



Rapport Annuel  
**2020**



© Energean



**HELLENIC CABLES**

## Sommaire

<b>Message du Président</b> .....	<b>4</b>
<b>Segments et sociétés</b> .....	<b>7</b>
<b>Chiffres clés de 2020</b> .....	<b>9</b>
<b>Principaux résultats financiers pour l'année</b> .....	<b>10</b>
Résultats financiers du Groupe .....	10
Perspectives .....	12
<b>Activités des segments &amp; Perspectives</b> .....	<b>13</b>
Câbles.....	13
Tubes d'acier.....	21
<b>Événements postérieurs à la clôture</b> .....	<b>27</b>
<b>Risques et incertitudes</b> .....	<b>27</b>
<b>Informations non financières</b> .....	<b>37</b>
Modèle d'entreprise .....	37
Approche de gestion dans le cadre stratégique .....	40
Analyse de matérialité et indicateurs clés de performance.....	43
Principaux risques non financiers .....	49
<b>Déclaration de Gouvernance d'entreprise</b> .....	<b>53</b>
Conseil d'administration .....	53
Direction exécutive .....	61
Politique de rémunération .....	62
Audit Externe.....	67
Gestion des risques et fonction d'audit interne .....	67
<b>Structure de l'actionnariat</b> .....	<b>69</b>
<b>États financiers consolidés 2020</b> .....	<b>72</b>
<b>Rapport du commissaire</b> .....	<b>149</b>
<b>Déclaration des personnes responsables</b> .....	<b>155</b>
<b>Etats financiers statutaires simplifiés</b> .....	<b>156</b>
<b>Autres mesures de la performance</b> .....	<b>158</b>
<b>Informations à l'attention des actionnaires</b> .....	<b>162</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>164</b>

---

Cenergy Holdings S.A. (« **Cenergy Holdings** », la « **Société** » ou la «  **Holding** ») investit dans des entreprises industrielles positionnées à la pointe de secteurs à forte croissance, tels que la distribution d'énergie et les télécommunications.

Etablie en Belgique, la Société a été fondée en 2016 et est cotée sur Euronext Bruxelles ainsi qu'à la Bourse d'Athènes (Athex).

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A., une société holding de plusieurs sociétés européennes de premier plan dans le secteur de la métallurgie. Les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en aluminium, cuivre et acier, de tubes d'acier et de câbles, ainsi que dans le développement d'applications industrielles de pointe. Elles disposent de sites de production en Grèce, Bulgarie, Roumanie, Royaume-Uni, Macédoine du Nord, Russie et Turquie.

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés prescrit par l'article 3:32 du Code belge des sociétés et associations (le « **CSA** ») inclut les informations à publier conformément aux obligations réglementaires de la Société et comprend les sections suivantes :

- A. Revue des activités (pages 9-36) ;
- B. Informations non financières (pages 37-52) ;
- C. Déclaration de gouvernance d'entreprise (pages 53-69).

Le rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités de Cenergy Holdings.

## Message du Président

Chers Actionnaires,

Tout d'abord, je souhaite rendre hommage à Monsieur Jacques Moulaert, Président du conseil d'administration de Cenergy Holdings, qui nous a quittés le 10 novembre 2020. Homme d'affaires expérimenté et ayant gagné la confiance des actionnaires depuis de nombreuses années, il présidait le conseil d'administration de la société depuis sa création en 2016.

Il a guidé avec talent les débats menés au sein du conseil d'administration, a prodigué des conseils avisés aux administrateurs et aux dirigeants, et a écouté avec attention les opinions diverses jusqu'à atteindre un consensus. Il s'est distingué par sa loyauté, son intégrité et sa confiance en ses collaborateurs.

Ceux et celles qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés expriment leur respect envers un homme qui leur a beaucoup appris sur les plans professionnel et humain.

Si nous dressons un bilan de l'année écoulée, nous devons admettre que 2020 a été une année extrêmement difficile pour l'humanité. La pandémie de Covid-19 a coûté la vie à plus de 2,5 millions de personnes dans le monde jusqu'à présent et a profondément impacté nos vies quotidiennes. Néanmoins, en dépit de cette crise sans précédent, l'année écoulée a été positive pour Cenergy Holdings. Tous les segments ont réussi à fournir des solutions efficaces dans le secteur de l'énergie et du transfert de données, tandis que notre vision d'un avenir « plus vert » a pris de l'ampleur grâce à un certain nombre d'initiatives.

Au cours de l'année, tous les objectifs financiers clés fixés pour l'année ont été atteints, malgré la crise économique et sanitaire mondiale sans précédent. Cenergy Holdings a démontré sa capacité à créer de la valeur pour ses parties prenantes et a dépassé ses résultats précédents, tant en termes de rentabilité opérationnelle que de flux de trésorerie disponible, ce qui a conduit à un niveau historiquement bas de la dette nette.

Alors que le monde était confronté à l'épidémie du virus SRAS-Cov-2, toutes les sociétés de Cenergy Holdings ont réussi, immédiatement et efficacement, à protéger leur actif le plus précieux, la santé de leur personnel. Elles ont également pris des mesures rapides pour empêcher la propagation du virus, fournir un cadre de travail flexible, dans la mesure du possible et assurer les meilleures conditions de travail dans un environnement économique incertain. Tout en adaptant leurs activités aux nouvelles normes de santé et de sécurité, les deux segments ont atténué l'impact financier de la pandémie en mettant l'accent sur la liquidité, en garantissant la disponibilité des matières premières et en surveillant de près l'évolution de la situation locale et mondiale.

La croissance de l'ensemble des mesures de rentabilité enregistrées par le Groupe en 2020 démontre à la fois la résilience créée au cours de son histoire récente et les résultats des mesures précitées qui ont permis à toutes les usines de travailler à des niveaux satisfaisants tout au long de l'année. En conséquence, la rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) a augmenté de 13 % par rapport à 2019, malgré la baisse des ventes de 5 %. Les deux segments ont réalisé avec succès des projets de technologie de pointe et à marge élevée sur les marchés de la transition énergétique. Les appels d'offres se sont poursuivis sans interruption et le carnet de commandes au 31 décembre 2020 a atteint 500 millions d'euros.

Dans le segment Câbles, la bonne dynamique de 2019 a persisté tout au long de 2020. La forte utilisation des lignes de production de câbles sous-marins et la bonne exécution des projets

de grande envergure ont renforcé sa solide performance. La pandémie de Covid-19 a eu une incidence négative sur la demande en produits de câblage au cours du deuxième trimestre, qui a connu toutefois un rebond plus tard dans l'année, qui résulte néanmoins en une légère baisse du chiffre d'affaires pour cette unité opérationnelle. L'accent mis sur les projets et produits à valeur ajoutée a permis une augmentation des marges bénéficiaires et une hausse de la rentabilité, conduisant l'ensemble du segment à une performance remarquable avec un EBITDA ajusté de plus de 80 millions d'euros. Les initiatives visant à pénétrer de nouveaux marchés géographiques et le programme d'investissement en cours visant à renforcer la capacité de production de l'unité opérationnelle offshore ont encore stimulé cette performance.

D'autre part, le segment Tubes d'acier a été affecté par la baisse historique des prix du pétrole et du gaz, observée tout au long de l'année 2020, encore amplifiée par les effets de la pandémie. Les conditions du marché étant très volatiles, un grand nombre de projets d'exploration ont été reportés, voire annulés, en particulier aux États-Unis, ce qui a réduit les occasions d'appel d'offres pour Corinth Pipeworks, la principale entreprise du Groupe dans ce segment. Le chiffre d'affaires a chuté par rapport à 2019, tandis que la rentabilité opérationnelle enregistrait elle aussi une baisse. Pour compenser le ralentissement général de la demande et protéger la rentabilité, Corinth Pipeworks a mis en œuvre un programme d'optimisation des coûts, en prenant des initiatives de réduction des coûts et en maintenant le programme d'excellence industrielle dans son usine de Thisvi. Dans le même temps, la stricte gestion du fonds de roulement dans le segment Tubes d'acier a été renforcée et a contribué de manière significative à la génération de flux de trésorerie disponible du Groupe. Pour résumer, Corinth Pipeworks a fait preuve d'une robustesse remarquable par ces temps difficiles, renforçant sa présence sur les marchés existants et émergents (Europe, Afrique du Nord, Asie, Amérique Centrale), remportant d'importants nouveaux projets onshore et offshore et assurant un processus de production ininterrompu tout au long de l'année.

La pandémie a cependant induit, dans le monde entier, une accélération des scénarios de transition énergétique en faveur de sources d'énergie renouvelables telles que l'éolien, le solaire et l'hydrogène. Corinth Pipeworks, qui est un pionnier dans la mise en œuvre de projets internationaux dans ce domaine, et qui place l'accent sur la recherche et le développement de produits innovants de transport d'hydrogène, est devenue la première société de production de tubes au monde à être certifiée « neutre en carbone » par TÜV NORD.

En ce début d'année, nous visons une amélioration continue grâce à notre programme d'excellence industrielle (BEST) : en 2020, nous avons lancé un ensemble de projets de transformation dans toutes nos unités de production, un jalon important étant la réussite de la mise en place d'un système de travail holistique (IWS, Integrated Work System) dans une usine pilote de Corinth Pipeworks.

Tous les personnels de Cenergy Holdings mettent en pratique les fondements solides sur lesquels nous appuyons notre développement depuis des années. Nos valeurs d'éthique, de persévérance et de travail acharné nous ont permis de maintenir nos entreprises au sommet cette année encore, une année qui fut l'une des plus difficiles et incertaines des dernières décennies.

J'ai la certitude que, tandis que nos vies renouent lentement avec la « normalité », les conditions sociales et économiques s'amélioreront nettement pour nous tous, et que l'ère de l'après-Covid nous replacera sur une trajectoire de développement durable assortie de meilleures perspectives d'accélération. La nouvelle tendance des « pactes verts » favorise

grandement notre industrie et nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme. Globalement, en dépit de la volatilité actuelle du marché mondial, Cenergy Holdings devrait continuer sur sa lancée des deux dernières années. Nos valeurs, le modèle d'entreprise diversifié et flexible de nos sociétés et une structure organisationnelle solide continuent d'assurer la résilience dans cet environnement difficile. Le professionnalisme et la passion qui distinguent chacun de nos collaborateurs nous donnent confiance en une croissance durable à long terme.

Xavier Bedoret

Président du Conseil d'administration

## Segments et sociétés

Les sociétés de Cenergy Holdings fournissent des solutions et des services clés en main à un grand nombre de clients dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de la construction. Avec une expérience importante dans la mise en œuvre de projets de grande envergure au niveau mondial et un accent particulier sur la satisfaction de la clientèle, les sociétés jouent un rôle de premier plan dans leurs secteurs respectifs.

Le portefeuille de Cenergy Holdings présente la structure organisationnelle suivante, qui comprend deux segments d'activité :

### Segment Câbles :

- Hellenic Cables S.A. (« **Hellenic Cables** »), l'un des plus importants producteurs de câbles en Europe, fabrique des câbles électriques et de télécommunication pour divers secteurs, notamment le pétrole et le gaz, les énergies renouvelables, le transport et la distribution d'énergie, la construction et les télécommunications.
- Fulgor S.A. (« **Fulgor** »), une filiale de Hellenic Cables, fabrique des câbles sous-marins (de moyenne à très haute tension), des câbles sous-marins à fibre optique, des câbles composites, des câbles à usage spécifique ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.
- Icme Ecab S.A. (« **Icme Ecab** »), fabrique des câbles pour installations intérieures, énergie, contrôle, applications industrielles et externes, basse et moyenne tension, câbles ignifuges, résistants au feu et sans halogène, câbles miniers, câbles pour applications marines et spéciales, câbles de télécommunication, câbles de signalisation, de contrôle à distance et de transmission de données, conducteurs en cuivre et aluminium, et composés de plastique et de caoutchouc.
- Lesco O.o.d. (Bulgarie), filiale de Hellenic Cables, située en Bulgarie, produit des emballages en bois.
- Lesco Romania S.A., basée à Bucarest en Roumanie, assemble, répare et recycle les produits d'emballage en bois.
- De Laire Ltd, société de droit chypriote, est une société holding.
- Hellenic Cables America, filiale entièrement détenue par Hellenic Cables, fournit à nos clients aux États-Unis une assistance directe et une expertise tout au long de la durée de vie des projets énergétiques sur le marché américain.

### Segment Tubes d'acier :

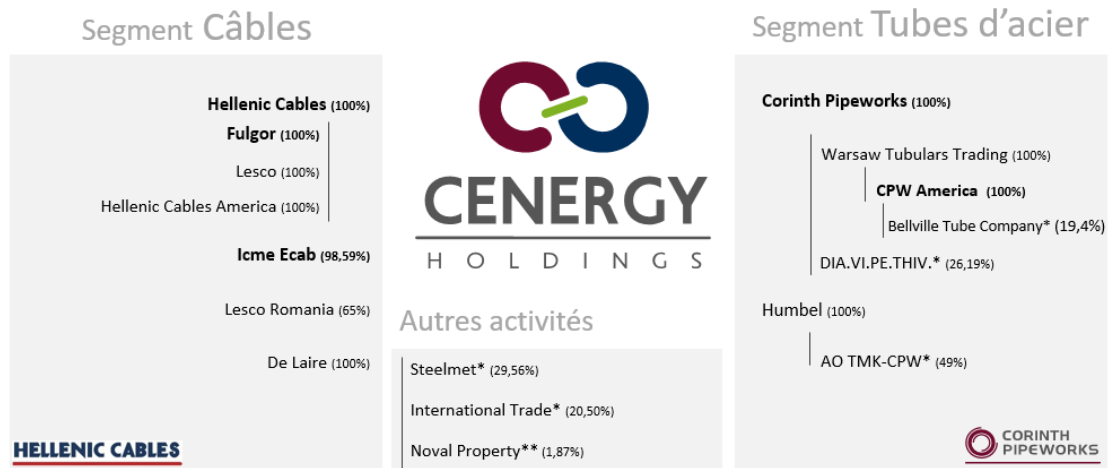
- Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (« **Corinth Pipeworks** », **CPW**) est un important fabricant de tubes d'acier pour le secteur du pétrole et du gaz et un important producteur de sections creuses pour le secteur du bâtiment, avec des sites de production situés à Thisvi, en Grèce.
- CPW America, basée à Houston, aux États-Unis, a pour objectif de promouvoir les produits de Corinth Pipeworks et de fournir un service commercial aux clients du groupe, ainsi qu'aux sociétés de Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.
- Warsaw Tubulars Trading, société de droit polonais, est une société holding.
- AO TMK-CPW est une entreprise associée de Cenergy Holdings (détenue à 49 %) formée par Corinth Pipeworks et TMK, le plus grand fabricant de tubes d'acier de Russie et l'un des leaders mondiaux du secteur. AO TMK-CPW a ses sites de production à Polevskoy, en Russie, où il fabrique des tubes et des profilés creux.

- Humbel Ltd est une société constituée à Chypre, filiale à 100 % de Cenergy Holdings, et détenant 49 % des parts de AO TMK-CPW.

## Segments de Cenergy Holdings



Description détaillée :



Notes :

\* Consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

\*\* Entités non consolidées (autres investissements significatifs).



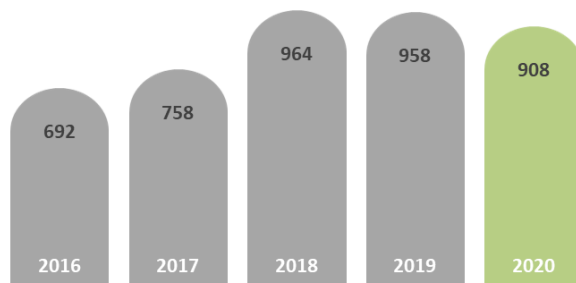
## Chiffres clés de 2020

Les sociétés du portefeuille de Cenergy Holdings :

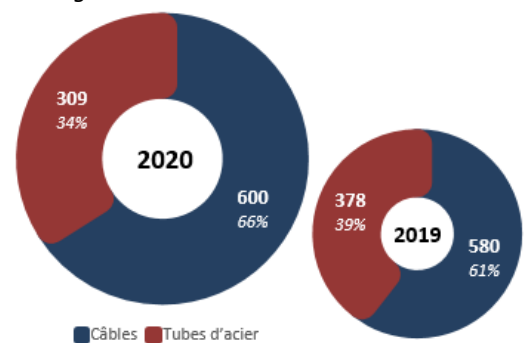
- possèdent une longue expérience de la mise en œuvre de projets d'envergure dans plus de 70 pays ;
- sont au service de clients majeurs à travers le monde depuis près de 70 ans ;
- ont investi plus de 400 millions d'euros au cours des 10 dernières années ;
- fournissent des produits à valeur ajoutée sur des marchés de niche ; et
- emploient plus de 2.000 personnes hautement qualifiées.

- Chiffre d'affaires : 908 millions d'euros
- EBITDA ajusté : 102 millions d'euros
- EBIT ajusté : 78 millions d'euros
- Bénéfice avant impôt : 35 millions d'euros
- Bénéfice après impôt provenant des activités poursuivies : 25 millions d'euros
- Capitaux propres : 252 millions d'euros
- Total des actifs : 1.012 millions d'euros
- Dette nette : 331 millions d'euros

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



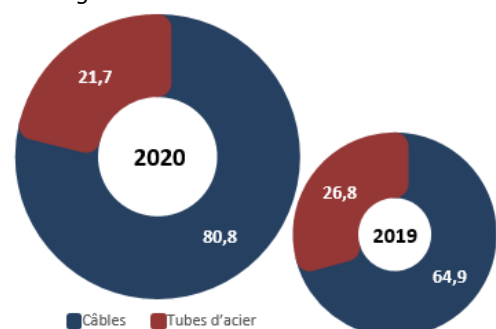
Par segment :



EBITDA ajusté (en millions d'euros)



Par segment :



## Principaux résultats financiers pour l'année

### Résultats financiers du Groupe

Tableau 1: Analyse de rentabilité  
 (Source: Compte de résultat consolidé et Autres mesures de la performance)

Montants en milliers d'euros	2020	2019
Chiffre d'affaires	908.417	958.016
Marge brute	103.493	98.514
Marge brute (%)	11,4%	10,3%
EBITDA ajusté	101.800	90.098
EBITDA ajusté (%)	11,2%	9,4%
EBITDA	91.121	90.273
EBITDA (%)	10,0%	9,4%
EBIT ajusté	77.729	62.942
EBIT ajusté (%)	8,6%	6,9%
EBIT	67.049	63.117
EBIT (%)	7,4%	6,6%
Résultat financier net	(31.640)	(34.626)
Résultat avant impôt	35.410	28.492
Résultat après impôt	24.771	20.177
Marge nette (%)	2,7%	2,1%
Profit attribuable aux propriétaires de la Société	24.772	20.189

Montants en euro	2020	2019
Résultat par action	0,13027	0,10617

Le **chiffre d'affaires** consolidé pour 2020 s'élève à 908 millions d'euros, soit une baisse de 5,2 % en glissement annuel reflétant les effets de la pandémie sur la demande de produits et l'impact de la baisse des prix du pétrole et du gaz sur le segment Tubes d'acier.

En revanche, l'**EBITDA ajusté** a augmenté de 13 % en glissement annuel, pour atteindre 102 millions d'euros. Le bénéfice opérationnel du segment Câbles a affiché une hausse pour la deuxième année consécutive, passant de 35 millions d'euros en 2018 à 65 millions d'euros en 2019 pour atteindre 81 millions d'euros en 2020, ce qui a couvert la baisse du segment Tubes d'acier (22 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2019). Dans l'ensemble, la marge de l'EBITDA ajusté a encore progressé pour atteindre 11,2 % contre 9,4 % en 2019, ce qui atteste de l'importance accordée aux solutions à valeur ajoutée ; la majeure partie de cette progression est due à l'efficacité de la réalisation de projets complexes du segment Câbles.

Les charges financières nettes ont diminué de 3 millions d'euros (9 %) à 31,6 millions d'euros, les intérêts nets et les coûts associés ayant baissé de 2,4 millions d'euros (7 % en glissement annuel), en raison de la baisse des taux d'intérêt et d'une gestion plus stricte du fonds de roulement, principalement dans le segment Tubes d'acier.

La hausse de l'EBITDA et la baisse des charges financières nettes ont généré **un bénéfice avant impôt** de 35,4 millions d'euros, soit un bond de 24 % par rapport aux 28,5 millions d'euros en 2019.

**Le bénéfice après impôt** de la période s'élève à 24,8 millions d'euros, contre 20,2 millions d'euros en 2019, soit 2,7 % du chiffre d'affaires (contre 2,1 % en 2019).

Tableau 2: Etat consolidé de la situation financière (simplifié)

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>31 déc 2020</b>	<b>31 déc 2019</b>
<b>ACTIFS</b>		
Immobilisations corporelles	457.937	422.066
Immeubles de placements	764	764
Autres actifs non courants	80.219	73.982
<b>Actifs non courants</b>	<b>538.921</b>	<b>496.812</b>
Stocks	213.192	228.495
Créances clients et autres débiteurs	112.872	112.577
Actifs sur contrats	64.875	118.573
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81.035	90.408
Autres actifs courants	1.129	760
<b>Actifs courants</b>	<b>473.103</b>	<b>550.814</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1.012.024</b>	<b>1.047.626</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>251.762</b>	<b>231.862</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts et dettes financières	174.625	177.730
Dettes résultant des contrats de location-financement	3.681	3.990
Passifs d'impôts différés	31.668	22.985
Autres passifs non courants	32.999	29.395
<b>Passifs non courants</b>	<b>242.973</b>	<b>234.100</b>
Emprunts et dettes financières	231.592	320.827
Dettes résultant des contrats de location-financement	1.752	1.768
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	249.092	213.794
Passifs sur contrats	30.196	43.528
Autres passifs courants	4.657	1.746
<b>Passifs courants</b>	<b>517.289</b>	<b>581.663</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>760.262</b>	<b>815.763</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>1.012.024</b>	<b>1.047.626</b>

En raison du nombre important de commandes reçues pour l'activité des câbles, les dépenses d'investissement totales pour le Groupe ont atteint 65 millions d'euros, dont 49,4 millions d'euros pour le segment Câbles et 15,5 millions d'euros pour le segment Tubes d'acier. Les investissements dans le segment Câbles ont principalement été consacrés à l'expansion de la capacité de production de câbles d'interconnexion de Fulgor afin d'approvisionner de nombreux développeurs d'éolien offshore du monde entier. Dans le segment Tubes d'acier, le projet de « double assemblage » qui permettra de mieux positionner CPW sur le marché

américain des tubes a été achevé en 2020, tandis que plusieurs investissements à plus petite échelle visaient à améliorer la productivité et réduire les coûts de l'usine de Thisvi.

**Le fonds de roulement** (incluant les actifs et passifs sur contrats) a sensiblement diminué pour atteindre 100 millions d'euros le 31 décembre 2020, soit une baisse de 49 % en glissement annuel (195 millions d'euros au 31/12/2019). Ce résultat remarquable est attribuable à la gestion stricte du fonds de roulement dans le segment Tubes d'acier et au franchissement d'importantes étapes des projets du segment Câbles. L'évolution future du niveau de fonds de roulement dépendra du calendrier des paiements anticipés et des paiements intermédiaires des projets énergétiques menés par les filiales.

Par conséquent, **la dette nette** a diminué à des niveaux historiquement bas (331 millions d'euros au 31 décembre 2020), soit une baisse de 83 millions d'euros par rapport au niveau du 31 décembre 2019 (414 millions d'euros), prouvant encore les efforts et l'engagement du Groupe en matière de désendettement.

## Perspectives

Le monde connaissant à l'heure actuelle une troisième vague de la pandémie de Covid-19, il reste difficile de formuler des prédictions quant à l'étendue et la durée de son impact commercial et économique. Par conséquent, l'ampleur de l'impact de la pandémie sur les performances opérationnelles et financières de Cenergy Holdings est incertaine et dépendra de plusieurs facteurs que nous ne maîtrisons pas. Ces facteurs dépendent en grande partie de la durée de la pandémie, de l'application de contrôles et de restrictions pour lutter contre la pandémie, ainsi que de la disponibilité et de l'efficacité des traitements et vaccins dans le monde entier. Ainsi, l'éventail des résultats potentiels pour l'économie mondiale est difficile à prédire et les perspectives pour 2021 dépendront elles-mêmes de la manière dont la pandémie continuera de toucher différentes zones géographiques.

En dépit de la volatilité actuelle du marché mondial, **Cenergy Holdings** devrait continuer sur sa lancée des deux dernières années. Le modèle d'activité diversifié et la structure organisationnelle solide de ses sociétés continuent d'assurer la résilience dans cet environnement difficile, ce qui donne confiance en une croissance durable à long terme.

## Activités des segments & Perspectives

### Câbles

#### Activités

Le segment Câbles de Cenergy Holdings est composé de trois sociétés, ci-après dénommées collectivement **Hellenic Cables**:

- Hellenic Cables Industry S.A. (ci-après « Hellenic Cables Industry ») et sa filiale Fulgor S.A. (ci-après « Fulgor »), opérant en Grèce, et
- Icme Ecab S.A. (ci-après « Icme Ecab »), qui opère en Roumanie.

Hellenic Cables est un fournisseur agréé des plus grands Gestionnaires de Réseau de Transport (« GRT ») d'électricité internationaux et possèdent en Grèce, à Corinthe, l'une des usines de câbles sous-marins les plus importantes et les plus avancées au monde. Depuis leur création, Hellenic Cables a adopté les plus récentes technologies afin de développer une large gamme innovante de câbles et visent à fournir des produits et des services de pointe compétitifs destinés aux marchés internationaux. La gamme de produits qu'elles proposent comprend une grande variété de câbles et de fils qui répondent à différentes demandes du marché. Elle se compose de câbles sous-marins et terrestres, de câbles d'alimentation à basse, moyenne, haute et très haute tension, de câbles ombilicaux, de câbles à fibre optique, de câbles de données, de signalisation et de télécommunication, ainsi que de conduites sous-marines flexibles.

Hellenic Cables Industry a plus de 60 ans d'expérience dans la fabrication de câbles électriques et de télécommunications et détient deux usines en Grèce, situées à Thiva et Oinofyta. Elles fabriquent des câbles électriques sous-marins et terrestres, allant de la basse à la très haute tension, ainsi que des câbles de télécommunication, tous conçus sur mesure pour répondre aux spécifications de nos clients.

Fulgor a été créée en 1957 et acquise par Hellenic Cables en 2011. Au cours des soixante dernières années, Fulgor a installé une grande partie des réseaux d'électricité et de télécommunications ainsi que la plupart des connexions par câbles sous-marins en Grèce. Son usine fabrique des câbles sous-marins (de moyenne à très haute tension), des câbles sous-marins à fibre optique, des câbles composites, des câbles à usage spécifique ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.

Un plan d'investissements important déployé au cours des dernières années a permis à Fulgor de mettre en place avec succès des solutions rentables, fiables et innovantes dans le cadre de projets complexes livrés clés en main, ce qui lui a assuré une place de premier plan sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins ainsi que dans le secteur mondial de l'énergie offshore.

Icme Ecab, avec plus de 50 ans d'expérience sur les marchés roumain et international du câble, a rejoint les entreprises Hellenic Cables en 1999. Elle dispose d'un portefeuille de produits diversifiés, axé sur les câbles destinés aux installations en intérieur et fournit les marchés locaux et internationaux, soit via le réseau d'Hellenic Cables soit directement auprès des clients finaux.

Parmi les clients du segment Câbles figurent E.ON, Vattenfall, Tennet, Energinet, Ørsted, Enel, DEME, Tideway, ENBW, SSE, Iberdrola, Electricity Northwest, Terna, DEWA, HEDNO, ADMIE (IPTO), EAC Cyprus, Litgrid, Sonelgaz, Takreer, Motor Oil, Hellenic Petroleum, Carillion, Semco

Maritime, Aktor, Metka, ABB, Schneider Electric, Landis+Gyr, Siemens, Hyundai, Sagem, Thales, Vivacom, Vodafone, Cyta, DNO, Cosmote, GO (Malte), Armentel, Santerne, ALSTOM Transport, Bombardier, Siemens, Network Rail (Royaume-Uni), OSE (Grèce), MAV (Hongrie), Bulgarian Railways, BKV (Hongrie), Attiko Metro (Grèce), et TE connectivity (Belgique).

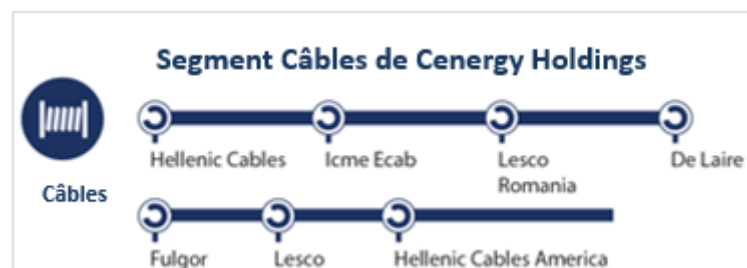
### Stratégie d'entreprise

Les objectifs stratégiques qui orientent les activités opérationnelles des sociétés du segment Câbles sont les suivants :

- développer en permanence des produits et services à forte valeur ajoutée, tels que des câbles sous-marins et souterrains à haute et très haute tension, ainsi que des services d'installation et des solutions clés en main ;
- diversifier la couverture géographique dans des régions dynamiques telles que l'Europe et les États-Unis, des marchés qui investissent massivement dans le développement de réseaux d'énergie et de télécommunication et dans des projets d'énergies renouvelables ;
- maintenir de hauts niveaux de productivité en rationalisant davantage la base de coûts, en appliquant une gestion des stocks plus stricte et en améliorant encore les performances opérationnelles des unités de production ;
- améliorer davantage les liquidités grâce à une gestion prudente des éléments du fonds de roulement ;
- conserver l'attention portée au capital humain et au développement durable de ses entreprises.

### Portefeuille de produits

Hellenic Cables propose une large gamme de câbles sous-marins et terrestres (de basse à très haute tension), de services d'installation et de solutions clés en main pour les réseaux électriques, l'interconnexion, l'éolien offshore et onshore, l'énergie solaire, le pétrole et le gaz ainsi que les industries lourdes. Elles produisent également des câbles de télécommunications et de transmission de données, des câbles de jaugeage et de commande, des câbles à fibre optique (sous-marins, monomodale et multimodale), des câbles de signalisation et de signalisation ferroviaire, etc.



### Solutions clés en main

Au cours des dernières années, les entreprises Hellenic Cables, déjà reconnues pour la fourniture de câbles destinés à différentes applications, sont devenues des prestataires de services à part entière à même de réaliser des projets complets clés en main, tant pour les réseaux onshore qu'offshore. Pour y parvenir, elles ont créé un bureau interne de gestion de projets qui réunit des personnels hautement qualifiés et des sous-traitants expérimentés.

Elles peuvent ainsi assurer la fourniture et l'installation de systèmes de câbles sous-marins de moyenne à très haute tension, des systèmes de câbles à fibre optique sans répéteur, des systèmes de câbles électriques souterrains et composites électriques pouvant atteindre les 400 kV ainsi que des systèmes souterrains à fibre optique.

Leurs compétences incluent :

- la gestion de projets selon les normes internationales ;
- l'ingénierie des systèmes conformément au cahier des charges du client et/ou en consultation avec celui-ci ;
- les études du parcours des câbles sur le littoral, en pleine mer et dans les secteurs souterrains ;
- la conception et la fabrication des types de câbles appropriés ;
- le transport et la pose sur site des câbles, au moyen de navires spéciaux de pose de câbles ;
- la fourniture de joints, d'unités de branchement passives (connexions à fibre optique sans répéteur), de joints de transition, de réparation et de terminaisons de câbles ;
- la protection des câbles, le cas échéant, au moyen d'ouvrages de génie civil ;
- la mise en service des systèmes installés ; et
- la formation du personnel du client au fonctionnement et à la maintenance du système.

### **Sites de production et installations portuaires**

Après avoir beaucoup investi dans l'extension et l'amélioration de leurs installations de production, Hellenic Cables et ses filiales disposent d'une base de production performante regroupant trois usines en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie :

#### ***a. Usine de production de câbles d'alimentation et à fibre optique | Thiva (Grèce)***

Capacité de production annuelle : 60.000 tonnes

L'usine de Thiva, détenue par Hellenic Cables, occupe une superficie totale de 175.082 m<sup>2</sup>, dont 53.237 m<sup>2</sup> de bâtiments. Elle est spécialisée dans la production de câbles terrestres de transport d'énergie et de télécommunication.

#### ***b. Port et usine de production de câbles sous-marins | Corinthe (Grèce)***

Capacité de production annuelle : 60.000 tonnes de câbles et 90.000 tonnes de fils machine en cuivre de 8 mm de diamètre.

L'usine, propriété de Fulgor, est située à Soussaki, dans le district de Corinthe, et occupe un terrain de 210.630 m<sup>2</sup>, dont 87.292 m<sup>2</sup> de bâtiments (incluant les fonderies de cuivre et d'aluminium). Suite à la mise en place d'un important plan d'investissement déployé au cours de la dernière décennie, l'usine est dorénavant l'une des plus avancées au monde dans le domaine des câbles sous-marins à haute et très haute tension. Elle se distingue par de nombreux avantages uniques, notamment l'intégration verticale, grâce à la production en interne de fil de cuivre et d'aluminium, la production de câbles sous-marins jusqu'à 500 kV en très grandes longueurs continues, le chargement direct à bord de navires de pose de câbles au port de l'usine, accessible toute l'année, et l'une des capacités de stockage les plus élevées au monde (quatre plateformes tournantes de 8.000 à 12.000 tonnes).

#### ***c. Usine de câbles électriques et de télécommunication | Bucarest (Roumanie)***

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes

L'usine, détenue par Icme Ecab, est située à Bucarest, en Roumanie, sur un terrain d'une superficie totale de 268.000 m<sup>2</sup>, dont 102.138 m<sup>2</sup> de bâtiments. Elle produit une large gamme de câbles terrestres et de télécommunication, ainsi que d'autres câbles sur demande spécifique.

**d. Usine de production de composés en plastique et en caoutchouc | Oinofyta (Grèce)**

Capacité de production annuelle : 24.000 tonnes

L'usine de production de composés d'Oinofyta, en Grèce, assiste Hellenic Cables dans la production de composés en PVC et en caoutchouc et couvre une superficie totale de 21.263 m<sup>2</sup>, dont 9.072 m<sup>2</sup> de bâtiments. Elle inclut un laboratoire de pointe spécialisé dans les polymères qui permet d'analyser les polymères et de réaliser des analyses chimiques spécialisées aux fins de contrôle qualité.

**e. Usine de production d'emballages en bois | Blagoevgrad (Bulgarie)**

Capacité de production annuelle : 16.500 tonnes de produits d'emballage en bois

L'usine, détenue par Lesco O.o.d., est une entreprise forestière moderne établie en 1998 à Blagoevgrad, en Bulgarie, et exclusivement spécialisée dans la fabrication de produits d'emballage en bois (cales, enrouleurs, palettes, caisses) permettant d'enrouler différents types de câbles.

### **Innovation, technologie et investissements**

Dans la continuité d'un important plan d'investissement déployé au cours de la dernière décennie, le segment Câbles a encore investi 49,4 millions d'euros en 2020. Cela a permis à l'usine de Corinthe de produire des câbles sous-marins pouvant atteindre 500 kV en grandes longueurs continues, et d'augmenter sa capacité annuelle pour dépasser les 400 km de câbles haute tension. Dans le même contexte, l'usine de Corinthe a également accru sa capacité de production de câbles d'interconnexion de manière à servir un large éventail de projets éoliens offshore dans le monde entier.

Toutefois, une autre forme d'investissement permanent est plus précieuse encore pour Hellenic Cables : la recherche et développement (R&D). Un service de R&D dédié, fort d'une équipe de chercheurs et d'ingénieurs de haut niveau et s'appuyant sur des logiciels avancés et des installations d'essais modernes, mène des activités de recherche fondamentale, de développement de produits, d'innovation et d'optimisation de produits, tout en apportant une assistance technique en matière d'ingénierie et de fabrication. Ces activités viennent étayer la stratégie d'extension de l'offre en produits *verts*, à empreinte environnementale réduite.

Hellenic Cables collabore avec plusieurs universités et centres de recherche afin de créer des réseaux de recherche et de promouvoir les nouvelles technologies. Parmi ces centres figurent de nombreuses institutions grecques (Université Technique Nationale d'Athènes, Université de Patras, Université Aristote de Thessalonique, Université Démocrite de Thrace), l'université Exeter (Royaume-Uni), l'université de Southampton (Royaume-Uni), l'université de Montpellier (France), et l'université de Turin (Italie), ainsi que divers organismes de certification tels que SINTEF (Norvège), KEMA-DNV GL (Pays-Bas) et EdF (France).



### **Activités de recherche et développement en 2020**

Hellenic Cables dispose d'un solide service de R&D interne à la structure allégée, qui accompagne le programme de croissance à cinq ans du segment en mettant l'accent sur les objectifs suivants :

#### **Développement de nouveaux produits**

En 2020, l'équipe de R&D a mis au point plusieurs nouveaux produits en lien avec des projets commerciaux, y compris les accords-cadres, qui ont représenté environ 280 millions d'euros de recettes brutes. Un grand succès a été obtenu avec la réussite du programme de qualification du plus long câble sous-marin de courant alternatif haute tension (CAHT), long d'environ 136 km, conçu pour assurer l'interconnexion sous-marine Crète – Péloponnèse, en Grèce, à des profondeurs d'environ 1.100 m. Dans le même temps, les propositions établies pour différents projets (notamment ceux énumérés à la section suivante) ayant été retenues, les projets correspondants ont été attribués à Hellenic Cables.

La Société progresse rapidement dans la mise au point de la technologie de courant continu haute tension (CCHT) qui reste l'une des principales options stratégiques pour la poursuite de la croissance. Le programme de qualification est en bonne voie, tandis que la nouvelle usine de production et d'essais en interne des accessoires courant alternatif et courant continu, dont la construction s'est terminée en 2019, est désormais pleinement opérationnelle.

#### **Reconception des produits**

Le service de la R&D dédié aux composés a accéléré son action en faveur d'une économie plus verte en augmentant le taux d'utilisation de matériaux recyclés. La mise en place de la collecte et du retraitement des déchets des unités opérationnelles pour l'obtention de matières premières a été complexe, mais a permis à la société de démontrer son engagement en faveur de l'économie circulaire et du contrôle des émissions de CO<sub>2</sub>. La mise au point de plusieurs composés en interne a accru le savoir-faire technologique de l'entreprise, et permis de rendre nos produits compétitifs en termes de coûts et de qualité.

#### **Innovation**

En 2020, l'équipe de R&D a publié sept articles originaux de nature technologique dans des revues scientifiques internationales, et a présenté ses travaux, ainsi que des méthodes de calcul avancées, lors de diverses conférences. Cette recherche scientifique explique en grande part les invitations reçues à rejoindre différents consortiums internationaux du secteur des câbles en vue de coopérer sur de nouveaux projets, avec des retombées notables en matière financière et de développement pour le segment.

Les dépenses totales de recherche et développement pour 2020 se sont élevées à 8,2 millions d'euros (7,5 millions d'euros en 2019), dont 2,7 millions d'euros (3 millions d'euros en 2019) concernaient des activités de recherche fondamentale et des activités de recherche spécifique aux clients.

### **Projets récents**

Malgré un calendrier de production complet, Hellenic Cables a continué à répondre à des appels d'offres dans plusieurs régions et est parvenu à obtenir plusieurs marchés pour de nouveaux projets et correspondant à des accords-cadres, sur les marchés onshore et offshore :

- Sur le marché offshore, Hellenic Cables a remporté le plus grand contrat de câbles d'interconnexion jamais conclu pour les phases A et B du parc éolien offshore de Dogger Bank au Royaume-Uni, pour la fourniture de 650 km de câbles d'interconnexion 66 kV. Parmi les autres grands projets offshore figurent le projet d'interconnexion 150 kV de l'île de Skiathos en Grèce, et le projet éolien offshore de Seagreen au Royaume-Uni, pour la fourniture de câbles d'interconnexion 66 kV.
- Sur le marché onshore, Hellenic Cables a décroché d'importants accords-cadres et des contrats clés en main dans toute l'Europe, notamment un contrat clés en main attribué par SP transmission plc., l'un des plus grands exploitants de réseau au Royaume-Uni, pour la fourniture et l'installation de câbles 132 kV pour le projet Douglas North. Au Danemark, TSO Energinet a choisi Hellenic Cables comme l'un des trois fabricants de câbles dans son contrat de huit ans pour les systèmes de câbles souterrains haute tension (145-170 kV). Par ailleurs, un contrat cadre de cinq ans a été signé avec le consortium d'achat DSO Fluvius en Belgique, concernant des câbles basse tension.

La liste ci-dessous présente des projets marquants obtenus en 2020.

<b>Projet / Contrat cadre</b>	<b>Client</b>	<b>Description et portée</b>	<b>Période d'exécution</b>
<b>Dogger Bank A&amp;B, Royaume- Uni</b>	DEME Offshore	Conception, fabrication, essais et fourniture d'environ 650 km de câbles d'interconnexion 66 kV et des accessoires associés. Le projet de parc éolien Dogger Bank Wind Farm est mis en place en trois phases de 1,2 GW par la co-entreprise créée par SSE Renewables et Equinor.	2020-2024
<b>Seagreen Offshore Wind, Royaume-Uni</b>	Subsea 7	Conception, fabrication, essais et fourniture d'environ 320 km de câbles d'interconnexion 66 kV et des accessoires associés. Le projet de parc éolien Seagreen offshore wind, d'une capacité de 1.075 MW, est développé conjointement par SSE Renewables et Total SA.	2020-2022
<b>Douglas North, Royaume-Uni</b>	SP Transmission	Fourniture d'environ 10 km de câbles 132 kV et des accessoires associés, y compris des services d'installation et d'essais par l'intermédiaire de partenaires sélectionnés au Royaume-Uni.	2020-2021
<b>Contrat cadre HT, Danemark</b>	Energinet	Contrat cadre de huit ans pour des systèmes de câbles souterrains haute tension (145-170 kV).	2020-2028
<b>Contrat cadre BT, Danemark</b>	Consortium d'achat Fluvius	Contrat cadre de cinq ans pour des câbles basse tension.	2021-2025

La liste suivante présente les principaux projets en cours ou achevés en 2020.

Projet	Client	Description et portée	Période d'exécution
<b>Crète-Péloponnèse, Grèce</b>	ADMIE <sup>1</sup>	Segment onshore (câbles souterrains de 290 km, 150 kV) livré avec succès.	2018-2022
<b>Hollandse Kust Zuid A&amp;B, Pays-Bas</b>	TenneT	La phase A a été achevée aux Pays-Bas, avec la livraison du premier des deux câbles sous-marins, 220 kV.	2018-2022
<b>Interconnexion de l'île de Skiathos, Grèce</b>	ADMIE	Le câble sous-marin a été testé avec succès avec plusieurs mois d'avance sur le calendrier du projet.	2020-2021
<b>Otary Seamade, Belgique</b>	Seamade NV	Conception, ingénierie, fabrication, essais et fourniture de deux câbles sous-marins d'environ 30 km pour l'interconnexion de la plateforme MOG OSY avec les plateformes Mermaid OSS et Seastar OSS.	2019-2020
<b>Rio-Antirio 400 kV Link, Grèce</b>	ADMIE	Segment onshore (câbles souterrains de 42 km, 400 kV) livré avec succès.	2019-2020

Il est important de noter que, malgré la mise en œuvre de plusieurs restrictions dans la libre circulation des personnes et des marchandises à l'échelle mondiale en raison de la pandémie, Hellenic Cables a réalisé ces projets complexes dans les délais. Ce succès est entièrement attribuable au strict respect de la société non seulement des mandats externes, mais aussi des protocoles et procédures de sécurité internes et à la coordination continue avec les clients et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

### Performances financières 2020

Les résultats de 2020 du segment Câbles se caractérisent par la croissance solide de l'activité projets et la résilience financière démontrée tout au long de la pandémie. L'activité produits (et plus particulièrement, les câbles de télécommunication) a été, comme prévu, durement touchée au deuxième trimestre par la pandémie, malgré un début prometteur au cours des premiers mois de l'année. Toutefois, le second semestre a été marqué par une reprise solide de cette activité sur nos principaux marchés d'Europe centrale et de Méditerranée, les mesures de confinement ayant cessé ou ayant été assouplies. Malgré les difficultés rencontrées, toutes les sociétés du segment ont atteint un niveau élevé d'utilisation de capacité de toutes les unités de production, ce qui a entraîné une hausse de la rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) de 24,5 % par rapport à 2019.

Comme indiqué dans la section précédente, l'activité des projets s'est très bien comportée tout au long de l'année, avec la conclusion de nouveaux contrats importants et la constitution d'un carnet de commandes solide. Par ailleurs, les unités opérationnelles produits ont enregistré un volume de ventes stable similaire à celui de 2019 et ont réussi à améliorer le mix de ventes en faveur de produits à plus forte valeur ajoutée. En d'autres termes, l'incidence négative de la crise du Covid-19 sur les produits de télécommunications a été compensée par

<sup>1</sup> Gestionnaire de réseau de transport (GRT) pour l'alimentation électrique en Grèce.

une forte demande de câbles moyenne tension provenant d'Europe centrale, et par une reprise du marché basse tension à partir du troisième trimestre.

Il convient également de noter que toutes les usines, quelle que soit leur gamme de produits spécifiques, sont restées pleinement opérationnelles tout au long de la crise Covid-19. En effet, un plan d'action visant à s'adapter à des normes plus strictes en matière d'hygiène et de sécurité, à garantir la continuité de la chaîne d'approvisionnement et à atténuer l'impact financier en préservant les liquidités a été immédiatement mis en place dès la mi-mars 2020.

Grâce aux éléments ci-dessus, le segment Câbles a enregistré une augmentation de l'EBITDA ajusté de 15,9 millions d'euros, pour atteindre 80,8 millions d'euros en 2020, contre 645,9 millions d'euros en 2019.

Le bénéfice avant impôt correspondant a atteint 35,0 millions d'euros, contre 26,1 millions d'euros en 2019, tandis que le bénéfice net après impôt a suivi la même tendance pour atteindre 26,2 millions d'euros (18,5 millions d'euros en 2019).

La dette nette du segment a diminué de plus de 5 % en glissement annuel (passant de 256 millions d'euros au 31/12/2019 à 242 millions d'euros au 31/12/2020). La détermination à revoir le profil de la dette, à obtenir des coûts de financement inférieurs et à parvenir à une structure du capital efficace s'est poursuivie avec des mesures incluant, entre autres, l'émission d'un emprunt obligataire de 20 millions d'euros pour financer des projets offshore.

Le résumé du compte de résultat consolidé du segment Câbles est le suivant :

*Tableau 3: Analyse de rentabilité – segment Câbles*  
 (Source: compte de résultat consolidé et Autres mesures de la performance)

Montants en milliers d'euros	2020	2019
Chiffre d'affaires	599.858	579.716
Marge brute	79.609	66.674
Marge brute (%)	13,3%	11,5%
EBITDA ajusté	80.791	64.900
EBITDA ajusté (%)	13,5%	11,2%
EBITDA	71.341	64.905
EBITDA (%)	11,9%	11,2%
EBIT ajusté	65.566	48.374
EBIT ajusté (%)	10,9%	8,3%
EBIT	56.116	48.380
EBIT (%)	9,4%	8,3%
Résultat financier net	(21.034)	(22.273)
Résultat avant impôt	35.082	26.107
Marge nette avant impôt(%)	5,8%	4,5%
Profit de l'exercice	26.236	18.504
Profit attribuable aux propriétaires	26.237	18.516

## Perspectives 2021

En ce qui concerne l'activité des projets de câbles, au vu du carnet de commandes existant et de la nature des projets attribués, et en nous appuyant sur les données et les informations actuellement disponibles, l'impact de la pandémie sur les activités à long terme et sur les résultats financiers à court terme devrait être limité. Considérant les prévisions très favorables en matière de nouveaux projets, le potentiel d'expansion sur de nouveaux marchés, les

commandes assurées ainsi que le potentiel de croissance du secteur des câbles offshore, les perspectives globales pour le segment Câbles demeurent positives pour 2021. Le Pacte vert pour l'Europe, la feuille de route de l'UE pour la durabilité économique et la neutralité climatique d'ici à 2050, le marché prometteur de l'éolien offshore aux États-Unis et les projets annoncés dans la région méditerranéenne créent un environnement favorable pour l'activité projets, étant donné que la demande de systèmes de câbles électriques offshore et onshore devrait augmenter. L'usine de Fulgor (c'est-à-dire l'unité opérationnelle des câbles sous-marins) devrait maintenir son haut niveau d'utilisation des capacités de production tout au long de 2021, demeurant le moteur de la rentabilité de l'ensemble du segment.

En outre, dans l'unité opérationnelle produits Câbles, certains indices de stabilité de la demande sur les principaux marchés d'Europe occidentale, du Moyen-Orient et des Balkans commencent à émerger, la demande provenant de l'usage industriel et de la construction ayant présenté des signes de reprise au cours du deuxième semestre 2020, après avoir été durement touchée durant la première vague de la pandémie. Cependant, la concurrence est toujours féroce sur ces marchés et les filiales du segment chercheront activement à diversifier géographiquement leurs sources de chiffre d'affaires.

Enfin, le segment Câbles se concentre toujours sur la bonne exécution des projets existants et sur l'obtention de nouveaux contrats, tout en optimisant les processus internes afin de profiter de toute opportunité de marché susceptible d'apparaître.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de Hellenic Cables : [www.hellenic-cables.com](http://www.hellenic-cables.com)

## Tubes d'acier

### Activités

Avec une usine de fabrication en Grèce et un savoir-faire étendu en matière de réalisation de projets complexes à l'échelle mondiale, Corinth Pipeworks (ci-après « **CPW** ») est le fournisseur de choix des entreprises pétrolières et gazières comme des entreprises internationales du bâtiment, grâce à sa production de tubes d'acier destinés à l'extraction et au transport de pétrole et de gaz ainsi qu'à sa production de profilés destinés aux applications dans la construction.

Parmi les clients de Corinth Pipeworks figurent ABB, Allseas, AngloAmerican, BP, Cheniere Energy, Chevron, DCP Midstream, Denbury, DEPA, DESFA, DNOW, E.ON, EDF, Enbridge, Energy Transfer, ENGIE, ENI, EPCO, EXXON MOBIL, GASCO, Gaz System, Genesis, KPO, MRC Global, National Grid, Noble Energy, OGC, OMV, PDO, PEMEX, Plains All American, Qatar Petroleum, Repsol, Saipem, Sapura energy, Saudi Aramco, Shell, Snam, Socar, Sonatrach, Spartan, Spectra Energy, STEG, Subsea 7, TechnipFMC, Terega, Total, Whitewater Midstream, Wintershall, etc.

L'efficacité opérationnelle et les réalisations commerciales de ce segment dans le monde entier reposent sur sa capacité à fabriquer des produits de pointe et à rester à l'avant-garde du secteur par le biais de ses investissements en R&D. CPW collabore régulièrement avec des organismes de recherche internationaux tels que le European Pipeline Research Group (EPRG) et le Welding Institute et participe également à des projets de recherche en lien avec ses activités principales.

### Stratégie d'entreprise

CPW est un fabricant et un fournisseur mondial de tubes d'acier et de sections creuses de haute qualité pour les secteurs de l'énergie et de la construction.

Les priorités stratégiques du segment Tubes d'acier sont les suivantes :

- s'engager à contribuer de manière positive à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique, en développant des solutions innovantes et en réduisant l'empreinte carbone du segment.
- établir CPW en tant que premier choix de nos clients : répondre à leurs attentes, gagner leur confiance, fournir des produits de haute qualité et un service excellent sur un marché particulièrement concurrentiel.
- s'efforcer de toujours conserver une longueur d'avance, en développant des produits et des services fondés sur de nouvelles technologies et des pratiques techniques bien établies.
- investir constamment dans des technologies de pointe et dans le développement de nos ressources humaines expérimentées. Notre engagement est celui d'une croissance à long terme, qui bénéficie à la fois à nos clients, fournisseurs, personnels et actionnaires, ainsi qu'aux communautés locales.

### Portefeuille de produits

CPW produit des tubes en acier de qualité supérieure destinés au transport de pétrole, de gaz et d'eau, de CO<sub>2</sub> et de boues, ainsi que des tubes de coffrage pour les opérations de forage. Ses produits clés comprennent les tubes en acier soudés par soudure longitudinale et hélicoïdale (de diamètre moyen et large), ainsi que les profilés creux structurels destinés au bâtiment. Sa longue expérience en matière d'innovation et de services intégrés a conforté sa position de fournisseur de tubes en acier de premier rang.

#### Tubes d'acier de Cenergy Holdings



Les trois principales catégories de produits de CPW sont les suivantes :

1. **Tubes de conduite** – fabriqués dans l'unité de soudure par induction haute fréquence (HFW) ou dans l'unité de soudure hélicoïdale à l'arc submergé (HSAW) et l'atelier de soudure longitudinale à l'arc submergé (LSAW/JCOE) de la société.
2. **Tubes de forage** – ces tubes soudés par induction haute fréquence sont utilisés dans les foreuses d'extraction de pétrole et de gaz ; leur gamme de produits a été élargie par l'installation de la nouvelle usine LSAW en 2016.
3. **Sections structurelles creuses** – utilisées dans le secteur de la construction.

### Services

- Revêtement intérieur et extérieur de tubes produits par d'autres fabricants de tubes ;
- Laboratoire agréé d'essais de matières premières et de tubes, conformément à la norme EN/ISO 17025:2006 ;

- Laboratoire de test de corrosion pour les applications de transport de liquides acides, au sein de l'usine;
- Équipements de connecteurs à souder pour tubes de forage ;
- Stockage de tubes ;
- Fourniture de tubes ou commande de revêtement de tubes à des sous-traitants tiers autorisés, dans le cadre de la mise en œuvre de grands projets ;
- Transport de tubes.

### **Sites de production et installations portuaires**

Les sites industriels de CPW se situent à Thisvi (district de Béotie, en Grèce), ainsi qu'à Polevskoy en Russie.

#### ***a. Port et usine Corinth Pipeworks Pipe Industry | Thisvi (Grèce)***

Capacité de production annuelle : 925.000 tonnes

CPW possède une usine de production de pointe à Thisvi, dans le district de Béotie, d'une superficie 103.000 m<sup>2</sup> sur un site plus vaste, couvrant 497.000 m<sup>2</sup>. L'usine bénéficie d'une utilisation exclusive des installations portuaires situées à environ 1,5 km, ce qui confère à CPW un avantage stratégique par la réduction des coûts de transport des matières premières, et permet de proposer des prix plus compétitifs et une livraison plus rapide des produits. Le port est équipé d'un ensemble entièrement opérationnel de grues, chariots élévateurs et autres équipements qui répondent aux exigences du Code international pour la sécurité des navires et des installations portuaires.

Sur le site, CPW a récemment mis en place une installation de revêtement de lestage en béton, ce qui lui permet de proposer, depuis un même site, toutes les opérations de fabrication et de revêtement de tubes nécessaires à la fourniture d'un ensemble complet de pipelines offshore.

#### ***b. Usine AO TMK-CPW | Polevskoy (Russie)***

Capacité de production annuelle : 200.000 tonnes

L'usine de AO TMK-CPW en Russie fabrique des tubes soudés haute fréquence et des profilés structurels creux. Elle utilise des équipements présentant des caractéristiques techniques très pointues qui produisent des tubes d'un diamètre de 168 à 530 mm, d'une épaisseur de paroi de 2,9 à 12,7 mm et d'une longueur maximale de 18 m, ainsi que des sections creuses, conformément à des normes de qualité internationales.

### **Innovation, technologie et investissements**

CPW met l'accent sur différents programmes visant à assurer sa supériorité technologique, sa transformation numérique et son excellence commerciale. Elle investit systématiquement dans la recherche et le développement de nouvelles technologies liées à la fabrication de tubes :

- mise au point de tubes de transport d'hydrogène et de mélanges hydrogène-gaz naturel ;
- amélioration de la technologie de soudage autogène par HFW/amélioration de la technologie de soudage à l'arc submergé (SAW) ;
- BEST, programme d'excellence opérationnelle ;
- gestion numérique des ressources humaines ;

- essais de technologies non destructives ;
- tubes d'acier résistants au sulfure d'hydrogène ;
- tubes offshore pour hautes pressions/tubes sous-marins de profondeur ;
- risques de rupture sous basses températures (inférieures à zéro) ;
- énergie éolienne : étude du marché de l'énergie éolienne et du potentiel des parcs offshore.

Et enfin, suite aux programmes d'investissement déployés durant la décennie écoulée, le segment Tubes d'acier a encore investi 15,5 millions d'euros en 2020.

### *Activités de recherche et développement en 2020*

CPW suit en permanence les tendances internationales liées aux objectifs de l'Accord de Paris et adapte en conséquence ses actions et ses programmes. Il s'agit d'un objectif stratégique retenu par l'entreprise, de manière à renforcer sa compétitivité et à créer de la valeur pour ses parties prenantes dans un environnement dynamique au service de la transition vers une économie bas carbone. CPW suit avec attention l'ensemble des initiatives et des engagements énoncés dans le « Pacte vert » européen et prend les mesures nécessaires pour réduire son impact environnemental et son empreinte carbone dans ses processus de production, contribuant ainsi à la réduction des émissions carbone de ses propres clients.

En 2020, nos actions visant à lutter contre le changement climatique et à intégrer CPW dans les futurs marchés mondiaux de l'énergie ont été les suivantes :

- Émissions de carbone : Nous sommes fiers d'annoncer que nous sommes le premier fabricant au monde de tubes d'acier pour le secteur de l'énergie dont les activités sont neutres en carbone (ISO 14064 Gaz à effet de serre périmètres 1 & 2).
- Captage, utilisation et stockage du carbone (CCUS) : CPW possède déjà une longue expérience en matière de CCUS acquise au travers de la production, ces 15 dernières années, de pipelines de transport de CO<sub>2</sub> d'une longueur totale de plus de 1.150 km, et l'entreprise est prête à relever de nouveaux défis.
- Transformation numérique : CPW met en œuvre un programme de transformation numérique et tire le meilleur parti des avantages offerts par les nouvelles technologies. Elle a déjà numérisé une grande partie de son processus de gestion des ressources humaines, grâce à la plate-forme en ligne *SAP Success Factors*. La plate-forme numérique Intalex est en outre utilisée pour répertorier tous les incidents en matière de santé et de sécurité, ainsi que les incidents environnementaux. Enfin, une plate-forme spécialisée et adaptée a été mise en place afin d'automatiser les processus du système de gestion de la qualité.
- Hydrogène : CPW mène actuellement des recherches sur le développement de tubes de transport pour l'hydrogène et pour les mélanges hydrogène-gaz naturel.

### **Projets récents**

L'année 2020 a incontestablement été une année difficile pour le segment Tubes d'acier. Les marchés de l'énergie ont été fortement secoués par la chute historique des prix du pétrole et du gaz tout au long de 2020, qui trouve son origine dans une guerre des prix entre les principaux fournisseurs et qui a entraîné le report, voire l'annulation, de nombreux projets de distribution de combustibles fossiles. Les dépenses d'investissement des sociétés d'exploration et de production (E&P) du monde entier ont subi des revers majeurs: les dépenses d'exploration pour les zones gazières prospectives ont atteint en 2020 le niveau le



plus bas depuis au moins deux décennies<sup>2</sup>, tandis que les sociétés d'E&P d'Amérique du Nord ont dû, au cours du deuxième trimestre, réduire de près de moitié leurs budgets d'investissement pour 2020, déjà inférieurs aux niveaux de 2019. Les compagnies pétrolières internationales et nationales ont fait de même, mais à un rythme plus modéré<sup>3</sup>.

Le déclenchement de la pandémie de Covid-19 a encore perturbé la demande d'énergie en raison des fermetures prolongées dans le monde entier. Enfin, les fortes mesures protectionnistes, principalement aux États-Unis, sur le marché de l'acier et en particulier sur les tubes soudés de grand diamètre ont eu un impact encore plus important sur l'accès au marché mondial de CPW.

Dans un environnement aussi peu favorable, et malgré une baisse des volumes de ventes par rapport aux années précédentes, la société a maintenu une présence solide sur les marchés internationaux. CPW est parvenu à conserver son identité de fabricant de haute qualité en conservant sa part de marché et en se positionnant sur de nouveaux marchés.

En 2020, CPW s'est vu attribuer d'importants nouveaux projets, notamment :

- un gazoduc de 142 km composé de tubes allant de 32 à 36 pouces de diamètre (projet « Baltic Pipe »), exploité par Energinet au Danemark ;
- un projet d'Anglo American Sur S.A. pour la fabrication et la fourniture de 35 km de tubes d'acier de 24 pouces de diamètre destinés au transport de boues pour le remplacement du pipeline Los Bronces, dans les montagnes andines, à une altitude moyenne de 3.500 m ;
- un pipeline offshore de 93 km de 16 pouces de diamètre dans le golfe du Mexique, attribué par Shell (« projet Colibri ») ;
- un gazoduc de 150 km en 12 pouces de diamètre réalisé pour la Petroleum Pipelines Company, en Égypte ;
- un accord concernant la fabrication et la fourniture de tubes d'acier HFW pour Subsea 7 (US) LLC, dans le cadre du projet en eau profonde de King's Quay, dans le golfe du Mexique, exploité par Murphy Exploration & Production Company – USA.

Enfin, CPW a poursuivi avec succès au cours de l'année son programme intensif d'homologations auprès de grandes compagnies pétrolières et gazières, ainsi que des programmes innovants pour renforcer sa compétitivité comme « Excellence de Fabrication », le parcours vers la numérisation des procédés et la révolution d'Industrie 4.0.

## Performances financières 2020

Au cours de cette année difficile pour le segment Tubes d'acier, marquée par les conditions de marché défavorables décrites précédemment, le chiffre d'affaires du segment a considérablement diminué à 309 millions d'euros en 2020, soit une baisse de 18 % par rapport à son niveau de 2019 de 378 millions d'euros.

Corinth Pipeworks a néanmoins fait preuve d'une grande résilience, en premier lieu en assurant la sécurité de son personnel, ainsi que la production ininterrompue pour tous les projets en cours. Elle a en outre rapidement mis en place une gestion stricte du fonds de

---

<sup>2</sup> Agence internationale de l'énergie, « Gas Market Report - Q1-2021 ».

<sup>3</sup> Les compagnies pétrolières internationales ont revu à la baisse leurs budgets d'investissement de 28 %, tandis que les CPN les ont réduits de 24 % (Duff & Phelps, Oil and Gas Advisory, Capex Cut Tracker, 1er juin 2020).

roulement, qui a préservé la liquidité et a permis aux activités opérationnelles de financer les investissements de 15,5 millions d'euros qui ont eu lieu en 2020.

Au cours du deuxième semestre de l'année, CPW a réussi à honorer une partie importante de son carnet de commandes, tout en mettant en œuvre un programme d'optimisation des coûts. Ce plan d'action a conduit le segment à augmenter ses marges bénéficiaires en termes d'EBITDA ajusté (8,1 % pour le second semestre 2020 contre 7,2 % pour le second semestre 2019 et 5,7 % pour le premier semestre 2020) et à enregistrer un bénéfice avant impôt de 3,4 millions d'euros au deuxième semestre 2020, qui a couvert les pertes enregistrées au cours du premier semestre de l'année.

Globalement en 2020, la marge brute a diminué à 23,9 millions d'euros (contre 31,8 millions d'euros en 2019) et l'EBITDA ajusté a suivi, chutant à 21,7 millions d'euros (26,8 millions d'euros en 2019). En conséquence, ce segment a enregistré un bénéfice avant impôt marginal de 1,3 million d'euros pour 2020, contre 4,0 millions d'euros en 2019.

En 2020, le segment a réussi à produire d'importants flux de trésorerie disponible, malgré la baisse du résultat opérationnel. Cela a engendré une forte baisse de la dette nette, qui est passée de 160 millions d'euros au 31 décembre 2019 à 89 millions d'euros. La dette à long terme a été en partie refinancée à des conditions plus favorables, par l'émission de deux emprunts obligataires d'une valeur totale de 16 millions d'euros.

Le résumé du compte de résultat consolidé du segment Tubes d'acier est le suivant :

*Tableau 4: Analyse de rentabilité – segment Tubes d'acier  
(Source: Compte de résultat consolidé et Autres mesures de la performance)*

Montants en milliers d'euros	2020	2019
Chiffre d'affaires	308.559	378.276
Marge brute	23.884	31.816
Marge brute (%)	7,7%	8,4%
EBITDA ajusté	21.681	26.760
EBITDA ajusté (%)	7,0%	7,1%
EBITDA	20.767	26.744
EBITDA (%)	6,7%	7,1%
EBIT ajusté	12.838	16.340
EBIT ajusté (%)	4,2%	4,3%
EBIT	11.924	16.324
EBIT (%)	3,9%	4,3%
Résultat financier net	(10.603)	(12.336)
Résultat avant impôt	1.321	3.988
Marge nette avant impôt (%)	0,4%	1,1%
Résultat de l'exercice	(472)	3.276
Résultat attribuable aux propriétaires	(472)	3.276

## Perspectives 2021

L'environnement économique mondial dans lequel opère Corinth Pipeworks demeure instable. Les dimensions marquantes devraient être le recul de la pandémie de Covid-19 qui conduira au rebond de la demande d'énergie et au scénario de transition énergétique accélérée. Malgré les obstacles, Corinth Pipeworks cherche toujours à préserver sa place de leader, grâce à de nouveaux investissements, à des initiatives de recherche et développement

concernant le l'hydrogène et le secteur de l'éolien, et à la pénétration de nouveaux marchés en termes de géographie et de produits. Corinth Pipeworks intensifie ses efforts visant à améliorer sa compétitivité et à participer aux appels d'offres lancés par de grandes sociétés pétrolières et gazières. Ces efforts incluent, entre autres projets, le programme « Excellence de Fabrication », un effort de numérisation des procédés et des projets visant à introduire Industrie 4.0 au sein des lignes de production de CPW. La création d'un profil de produits plus diversifié pour CPW est un élément essentiel de son programme d'innovation pour 2021. Corinth Pipeworks maintient ses perspectives positives pour 2021, avec l'exécution du carnet de commandes et la finalisation prochaine de nombreux projets qui avaient été mis en attente en raison de la pandémie.

De plus amples informations sur Corinth Pipeworks sont disponibles sur son site Internet : [www.cpw.gr](http://www.cpw.gr)

## Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture affectant les informations financières consolidées présentées dans le présent rapport annuel.

## Risques et incertitudes

Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings est responsable de l'évaluation du profil de risques de ses sociétés. Dans la mesure où Cenergy est une société holding qui ne possède ni infrastructures de production, ni clients, ni fournisseurs, ni personnels (en dehors des salariés employés à des fonctions administratives), les risques qui l'affectent sont principalement imputables à ses filiales et à leurs opérations, fournisseurs, clients et personnels.

Les sociétés de Cenergy Holdings interviennent sur des marchés dynamiques présentant des caractéristiques très différentes, de sorte que les risques doivent être gérés de manière structurée afin de réduire les incidences financières négatives potentielles. Chaque société a donc pour objectif d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques, et de réagir de manière appropriée en adoptant les mesures adaptées permettant d'atténuer, de réduire ou de contrôler l'impact des événements négatifs. Cenergy considère la gestion des risques comme un outil de création de valeur au travers de la sensibilisation aux risques et de l'accent mis sur l'efficacité des opérations quotidiennes dans le cadre de la stratégie de chaque entreprise.

Il existe néanmoins un ensemble de directives communes qui fixent un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (Entreprise Risk Management ou ERM) et s'appliquent à toutes les filiales de Cenergy Holdings. Ces directives regroupent des principes en vue de la gestion efficace des risques dans l'ensemble des sociétés du groupe. Ce cadre fournit également des orientations sur les meilleures méthodes de gestion des risques et favorise les échanges sur les problématiques en question.

Pour sa part, la Direction exécutive de Cenergy Holdings est, en concertation avec le Conseil d'administration, chargée d'explorer au mieux les opportunités commerciales, tout en évaluant les risques possibles encourus et leurs mécanismes de contrôle à l'échelle des filiales avec l'aide du département indépendant d'Audit interne. En vertu de cette évaluation, la Société doit considérer si les filiales sont parvenues, de manière proactive et dynamique, à atténuer les risques identifiés et à les ramener à un niveau acceptable.

Le processus ERM appliqué par les filiales de Cenergy suit les étapes suivantes :

- a) Identification des principaux risques et mesure/analyse de leur impact potentiel et de leur probabilité. Cette démarche est réalisée au niveau de chaque filiale puisque l'ensemble des risques financiers, opérationnels, de conformité et stratégiques sont liés à leurs propres opérations.
- b) Gestion des risques par la prise en compte des contrôles en place et la sélection, la hiérarchisation et la mise en œuvre d'actions appropriées. Cette étape est également conduite au niveau de chaque société sur la base des principes généraux fixés par le cadre ERM.
- c) Contrôle et suivi de l'environnement interne et externe pour repérer les éventuelles évolutions des risques et veiller à ce que les réponses apportées conservent leur efficacité. Chaque filiale contrôle ses risques et les réponses qu'elle apporte à la lumière des directives communes du cadre ERM, mais aussi des procédures, systèmes et mécanismes mis en place par la Direction de chaque société en interne.
- d) Enfin, chaque société, à la fois au niveau interne et au niveau de Cenergy Holdings, présente une évaluation consolidée de leurs risques, intégrée à un examen de leur performance financière. En conséquence, la direction exécutive de Cenergy Holdings évalue l'équilibre global risque/rendement de chaque société et présente ses conclusions au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Comité d'audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne des filiales et se penche régulièrement sur des aspects spécifiques du contrôle et de la gestion des risques.

Le fait que les principaux flux de revenus des sociétés proviennent de marchés distincts, présentant chacun leur dynamique propre, offre, dans une certaine mesure, un effet de diversification naturelle des risques. Cependant, dès lors que les sociétés de Cenergy sont, d'une manière ou d'une autre, reliées aux tendances mondiales des marchés de l'énergie, elles sont en principe exposées à des risques similaires. Il semble cependant que le segment des câbles haute tension et celui des tubes de grand diamètre dépendent principalement des grands projets d'infrastructure, et leur évolution est donc indépendante de la conjoncture macroéconomique. À l'inverse, une partie des ventes de câbles et des sections creuses de Corinth Pipeworks est liée aux activités de construction, secteur fortement cyclique.

Les pages 13-27 présentent le développement par secteur d'activité en 2020. Le modèle de gestion des risques de la société (ERM) décrit ci-dessus assure que les risques sont identifiés et traités en premier lieu par la Direction des segments concernés et, le cas échéant, par les fonctions de support. Cette structure d'information, conçue sur mesure, facilite la sensibilisation aux risques, le recensement des opportunités, et l'adoption des mesures d'atténuation des risques à l'échelle de la société.

### **Principaux risques**

Les risques sont classés en deux grandes catégories : risques financiers et risques liés à l'activité. La première regroupe différents types de risques de marché qui concernent l'activité de chaque société (principalement les taux de change, les taux d'intérêt et les matières premières), de même que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La catégorie des risques liés à l'activité, globalement définie comme regroupant l'ensemble des risques hors bilan, est ventilée en sous-catégories pour mieux comprendre et réagir aux différents risques en présence :

- A. Les risques opérationnels et technologiques sont définis comme le risque de perte découlant de l'inadaptation ou de la défaillance des processus, des équipes et des systèmes ou encore d'évènements extérieurs. Les risques opérationnels couvrent l'ensemble des risques associés aux opérations quotidiennes telles que la santé et la sécurité, les questions environnementales, les risques juridiques (en rapport avec les processus) à l'exclusion des risques stratégiques ou de réputation.
- B. Les risques de conformité et de réputation regroupent l'ensemble des répercussions négatives (économiques telles que les amendes, les pénalités, etc. et autres comme l'exclusion de marchés) découlant du non-respect des règles et normes en présence. En font également partie les conséquences potentielles sur l'image de marque et la réputation<sup>4</sup> des filiales et de la Holding, de même que le risque comptable<sup>5</sup>.
- C. Les risques stratégiques regroupent les risques liés à l'environnement commercial au sens large (contexte macroéconomique, sectoriel, etc.), au marché et à la concurrence, ainsi que le processus décisionnel sur un horizon à moyen-long terme, et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la continuité et la rentabilité des activités.

Une brève classification des risques liés à l'activité est présentée ci-dessous pour les filiales de Cenergy Holdings, ainsi que les mesures prises afin d'identifier, d'évaluer, de contrer et de maîtriser ces risques. Il est ainsi approprié d'élaborer une « matrice des risques » pour les cinq principaux risques auxquels sont exposées les filiales de Cenergy Holding.

### *Risques liés à l'activité*

#### **Opérations et technologies**

##### *Risque lié à l'efficacité des canaux de distribution*

Des canaux de distribution mal positionnés ou peu performants peuvent menacer la capacité des entreprises à avoir accès de manière efficace et effective aux clients et utilisateurs finaux actuels comme potentiels. Les sociétés gèrent ce risque par le biais de responsables commerciaux par projet/marché. La révision régulière des budgets est le principal outil utilisé pour définir et contrôler les objectifs en matière de canaux de distribution.

##### *Risque lié aux approvisionnements*

Une interruption de l'approvisionnement en énergie, métaux et matières premières et composants clés, peut menacer la capacité des sociétés à fabriquer des produits de qualité et à des prix compétitifs en temps opportun. Toutes les sociétés prennent donc les mesures adaptées pour réduire de tels risques (par exemple, diversification des fournisseurs, listes de matériaux de substitution, contrats de niveau de service conclus avec les principaux fournisseurs, réduction de l'exposition au marché au comptant).

##### *Risque d'interruption des opérations*

Outre l'indisponibilité des matières premières ou d'autres ressources essentielles, la continuité de l'activité des filiales peut également être menacée par un manque de main

---

<sup>4</sup> Il s'agit de l'ensemble des perceptions relatives à la société qu'en ont les différentes parties prenantes avec lesquelles elle interagit, en interne comme en externe.

<sup>5</sup> Ce risque est lié à l'image juste et fidèle de la situation économique et financière réelle de chaque société ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles associées (IFRS, etc.).

d'œuvre qualifiée, un retard dans l'adoption de nouvelles technologies et/ou des risques de panne affectant les équipements. Par conséquent, toutes les sociétés font appel à des services de maintenance spécialisés pour minimiser ces risques, mettent à niveau les équipements et lignes de production des usines afin de réduire les risques d'obsolescence et surveillent en permanence les niveaux de stocks de sécurité. Certaines usines, sites et lignes de production sont interchangeables. Elles ont été configurées de manière à permettre, si nécessaire, un déplacement et une continuité de la production. Les risques résiduels sont atténués par des polices d'assurance contre le risque d'interruption de l'activité.

#### *Risque de défaillance produit*

Des produits défectueux ou non conformes peuvent exposer les sociétés à des pénalités, des réclamations et des retours, ce qui entraîne une perte de chiffre d'affaires, de parts de marché et une atteinte à la réputation. Pour atténuer de manière proactive ce risque, toutes les sociétés appliquent des systèmes rigoureux de gestion de la qualité au sein de leurs usines, et maintiennent en place les polices d'assurance appropriées couvrant ces réclamations et la responsabilité du fabricant sur ses produits. Le contrôle qualité comprend des tests d'échantillons par lot ou par référence, l'installation d'équipements de suivi à certains stades de la production pour identifier les défauts, des systèmes de traçabilité de bout en bout, etc.

#### *Risque lié aux technologies de l'information (IT)*

Le risque informatique est généralement défini comme la probabilité de survenance d'une menace particulière (déclenchée accidentellement ou en exploitant intentionnellement une vulnérabilité) et l'impact résultant de la survenance de cette menace.

La plupart des filiales de Cenergy Holdings se caractérisent par une forte intensité de capital et s'appuient sur leurs systèmes informatiques pour piloter et optimiser leur production. La défaillance des équipements informatiques, les erreurs humaines et/ou l'utilisation, la divulgation, la modification ou la destruction non autorisée de données représentent des risques importants pour l'activité et la rentabilité des entreprises. L'identification et l'application continues de contrôles appropriés et proportionnés qui limitent l'exposition à ces menaces sont donc indispensables pour assurer l'intégrité des systèmes informatiques de toutes les sociétés et le respect des exigences légales applicables.

Par ailleurs, toutes les filiales se conforment au Règlement général 2016/679 de l'UE sur la protection des données (RGPD), et ont mis à profit cette obligation pour évaluer et améliorer leur situation globale à l'égard des risques informatiques, allant au-delà des exigences réglementaires.

#### **Risques de conformité et de réputation**

##### *Risque de réglementation financière*

En ce qui concerne les obligations liées à ses inscriptions en Bourse, Cenergy Holdings a mis en place les structures et les procédures nécessaires afin de garantir leur respect continu, y compris l'adoption de sa Charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, les principes d'une bonne gouvernance, le délit d'initié et les conflits d'intérêts.

### *Risque lié à la conformité*

Des lois et règlements s'appliquent à de nombreux aspects des opérations des filiales, y compris sans s'y limiter, les lois relatives au travail, les réglementations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement, les permis de construire et les licences d'exploitation, etc.

Cenergy Holdings exige de toutes ses sociétés en portefeuille qu'elles respectent l'ensemble des lois et règlements en vigueur, que ce soit au niveau local, européen ou international, sur les questions de santé et de sécurité sur les sites de production, le droit du travail et le droit social, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption et la fraude financière. En sa qualité de société holding, Cenergy Holdings requiert de ses filiales qu'elles développent leurs propres politiques relatives à toutes ces questions et que les sociétés soient seules responsables de leur respect de ces politiques.

Des informations complémentaires sont présentées dans la section Informations non financières (p. 37-52).

### **Risques stratégiques**

#### *Risque lié au pays*

Les risques politiques propres aux pays dans lesquels les sociétés de Cenergy Holdings sont présentes, par des activités commerciales ou de production, peuvent menacer les produits et les flux de trésorerie futurs, tant en amont qu'en aval. La principale réponse à ce risque est la diversification géographique, tant du point de vue de la fabrication que de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution.

Concernant la production, les filiales de Cenergy sont actuellement présentes dans trois pays de l'UE (Grèce, Roumanie et Bulgarie) qui présentent un risque politique minime, voire nul. La disponibilité et les prix des matières premières de base, telles que le cuivre, l'aluminium et l'acier, dépendent des marchés internationaux et ne sont pas affectés par l'évolution de la situation dans un pays particulier. En outre, les filiales ont distribué leurs produits dans plus de 50 pays à travers le monde en 2020, et plus de 65 % du chiffre d'affaires des différentes sociétés était généré en 2020 sur des marchés extérieurs au pays de production.

Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près et de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adaptent en temps opportun leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

S'agissant des possibles implications liées au Brexit, Cenergy Holdings suit attentivement les dernières évolutions et prend des mesures pour atténuer les éventuelles perturbations. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les formalités douanières prévues pour les biens transitant entre l'UE et tout pays tiers, s'appliquent à toutes les marchandises exportées d'un État membre de l'UE vers la Grande-Bretagne. Aucune période de transition ne s'applique concernant les importations dans l'UE. Les formalités et les contrôles applicables peuvent entraîner des retards inhabituels au niveau des douanes. En règle générale, les biens entrant dans l'UE à partir de la Grande Bretagne après la fin de la période de transition doivent également faire l'objet d'une déclaration sommaire d'entrée. Les sociétés de Cenergy Holdings appliquent les directives transmises par les autorités compétentes afin d'atténuer tout retard lié aux importations ou exportations de biens et d'éviter toute interruption de l'activité. Les exportations vers le Royaume-Uni représentaient environ 7 % du chiffre d'affaires total pour 2020, tandis que la plupart des concurrents directs des segments Câbles et Tubes d'acier opèrent dans la zone euro. Il est donc probable qu'ils réagiront de la même manière aux

éventuelles fluctuations de change importantes. En résumé, selon l'analyse menée à ce jour, le Brexit ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les opérations de Cenergy Holdings.

#### *Risque lié au secteur*

Le risque lié au secteur qui concerne le secteur d'activité précis dans lequel les sociétés de Cenergy Holdings interviennent tient principalement au caractère cyclique de la demande et au taux de remplacement de certains de leurs produits. La dimension cyclique de la demande est atténuée par l'expansion sur les marchés mondiaux, de sorte que les effets du cycle diffèrent d'une zone géographique à l'autre. Quant à au taux de remplacement des produits, le risque de substitution est atténué par une différenciation au sein de la gamme de produits, par exemple en privilégiant les produits qui présentent un taux de remplacement plus faible.

#### *Risque lié à la concurrence*

Les questions de stratégie liées à la concurrence sont évaluées dans le cadre du processus budgétaire annuel de toutes les filiales de Cenergy Holdings et du plan stratégique de commercialisation de chaque société. Au jour le jour, le risque de concurrence est géré par un examen quotidien des informations relatives aux marchés et atténué par un engagement fort en faveur de la qualité, une politique de prix concurrentiels pour l'achat des produits de base et un ciblage en faveur des produits à marge élevée.

#### *Risque lié aux innovations technologiques*

Dans un monde en mutation technologique rapide, le fait de ne pas suivre de manière efficace les évolutions technologiques ou de ne pas investir dans les infrastructures technologiques nécessaires peut affecter gravement les résultats actuels et futurs d'une entreprise. Un autre risque concerne les entreprises qui ne tirent pas parti de ces avancées technologiques pour étendre leur avantage concurrentiel. Celles-ci peuvent « perdre leurs repères » et souffrir fortement de la concurrence. Les filiales de Cenergy gèrent principalement ce risque stratégique par la conclusion de contrats d'assistance technique et de transfert de connaissances avec les chefs de file mondiaux de leurs différents secteurs. Toutes les sociétés investissent fortement dans la recherche et le développement (R&D) et coopèrent avec des organismes scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan.

Pour les différents segments, les principaux risques liés à l'activité sont présentés dans la matrice ci-dessous, qui tient compte de la probabilité des risques et de leur impact.



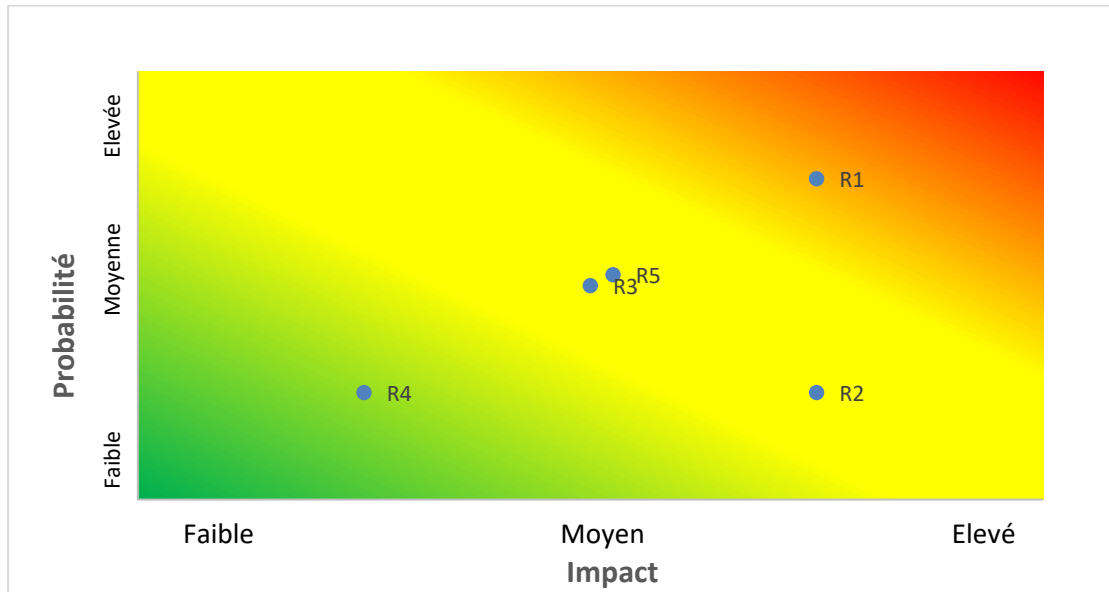


Figure 1: Cenergy Holdings s-Cartographie des risques de 2021

Tableau 5: Principaux risques pour les sociétés de Cenergy Holdings (estimés pour 2021)

Numéro	Segment / classification	Identification	Suivi	Atténuation
R1	Tubes d'acier / Risque lié à la concurrence	Ventes aux États-Unis	Les commandes de projets américains devraient diminuer par rapport aux niveaux de 2020, les droits de douane protégeant les fournisseurs locaux	CPW s'attend à être bien positionné pour conquérir des parts de marché pertinentes malgré une concurrence intense. CPW recherche également de nouvelles opportunités de marché et de clientèle pour maintenir ou augmenter les volumes de vente et les revenus.
R2	Câbles / Risque lié aux innovations technologiques	Qualification de nouveaux produits	Essais en cours	Hellenic Cables estime que des ressources adéquates sont allouées à la qualification des nouveaux produits et que ces processus sont suivis de près afin d'être achevés en temps voulu.
R3	Tubes d'acier / Risque lié aux approvisionnements	Prix de l'acier	Pression sur les prix et besoin en fonds de roulement élevé	CPW cherche continuellement à obtenir les conditions commerciales les plus favorables avec ses fournisseurs.
R4	Câbles / Risque de défaillance produit	Conduite de projets offshore	Hellenic Cables a une longue expérience de l'exécution de projets réussis et suit de près les activités, en abordant les problèmes dans toutes les phases du projet avec des équipes spécialisées.	Lignes directrices et actions spécifiques en matière de gestion des risques, ainsi que tests de production, assurances et provisions.
R5	Tubes d'acier / Risque lié au secteur	Évolution vers une décarbonation de l'énergie	CPW surveille les tendances en matière d'infrastructures pétrolières et gazières, ainsi que celles des sources d'énergie alternatives.	CPW examine en permanence de nouvelles opportunités commerciales, y compris des marchés autres que le secteur du pétrole et du gaz, et cherche à diversifier ses sources de revenus.

En ce qui concerne le risque macroéconomique mondial d'une nouvelle reprise de la pandémie de Covid-19, nous devons noter que, jusqu'à présent, celle-ci a eu un impact opérationnel limité sur les deux segments. Cependant, toutes les sociétés maintiennent les mesures complémentaires sanitaires et de sécurité adoptées en 2020 en faveur de leur personnel, et examinent les lieux de travail pour recenser tout événement susceptible de remettre en cause la continuité de la production.

### *Risques financiers*

En tant qu'entreprises complexes et internationales, les sociétés de Cenergy Holdings sont également exposées à des risques financiers qui ne figurant pas dans la matrice des risques présentée précédemment. Ces risques proviennent des fluctuations des marchés financiers et consistent pour l'essentiel en des expositions au risque de change et au risque de matières premières. Les sociétés de Cenergy Holdings s'efforcent en premier lieu, lorsque c'est possible, de couvrir naturellement ce type de risque, et utilisent différents instruments financiers dérivés pour couvrir les expositions importantes et protéger les bénéfices et les actifs contre des fluctuations prononcées.

#### **Risque de taux d'intérêt**

En règle générale, les entités de Cenergy Holdings ne prennent pas de positions spéculatives sur des taux d'intérêt de quelque nature que ce soit et s'efforcent toujours de suivre des stratégies d'immunisation naturelle. D'autre part, compte tenu du contexte actuel de faibles taux d'intérêt, chaque entité tente, dans la mesure du possible, de sécuriser des lignes de financement à taux fixe et à faible taux afin d'éviter les variations de flux de trésorerie et de faciliter l'établissement du budget des investissements.

L'exposition du Cenergy Holdings aux taux d'intérêt, sur une base consolidée, se composait au 31 décembre 2020 de 39,5 millions d'euros d'instruments financiers à taux fixe et de 372,1 millions d'euros d'instruments à taux variable. Par ailleurs, une variation de 25 points de base des taux d'intérêt des passifs financiers à taux variable aurait eu un effet positif ou négatif de 1,31 million d'euros, après impôt, sur le compte de résultat consolidé de 2020.

#### **Risque de change**

Cenergy Holdings détient des participations dans des sociétés qui possèdent des usines de production et conduisent des opérations commerciales dans le monde entier. Ces sociétés sont ainsi exposées à des pertes financières (transactions), comptables (conversion) et économiques liées à la volatilité des taux de change. Les sociétés gèrent ce risque avec prudence, en visant des couvertures naturelles chaque fois qu'elles le peuvent (notamment en faisant correspondre les devises des opérations de vente et d'achat anticipées, mais également des créances et des dettes) et utilisent des produits de couverture standard, à l'instar des contrats à terme, si nécessaire.

#### **Risque lié aux produits de base**

Les filiales de Cenergy Holdings utilisent des matières premières métalliques dans leur production, de sorte que les fluctuations de prix (notamment ceux de l'aluminium, du cuivre, du nickel et du zinc) peuvent donc les exposer à une baisse des marges sur les produits ou à des pertes sur les transactions.

Les contrats à terme - future - négociés sur le London Metal Exchange (LME) proposent un choix de couverture évident pour les sociétés actives sur ce segment : premièrement, toutes les filiales de Cenergy Holdings enregistrent des positions sur les métaux résultant de la fixation des prix sur le LME pour les achats et les ventes. Elles assurent un suivi du risque de prix lié aux métaux et s'efforcent de faire correspondre les achats aux ventes. L'exposition nette résultante est couverte globalement au moyen de contrats LME, ce qui produit des marges quasi exemptes de risques.

### **Risque de liquidité**

Les filiales de Cenergy Holdings suivent constamment leurs besoins en liquidités, au moyen de rapports financiers mensuels sur les ratios de liquidité et d'endettement et en évaluant en permanence les financements disponibles sur les marchés locaux et internationaux. Elles atténuent le risque de liquidité en maintenant des lignes de financements engagées non utilisées auprès de divers établissements financiers.

La dette totale de Cenergy Holdings (y compris les obligations locatives) s'élève à 411,7 millions d'euros (504,3 millions d'euros au 31 décembre 2020). Compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, qui représentent 81,0 millions, la dette nette s'élève à 330,6 millions d'euros, dont 43,3 % (36,0 % au 31 décembre 2019) à long terme et le reste à court terme. Les prêts et emprunts sont détenus auprès de banques et d'institutions financières notées de A- à B par l'agence Standard & Poor's. Environ 74 % de ces prêts et emprunts sont détenus auprès de banques grecques.

Les crédits à long terme présentent une échéance moyenne de 4,6 ans, tandis que ceux à court terme sont principalement constitués de lignes de crédit renouvelables réexaminées annuellement associées à des dates d'échéance étalées dans l'année et, si nécessaire, reconductibles automatiquement. Les limites de crédit sont suffisantes pour répondre aux exigences du fonds de roulement et refinancer les emprunts à court terme.

### **Risque de crédit**

Les filiales de Cenergy Holdings réalisent des ventes auprès d'un grand nombre de clients situés dans différents pays et appartenant à différents secteurs, s'efforçant d'éviter, dans la mesure du possible, la concentration des clients. Cependant, dans le cas de grands projets d'infrastructure qui représentent une partie significative du chiffre d'affaires des deux segments, cette concentration est inévitable. Par conséquent, les sociétés atténuent ce risque en effectuant des contrôles de solvabilité rigoureux des clients finaux par l'intermédiaire d'agences de notation de crédit et en définissant soigneusement les conditions de paiement appropriées.

Pour les unités opérationnelles produits, l'utilisation de garanties réelles ou financières et de contrats d'assurance-crédit est la norme.

## Informations non financières

La présente déclaration non financière a été élaborée conformément aux obligations du Code belge des sociétés et des associations - CSA (article 3:32 §2), tel que modifié par la loi belge du 3 septembre 2017, relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes [qui transpose en droit belge la directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité]. Elle concerne l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cenergy Holdings (la **Société**, la  **Holding**) est une société cotée belge détenant des participations dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. Le portefeuille de la Holding comprend plusieurs sociétés exerçant une activité internationale. Le rapport de gestion contient une description détaillée de chaque secteur d'activité (pages 13-27).

La déclaration a été élaborée conformément au cadre de reporting des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui adopte une approche très large et universelle pour traiter l'ensemble des enjeux de développement durable auxquels les sociétés sont confrontées. Bien que les sociétés de Cenergy Holding aient un impact direct ou indirect sur l'ensemble des 17 ODD, celles-ci ont choisi de mettre l'accent sur les ODD qui sont directement concernés par leurs activités. Le cadre de reporting des ODD sert de base au cadre de reporting des questions non financières de la Société, car il contient des indicateurs clés de performance non financiers pour suivre tous les principaux risques liés aux questions non financières relevant du Code belge des sociétés et des associations, à savoir :

- ✓ Environnement
- ✓ Social et travail
- ✓ Droits de l'homme
- ✓ Lutte contre la corruption

La présente déclaration comprend des informations non financières sur la Holding et ses principales filiales dans les deux segments opérationnels (Câbles et Tubes d'acier). Elle se concentre sur les politiques établies pour ces questions, les processus de diligence raisonnable mis en œuvre, les résultats des politiques établies et le suivi des performances concernant les principaux risques liés à ces questions non financières.

## Modèle d'entreprise

Dans une optique de long terme, la Holding investit notamment dans des participations de manière significative (avec ou sans contrôle). Elle investit sans politique d'investissement et de désinvestissement définie et n'est tenue par aucun objectif ou critère spécifique concernant les caractéristiques géographiques et industrielles de ses investissements, la période de détention et la réalisation des objectifs. La Société génère des rendements qui peuvent être annulés, réinvestis ou distribués aux actionnaires à la discrétion absolue de la société (sous réserve uniquement du vote des actionnaires sur la distribution des dividendes). Elle est un actionnaire actif, combinant son approche entrepreneuriale à une discipline financière solide. Elle finance le développement de ses sociétés, améliore leur compétitivité et leur rentabilité et entretient un dialogue constant avec la direction des sociétés dans lesquelles elle investit, tout en respectant pleinement leur autonomie opérationnelle.



Figure 2: notre modèle d'entreprise

Le segment Câbles est un catalyseur important de la transition énergétique et du Pacte vert européen, puisque plus de 50 % de son chiffre d'affaires provient de projets contribuant à accroître la part des sources d'énergie renouvelables dans le mix énergétique et décarboniser progressivement l'économie mondiale dans l'optique de bâtir un avenir sans impact sur le climat.

Le segment Tubes d'acier est également bien positionné pour contribuer de manière significative à la transition énergétique, 70 % de son chiffre d'affaires provenant de projets favorisant le gaz naturel, tout en développant des solutions qui répondent aux nouveaux besoins du transport d'énergie (hydrogène vert, captage et stockage du carbone).

Nos sociétés sont bien positionnées non seulement pour opérer dans une économie à faible émission de carbone, mais également pour augmenter leurs parts de marché, car leur gamme de produits et solutions joue un rôle essentiel dans la réalisation d'une économie neutre pour le climat. Nos sociétés comptent de plus en plus sur l'utilisation des énergies renouvelables dans leur mix énergétique, et définissent pour cela de nouveaux objectifs en vue d'améliorer leur empreinte carbone. Elles tentent également de réduire davantage leur empreinte carbone indirecte, contribuant ainsi aux objectifs ambitieux de l'Europe pour une économie décarbonée.

En raison de la nature de leurs processus industriels ainsi que des marchés de leurs produits, l'avenir des sociétés est fortement corrélé à leur capacité d'opérer de manière durable. Elles

s'emploient actuellement à prendre les mesures nécessaires pour améliorer leur efficacité énergétique tout en s'engageant davantage en faveur d'un approvisionnement responsable.

### **Impact de la pandémie de COVID-19 sur les questions non financières**

Les politiques et procédures spécifiques de gestion de toutes les questions liées à la pandémie ont été initiées et suivies tout au long de l'année par Steelmet S.A. (*Steelmet*), filiale de Cenergy. Steelmet est également en charge d'effectuer la diligence raisonnable opérationnelle, pour toutes les autres questions non financières.

Dès lors que l'épidémie du virus SARS-Cov-2 a atteint l'Europe, la santé et la sécurité de nos employés, de leurs familles et de leurs proches ont immédiatement été considérés comme une priorité absolue dans toutes les sociétés. La pandémie a constitué un défi majeur pour Cenergy Holdings et ses filiales, non seulement sur le plan professionnel mais également personnel. Toutes les sociétés ont agi rapidement et de manière responsable pour soutenir leur personnel et la société au sens large grâce à de nombreux dons, tant d'équipements médicaux que d'équipements de protection.

Dès les premiers signes de contamination généralisée, un plan d'urgence a été mis en œuvre, notamment pour identifier les zones à risque de contagion dans les locaux des entreprises et également lors des déplacements des employés. À l'issue d'une évaluation approfondie des risques sur tous les lieux de travail, plusieurs mesures de précaution ont été mises en œuvre afin de réduire les risques et de garantir une activité continue sur chaque site de production, dans les meilleures conditions possibles. Chaque fois qu'une diminution conséquente de la demande était attendue (ou constatée), les niveaux de production étaient abaissés pour suivre la demande et garantir la résilience opérationnelle.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings ont mis en œuvre une multitude de mesures préventives touchant tous les aspects de la vie professionnelle, y compris les déplacements vers et depuis le lieu de travail, le port obligatoire de masques sur tous les sites de l'entreprise, des mesures d'hygiène étendues, des conseils médicaux et un soutien à l'ensemble du personnel, en particulier les groupes vulnérables, et enfin, des aménagements de télétravail pour tous les employés dont la présence n'était pas requise dans les locaux de l'entreprise. En raison de la nature des activités des sociétés, ces dispositifs de travail à domicile étaient limités à environ 10 % sur les sites industriels, tandis qu'ils atteignaient 50 % dans les bureaux. Ces dispositifs ont toujours été conformes aux lignes directrices ou aux exigences établies par les autorités nationales compétentes.

Tout au long de l'année 2020, plus de 9.500 tests PCR ont été effectués régulièrement auprès des employés de toutes les filiales afin de favoriser un dépistage précoce et de mettre en quarantaine les cas positifs et leurs contacts proches le plus rapidement possible. Cette approche a permis de minimiser les cas de transmission de la COVID-19 dans les locaux de la Société. Elle a également aidé les employés à protéger leurs familles et leurs relations proches, ces derniers ayant tous reçu des alertes rapidement à l'issue des résultats de tests obligatoires au travail. Par conséquent, toutes les sociétés ont pu poursuivre leurs activités de façon fluide et sans interruptions, tout au long de l'année 2020, même au pic de la deuxième vague en fin d'année.

Ces mesures préventives renforcées en matière de santé et de sécurité restent en place dans les sociétés de Cenergy et le même modèle sera appliqué tout au long de l'année 2021.

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'effet sur d'autres questions non financières, à l'exception du développement personnel et de la formation d'une partie importante des

effectifs, car les réunions physiques n'ont pas été autorisées pendant la majeure partie de l'année. Par conséquent, les programmes de formation ont été considérablement réduits. Un programme de formation accéléré compensera cette perte de formation planifiée, dès lors que les conditions le permettront.

En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, plusieurs mesures de précaution ont été mises en place pour assurer la continuité des activités (commandes de matériaux critiques passées à l'avance, identification de fournisseurs alternatifs, stock de sécurité accru pour certains matériaux). Par conséquent, aucune interruption des activités ordinaires n'a été observée tout au long de l'année 2020 ainsi que dans les projets de construction/mise en service.

### Approche de gestion dans le cadre stratégique

Cenergy Holdings est une holding de sociétés cotée, dotée d'une structure simplifiée qui réalise des investissements à long terme axés sur des sociétés actives en Europe du Sud-Est dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications.

Cenergy Holdings est convaincue que ses filiales doivent faire preuve de la même responsabilité et partager les mêmes principes et le même engagement par rapport aux enjeux du développement durable afin de favoriser une croissance et des emplois durables et résilients, d'assurer la transparence à toutes ses parties prenantes (y compris ses employés et clients) et de préserver sa valeur à long terme pour ses actionnaires.

Cenergy Holdings et ses sociétés s'engagent à travailler en toute sécurité d'une manière respectueuse de l'environnement et socialement responsable, et à s'associer avec leurs clients et les parties prenantes des communautés au sein desquelles opèrent en vue de bâtir un avenir durable pour toutes les parties concernées. Elles souhaitent instaurer une relation de responsabilité et de confiance avec leurs contreparties et répondre aux attentes en tenant leurs engagements pris de bonne foi. La responsabilité de toutes les sociétés est considérée comme un objectif essentiel et fondamental pour garantir la pérennité de leur développement.

Les principes de Cenergy Holdings sont repris dans sa « **Politique de développement durable** »<sup>6</sup> qui forme un « code de référence » pour ses filiales. Ces dernières se doivent, au minimum, de les intégrer. Les sociétés ont à leur tour développé leurs propres politiques détaillées pour appliquer ces principes.

La politique couvre toutes les questions importantes de développement durable et non financières requises par le Code belge des sociétés et des associations. La politique exige que les filiales respectent l'ensemble des lois européennes et nationales ainsi que les procédures internes élaborées en vue de disposer d'un système de surveillance uniforme et robuste pouvant être audité et vérifié de manière objective. Plus spécifiquement, les questions suivantes sont abordées :

#### Environnement

Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à exercer leurs activités *de façon responsable et respectueuse de l'environnement*. Une gestion environnementale solide des sites de

---

<sup>6</sup> Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.cenergyholdings.com/sustainability/overview/>.



production et de stockage constitue un maillon clé du développement durable des activités des sociétés.

Toutes les sociétés opèrent dans le respect le plus strict de l'ensemble des lois environnementales nationales et européennes en vigueur, et conformément aux dispositions spécifiques applicables localement au niveau d'une usine. Elles ont instauré une culture de la transparence et entretiennent un dialogue ouvert avec les parties prenantes.

### ***Social et travail***

Cenergy Holdings et ses sociétés s'engagent à faire preuve de responsabilité dans toutes leurs activités, tout en attendant le même sens des responsabilités de la part de leurs partenaires commerciaux. Les principaux facteurs ayant un impact social à une échelle élargie sont : la santé et la sécurité, le respect et la protection de l'environnement, la couverture exhaustive des besoins des clients, la responsabilité des pratiques de leurs fournisseurs et une coexistence harmonieuse avec les communautés locales concernées par les activités des sociétés.

Cenergy Holdings et ses sociétés appliquent une politique de tolérance zéro concernant les actes de discrimination fondés sur des questions de race, de genre, de religion, d'âge, de nationalité, d'origine sociale ou ethnique, de handicap, d'orientation sexuelle ou d'engagement politique et syndical. Ces principes s'appliquent à leurs politiques de recrutement de nouveaux salariés, de gestion des ressources humaines et de promotion professionnelle des collaborateurs en poste. Les facteurs décisifs pour prendre toutes décisions relatives à l'emploi et à la carrière doivent exclusivement reposer sur la performance, l'expérience, la personnalité, l'efficacité, les compétences et les qualifications.

La Holding et ses filiales rejettent toute forme de travail forcé. Le travail effectué dans les entreprises doit être sur base volontaire. L'emploi de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légal aux travailleurs est interdit.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings s'engagent à promouvoir la santé et la sécurité de leurs personnels, ainsi que de leurs partenaires, clients, fournisseurs, sous-traitants et visiteurs. Toutes les sociétés appliquent, dans le plus strict respect, toute législation applicable, ainsi que les normes, instructions et procédures adéquates en matière de santé et de sécurité.

### ***Droits de l'homme***

La Holding et ses sociétés reconnaissent le droit de l'ensemble de leurs salariés et parties prenantes à travailler dans la dignité et considèrent que chacun de leurs membres est tenu au respect des droits humains.

Toutes les entités soutiennent et respectent les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Toutes les Sociétés soutiennent, dans leurs sphères d'influence respectives, la protection des droits humains au plan international. Elles ne se prêteront à aucun abus ni aucune violation en la matière. Les politiques et les procédures des Sociétés se conforment à l'ensemble des lois nationales en vigueur relatives à la liberté d'association, les conventions collectives, la non-discrimination, le travail forcé et l'emploi de travailleurs mineurs.

### ***Éthique des affaires et lutte contre la corruption***

Cenergy Holdings et ses sociétés s'engagent à exercer leurs activités avec honnêteté et intégrité, dans le respect de l'ensemble des lois applicables. Toutes les sociétés garantissent

la transparence de leurs interactions et reconnaissent leur obligation morale et légale d’agir de manière responsable dans toutes les juridictions. La croissance et la réussite commerciale des Sociétés reposent sur l’excellence de leurs produits et services. À ce titre, elles affichent une tolérance zéro pour les activités contraires à l’éthique et de nature illégale. La performance et la compétitivité de leurs activités sont toujours assurées au travers du respect de la loi.

Cenergy Holdings et ses sociétés condamnent fermement tout type de corruption et malversations. Elles sont résolues à préserver une culture d’honnêteté et d’opposition à toute fraude et corruption. Elles maintiennent un dispositif de contrôles comptables internes et de tenue des registres qui permet de suivre précisément et d’évaluer les transactions et les cessions d’actifs.

### Résultat de la politique

Toutes les sociétés opèrent dans le strict respect des lois environnementales et sociales en vigueur au plan national et européen.

La mise en œuvre des politiques est garantie par les actions de diligence raisonnable opérationnelle menées par Steelmet, filiale de Cenergy Holdings. Steelmet est responsable, entre autres, de la surveillance de la performance de toutes les sociétés à cet égard. Steelmet fait appel à des auditeurs qualifiés dans leur domaine d’expertise respectif pour conduire des examens et des évaluations périodiques des filiales. Lors de ces examens périodiques, les dirigeants des sociétés de Cenergy Holdings présentent à Steelmet les indicateurs de mesure de la performance et exposent les risques et les enjeux ainsi que les actions correctives qu’ils jugent nécessaires.

Les progrès des mesures correctives mises en œuvre ainsi que les questions de non-conformité y sont traités et les filiales sont tenues d’élaborer un plan d’action vérifiable, dans les délais impartis.

Steelemet rend régulièrement compte au Comité d’audit de Cenergy Holdings sur les risques potentiels identifiés.

En outre, un examen de diligence raisonnable est conduit sur les questions d’environnement, de santé et de sécurité par des auditeurs externes lors des certifications périodiques des systèmes de management. L’intégralité (100 %) des unités de production de la Holding qui entrent dans le périmètre du présent rapport sont certifiées ISO 14001:2015 et OHSAS 45001:2018 tandis que 75 % d’entre elles sont certifiées par le système de management de l’énergie ISO 50001:2015.

Sur la base des évaluations visées ci-dessus, les principes de la politique de développement durable de Cenergy Holdings sont tous conformes. Néanmoins, une procédure d’amélioration continue n’en est pas moins conduite dans plusieurs domaines, comme détaillé dans la section sur les risques. Afin de s’assurer que toutes les filiales suivent une voie d’amélioration continue, les professionnels de Steelmet ont une étroite collaboration avec les cadres supérieurs et le personnel compétent des filiales afin d’élaborer des feuilles de route avec des actions d’amélioration spécifiques, par ordre de priorité, ainsi que des objectifs qui doivent être atteints dans certains délais.

## Analyse de matérialité et indicateurs clés de performance (ICP)

Le champ d'application des rapports d'information non financière se concentre sur les sociétés de production « importantes » en termes de chiffre d'affaires et de personnel employé. Les critères utilisés pour leur sélection sont :

- ✓ Contribuant à plus de 1 % du total des revenus consolidés de Cenergy Holdings, et
- ✓ Avec un minimum de 100 employés.

Ces critères conduisent à la sélection des quatre (4) entités suivantes :

1. Hellenic Cables (segment Câbles)
2. Fulgor (segment Câbles)
3. ICME ECAB (segment Câbles)
4. Corinth Pipeworks (Segment Tubes d'acier)







Ces sociétés, en raison de leur main-d'œuvre relativement importante, de l'utilisation des matières premières et de l'intensité énergétique, présentent l'impact global potentiel le plus élevé en termes de questions non financières visées dans le présent rapport. Les informations non financières des sociétés susmentionnées sont consolidées et présentées en fonction du secteur dans lequel elles opèrent, car les sociétés du même secteur présentent des problèmes et des risques non financiers similaires.

Pour ce qui est de la sélection des « questions importantes » dans ce rapport, celle-ci était fondée sur une analyse de matérialité approfondie effectuée par chacune des sociétés de la liste ci-dessus. L'analyse de matérialité de chaque filiale a été réalisée conformément à la norme Global Reporting Initiative (GRI) pertinente. Sur la base de ces analyses, les risques non financiers majeurs et plus fréquemment trouvés liés à ces questions importantes ont été sélectionnés en raison de leur potentiel d'impact négatif sur les relations commerciales, les produits et l'exploitation durable à long terme des sociétés.

Ensuite, ces différents défis et enjeux identifiés lors de la phase d'analyse de la matérialité ont été mis en correspondance avec le cadre de reporting des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, qui sert de base à la structure de reporting des questions non financières.

**Les ODD** constituent une liste de 17 objectifs globaux reliés les uns aux autres qui « *nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous* ». Ces objectifs répondent aux enjeux actuels auxquels les sociétés sont confrontées dans le monde entier. Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 objectifs sous-jacents plus spécifiques qui visent à impulser les actions requises dans le domaine concerné. Comme mentionné ci-dessus, Cenergy Holdings a identifié les impacts matériels principaux et les plus courants qui ont été sélectionnés dans le cadre de l'analyse de matérialité de chaque société, ainsi que selon l'évaluation des parties prenantes. Cenergy Holdings en a tiré une liste des principaux risques non financiers, récapitulés au Tableau 1. En fonction des risques non financiers identifiés, des indicateurs clés de performance (ICP) spécifiques du cadre de reporting des ODD (le cas échéant) ont été sélectionnés pour être utilisés afin d'évaluer la performance et l'exposition au risque.






Tableau 6: Principaux risques non financiers identifiés pour les sociétés de Cenergy Holdings après l'analyse de matérialité.

Point d'impact matériel identifié	Catégorie en vertu du CSA	ODD pertinent	Description	Zone de risque des filiales de Cenergy Holdings ayant un impact important
Consommation d'énergie, sources d'énergie	Environnement		Énergie propre et d'un coût abordable	Mise à disposition d'énergies à faible émission de carbone et à un coût compétitif
Santé et sécurité, droit du travail	Droit social et du travail, droits humains		Travail décent et croissance économique	Assurer un environnement de travail sûr, des conditions de travail, la satisfaction de la main-d'œuvre, l'égalité des droits entre les travailleurs, la formation au développement humain de la main-d'œuvre, les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement
Changement climatique	Environnement	 	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Intensité carbone de la production, intensité carbone de la chaîne d'approvisionnement
Gestion des déchets, circularité des produits	Environnement, droits humains		Consommation et production responsables	Intensité des déchets, méthode de gestion des déchets, circularité du processus de production, responsabilité de la chaîne d'approvisionnement
Transparence, lutte contre la corruption	Éthique des affaires, lutte contre la corruption et les pots-de-vin		Paix, justice et institutions efficaces	Transactions commerciales, confidentialité des données, conformité réglementaire

Sur la base des ODD et du périmètre des impacts matériels, les indicateurs clés de la performance (ICP) suivants ont été sélectionnés en vue d'une évaluation à l'échelle des sociétés de Cenergy Holdings. Chaque fois qu'un indicateur pertinent des ODD existe déjà dans le cadre de rapport des ODD, cet indicateur est utilisé ; sinon, d'autres indicateurs (comme les indicateurs<sup>7</sup> de la CNUCED – en italique, ou les ICP couramment utilisés par les pratiques industrielles standard – marqués d'un astérisque \*) sont utilisés.

<sup>7</sup> Cf. les "Directives sur les indicateurs clés pour les informations publiées par les entreprises sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable" de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 25 juillet 2019).

Table 7: ICP pour les risques non financiers à évaluer pour les sociétés de Cenergy Holdings

ODD pertinent	Indicateur ODD pertinent	ICP représentant les questions clés
	7.2	7.2.1 Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie
	8.5 8.8	<i>Nombre moyen d'heures de formation par salarié par an</i> 8.8.1 Fréquence des accidents du travail (LTIR, SR, décès) Rotation annuelle du personnel* % de femmes dans les effectifs* Incidents relatifs à une discrimination*
	9.4	9.4.1 Total des émissions de gaz à effet de serre par unité de produit Émissions totales (Scope 1 et 2)
	12.5	<i>Réduction de la production de déchets</i> <i>Déchets réutilisés, retransformés et recyclés</i> <i>Aucun incident d'impact sur l'environnement</i>
	16.5 16.B	<i>Amendes versées en raison de règlements</i> Incidents relatifs à la corruption ou à des malversations* Incidents de violation de la confidentialité des données*

Le cadre de reporting pour chacune des sociétés relevant du périmètre sera analysé au niveau de l'ODD sélectionné.

### ODD 7 - Consommation d'énergie et énergie propre

Les filiales de Cenergy consomment beaucoup d'électricité et il est important d'avoir accès à une énergie à faible émission de carbone compétitive afin de minimiser leur empreinte carbone et de réduire leur exposition à la tarification du carbone. Les sociétés achètent généralement de l'électricité auprès des principaux fournisseurs d'énergie des pays où elles opèrent car aucune des sociétés ne possède sa propre source d'énergie. Les chiffres indiqués dans les tableaux suivant reflètent le mix énergétique du réseau et la part des énergies renouvelables pour le réseau respectif.

En raison de l'absence de prix compétitifs de l'électricité à faible émission de carbone, trois des quatre sociétés de matériaux du portefeuille de la Holdings (Hellenic Cables, Fulgor et CPW) ont géré en 2020 pour fournir 100 % de leurs besoins en électricité provenant d'énergies renouvelables grâce à des sources certifiées (Garanties d'origine – GOS) soutenant le marché des énergies renouvelables pour de nouveaux investissements dans les années à venir. Le tableau ci-dessous indique la part de l'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité.

Tableau 8: ODD 7 – Énergie propre, consommation

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020

<b>Part des énergies renouvelables dans l'électricité</b>	23,5	72,2 <sup>8</sup>	68,9	28,3	100	100
---	------	-------------------	------	------	-----	-----

### ODD 8 - Santé et sécurité, droit du travail

La nature du portefeuille diversifié des entreprises de Cenergy Holdings entraîne un profil de risque différent pour chaque entreprise en matière de santé et de sécurité au travail. Ces différences peuvent être attribuées à de nombreux facteurs tels que le type de production, (type de métallurgie (thermique ou non), le chargement/déchargement, le revêtement chimique, etc.), la technologie des infrastructures, les caractéristiques de sécurité et de l'équipement, processus de fabrication et matériaux utilisés. Indépendamment des différences de nature d'activité des entreprises, la santé et la sécurité du personnel de l'entreprise sont d'une importance capitale et les entreprises investissent des ressources importantes afin d'améliorer les conditions de travail et de créer un environnement de travail plus sûr.

Les sociétés de la Holding font un effort continu pour améliorer la réalisation de leur capacité de risque, évaluent en détail les risques associés à l'identification des dangers, facilitant par la suite la mise en œuvre de mesures de contrôle raisonnables. Elles s'attachent également à analyser précisément les incidents afin de s'assurer qu'un cadre solide est en place, qui prévoit une approche systématique de la déclaration, de la gestion et de l'investigation des incidents, permettant ainsi de définir des actions correctives et préventives efficaces.

En ce qui concerne les mesures de santé et de sécurité, le principal utilisé pour la performance des entreprises est **le taux d'incidents avec arrêt de travail** (LTIR – le nombre d'incidents avec arrêt de travail par million d'heures de travail) qui mesure le nombre d'incidents par heure de travail qui ont conduit à l'absence d'un employé. **Le taux de gravité** (SR – nombre de jours de travail perdus par million d'heures de travail), en revanche, reflète la gravité de l'incident :

Tableau 9: ODD 8 – données santé et sécurité

Year	Câbles			Tubes d'acier		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
<b>LTIR</b>	8,7	5,4	6,4	3,4	1,0	1,7
<b>SR</b>	122	321	167	118	106	119
<b>Nombre de décès</b>	0	0	0	0	0	0

Les deux segments ont montré une légère détérioration du LTIR en 2020 par rapport à l'année précédente et la direction est consciente qu'un effort plus important est nécessaire pour créer un environnement de travail plus sûr. En revanche, le taux de gravité s'est amélioré de manière significative dans le segment Câbles, alors qu'une légère augmentation a eu lieu en 2020 dans le segment Tubes d'acier. Les entreprises disposent d'une liste complète d'indicateurs clés de performance internes qui suivent les actions de direction nécessaires pour créer des programmes H&S solides. Cependant, étant donné que nous visons un environnement de travail « zéro accident » dans toutes les filiales de Cenergy Holdings, les efforts déployés par la direction du monde entier pour promouvoir la santé et la sécurité au travail et pour sensibiliser à la sécurité en temps opportun (alerte – analyse) sont continus.

<sup>8</sup> En raison de l'achat de GO pour l'approvisionnement en énergie renouvelable.

Les entreprises de Cenergy Holdings reconnaissent la contribution décisive de leur personnel dans la réussite de leurs performances commerciales et de leur croissance future. Dans le cadre de cette approche, les filiales se sont engagées à mettre en œuvre des pratiques de travail responsables. Ils cherchent donc à offrir à leurs employés un environnement de travail où les opportunités sont égales, qui respecte la personnalité de chacun et qui investit de manière importante et constante dans leur formation et leur développement. Toutes les sociétés se concentrent sur les zones d'impact matériel comme la création d'un environnement de travail équitable, garantissant le respect des droits humains et de la diversité, offrant une égalité de chances à tous les salariés, appliquant des systèmes d'évaluation objectifs et proposant des dispositifs de formation continue.

Le tableau suivant donne des indicateurs clés de performance indicatifs tels que le taux de rotation des employés, le pourcentage d'employés qui quittent l'entreprise volontairement ou en raison d'un licenciement, d'une retraite ou d'un décès en service, ainsi que la moyenne des heures de formation par employé et par an. Le nombre total d'employés correspond au nombre total d'employés à la fin de l'année (données du 31 décembre).

Tableau 10: ODD 8 – ICP Travail

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
<b>Variation des effectifs</b>	20	25	10	2,7	3,1	8,2
<b>% de femmes</b>	14	15	13	8,6	9,7	9,8
<b>Heures de formation</b>	10	22,6	12,6	19,3	14,8	3,7

Les circonstances particulières causées par la crise de la pandémie ont affecté le ratio de rotation du personnel dans des directions assez différentes. Bien que relativement stable au cours des années précédentes, la rotation du personnel s'est améliorée de manière significative dans le segment Câbles, tandis qu'elle s'est détériorée dans le segment Tubes d'acier, en raison des ajustements nécessaires du nombre de personnel pendant la crise.

Les sociétés ont également réduit le niveau de formation du personnel, car les réunions physiques ont été interdites en raison des fermetures nationales et des mesures d'éloignement social imposées pour freiner la propagation du COVID-19 pendant la majeure partie de l'année 2020. Si les conditions d'exploitation normales reviennent en 2021, les entreprises reprendront leurs programmes de développement du personnel à un rythme accéléré pour compenser le temps perdu.

La proportion relativement faible de femmes dans la main-d'œuvre s'explique par la nature des activités des entreprises, toutes appartenant à des secteurs considérés comme des industries « lourdes ». Il s'est néanmoins amélioré au cours des trois dernières années.

Aucun incident de discrimination n'a été enregistré ou signalé en 2020, comme c'était le cas pour toutes les années précédentes. Il n'y a pas eu d'incident de travail forcé ou volontaire des enfants dans une société de Cenergy Holdings.

## ODD 9 – changement climatique

Les sociétés de la Holding ont une faible empreinte carbone directe (champ 1) tandis que leur empreinte carbone indirecte (champ 2) est nettement plus élevée. Le segment Câbles opère un processus de production de métallurgie thermique, produisant des émissions directes de la combustion du gaz naturel: ils ne peuvent pas être éliminés à moins qu'il existe une alternative au carburant à faible teneur en carbone.

La grande majorité de l’empreinte carbone restante provient de la consommation d’électricité: dans cette partie, toutes les entreprises tentent de l’éliminer dans une large mesure en consommant de l’électricité renouvelable comme indiqué précédemment. Le tableau ci-dessous indique l’intensité des émissions de carbone ainsi que le total des émissions à des fins de matérialité. À partir de la déclaration de cette année, les informations relatives au carbone sont présentées conformément au guide<sup>9</sup> du champ 2 d’application du protocole sur les gaz à effet de serre, qui est la norme la plus couramment utilisée au niveau international.

Pour des raisons de transparence, nous présentons ces deux indicateurs, avec et sans prise en compte de l’achat de GO, car les GO proviennent d’un fournisseur différent. Ce dernier est connu sous le nom de méthode « basée sur la localisation », la première étant la méthode « basée sur le marché »:

Tableau 11: ODD9 – Emissions de carbone

Année	Câbles			Tubes d’acier		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
<b>Intensité</b> des émissions de carbone (tn CO <sub>2</sub> /tn produit)	0,522	0,499	0,437	0,086	0,091	0,101
<b>Intensité</b> des émissions de carbone <b>avec les GO</b> (tn CO <sub>2</sub> /tn produit)	0,522	0,167	0,158	0,086	0,007	0,008
<b>Total</b> émissions de carbone (tn CO <sub>2</sub> )	57.567	56.514	51.188	37.260	29.130	25.298
<b>Total</b> émissions de carbone <b>avec les GO</b> (tn CO <sub>2</sub> )	57.567	18.869	18.457	37.260	2.389	1.881

D’après le tableau ci-dessus, il est évident que le segment Câbles est en bonne voie pour améliorer son empreinte carbone globale ; l’approvisionnement en électricité renouvelable est ici le principal facteur. Le segment Tubes d’acier présente une empreinte carbone initiale très faible, car ses besoins énergétiques sont faibles. Néanmoins, il n’y a pas eu d’amélioration de l’intensité carbone en 2020 par rapport à l’année précédente. Les deux segments ont toutefois réduit leur empreinte carbone totale de manière significative grâce à l’achat de GO.

Les entreprises se sont engagées à acheter en permanence de l’énergie à partir de sources respectueuses de l’environnement afin de produire des produits avec une empreinte carbone minimale.

## ODD 12 - Gestion des déchets et économie circulaire

Les sociétés de Cenergy s’engagent à assurer une gestion efficace des déchets. Leur objectif principal est la réduction de la production de déchets, mais elles recherchent également des améliorations liées à la réutilisation et au recyclage. Il va sans dire qu’elles traitent de manière appropriée les déchets dangereux.

Bien que l’intensité de la production de déchets varie considérablement en fonction du processus de production, l’intensité de déchets par entreprise est restée à des niveaux similaires au cours des trois dernières années, avec des fluctuations dues à la combinaison de

<sup>9</sup> Voir [https://ghgprotocol.org/scope\\_2\\_guidance](https://ghgprotocol.org/scope_2_guidance).



produits et aux transferts de déchets accumulés au fil du temps qui peuvent affecter l'intensité de déchets pour une seule année :

Tableau 12: ODD12 – Gestion des déchets

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
<b>Production de déchets</b> (kg de déchets / produit tn)	121	129	128	83	86	100
<b>Déchets réutilisés, refabriqués et recyclés</b> en % du total des déchets produits	92,1	92,3	93,1	99,5	99,3	99,2

En 2020, l'intensité des déchets des deux segments est soit restée constante (segment Câbles) soit a légèrement augmenté (tubes d'acier). Il convient toutefois de noter que la grande majorité des déchets sont désormais envoyés pour recyclage, évitant ainsi l'élimination des décharges, en particulier dans le segment Tubes d'acier où la quasi-totalité des déchets a été récupérée ou recyclée. L'effort dans toutes les entreprises est d'augmenter le pourcentage de récupération/recyclage à 100 % pour soutenir la transformation vers une économie circulaire.

En ce qui concerne les accidents environnementaux ou autres incidents (fuites de produits chimiques, incendies pouvant provoquer des émissions nocives, déversements de carburant, etc.) qui pourraient causer de graves préoccupations à l'écosystème, aucun événement de ce type n'a été enregistré dans aucune des usines en 2020.

### ODD 16 – Transparence et lutte contre la corruption

Les sociétés de Cenergy Holdings sont conscientes de l'importance de l'éthique des affaires et de la lutte contre la corruption. Pour garantir la mise en œuvre de leurs politiques respectives en la matière, elles appliquent les contrôles et les procédures internes adéquates pour démontrer la responsabilité, l'équité et la transparence de leur approche dans leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes.

En 2020, aucun incident de corruption ou de pots-de-vin n'a été enregistré ou signalé, tandis qu'il n'y a eu aucun incident de violation de la confidentialité des données. En outre, aucune amende n'a été payée suite à des règlements pour des pratiques commerciales non éthiques ou des problèmes de corruption.

### Principaux risques non financiers

Les sociétés de la holding sont confrontées à une variété de risques non financiers comme mentionné précédemment et disposent d'un processus d'identification des risques afin d'identifier ces risques et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation dans la mesure du possible. Tous les risques liés à l'activité industrielle, tels que l'environnement, la santé et la sécurité, etc., sont exclusivement associés aux filiales qui ont des activités industrielles.

La gestion de ces risques est considérée comme prioritaire par les dirigeants des sociétés car ces risques sont susceptibles d'avoir un impact direct et indirect sur la poursuite des activités des sociétés et engager des responsabilités futures.

Afin d'améliorer la gestion des risques dans les questions non financières parmi les filiales, les professionnels de Steelmet ont établi des politiques et des procédures de gestion des risques que la direction des sociétés doit respecter.

Les sociétés disposent de leurs propres personnels et consultants en charge de ces questions. Elles mettent en œuvre les systèmes certifiés ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018, ainsi que le système de management de l'énergie ISO 50001:2015 qui constitue un outil de gestion supplémentaire pour les risques associés. Ces systèmes de management sont les piliers sur lesquels s'articulent les décisions quant aux mesures préventives à prendre, les plans et les actions spécifiques à mener. Ces systèmes alimentent également la culture de l'amélioration continue nécessaire pour s'assurer de l'amélioration des performances et de la gestion des risques.

Les risques sont analysés d'un point de vue financier, environnemental et social afin d'obtenir une compréhension complète de l'ensemble des impacts des questions non financières. Vous trouverez ci-dessous une description des principaux risques non financiers identifiés qui peuvent affecter les activités commerciales, la réputation et, en fin de compte, les résultats financiers de Cenergy Holdings.

### Questions environnementales

Le principal risque lié aux questions environnementales est le **changement climatique**. L'enjeu climatique est une zone d'impact matériel non seulement en termes de matérialité financière (impact négatif sur la société), mais également dans une perspective environnementale et sociale (impact négatif sur le climat, donc sur l'environnement et la société).

La **matérialité financière** découle des risques de transition et des risques physiques auxquels les sociétés sont exposées. Les risques de transition correspondent aux risques provenant de la transition vers une économie à faible émission de carbone, notamment les politiques qui :

- requièrent des mesures exigeantes en matière d'efficacité énergétique ;
- imposent des mécanismes visant à augmenter le prix du carbone et donc à accroître le coût de l'électricité ;
- imposent des ajustements frontaliers en matière de carbone qui sont susceptibles d'interrompre les chaînes d'approvisionnement et d'entraîner des rétorsions de la part d'autres pays où des clients sont basés.

Les risques physiques se rapportent à des effets chroniques à long terme tels que la montée du niveau des mers et la raréfaction de l'eau douce. Les risques physiques pour les entreprises restent faibles en raison de la situation géographique de la plupart des usines, mais Cenergy et ses sociétés surveillent en permanence les conditions changeantes qui pourraient créer des risques physiques à l'avenir.

Les mesures d'atténuation des risques prises par les sociétés sont notamment les suivantes :

- identification anticipée des tendances des politiques conduites ;
- coopération étroite avec les fédérations nationales et européennes pour représenter les enjeux auxquels font face les filiales ;
- développement de plans d'actions et d'objectifs à long terme en vue d'investissements dans des équipements éco-énergétiques et dans des mesures de réduction des émissions de carbone ;
- approvisionnement en électricité auprès des producteurs d'énergie propre et renouvelable ;
- augmentation des capacités en vue de l'utilisation des matières premières secondaires, plutôt que primaires ; et
- gestion adéquate des budgets avec intégration de projections des coûts du carbone.

**D'un point de vue environnemental et social**, les usines de production des filiales de Cenergy se caractérisent par de très faibles émissions directes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en raison de leurs opérations de production courantes, mais par des émissions indirectes plus élevées due à la consommation d'électricité (plus de 80 % des émissions totales des filiales de Cenergy sont liées aux émissions indirectes). L'étendue de l'empreinte carbone directe et indirecte des sociétés de Cenergy Holdings est présentée au chapitre précédent puisqu'il s'agit des indicateurs clé de performance les plus étroitement surveillés au niveau de chacune.

En ce qui concerne les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, la production en amont de matières premières comme l'aluminium, le cuivre et l'acier introduit d'importantes émissions de carbone dans l'environnement. La sélection des fournisseurs de matières premières joue un rôle critique dans l'identification des zones d'amélioration. Elle est considérée comme la première source de contribution au niveau d'émissions global des produits des filiales. Plus de 80 % de l'empreinte environnementale des produits finaux étant attribuée à l'empreinte carbone des activités en amont, toutes les filiales sont en train d'identifier et d'évaluer différents fournisseurs et leur exposition potentielle à des coûts de carbone plus élevés, car l'augmentation du coût du carbone peut éventuellement affecter leur compétitivité.

Enfin, toutes les sociétés pourraient être affectées par leur incapacité à respecter les obligations de conformité de l'UE, actuelles ou futures, en matière d'émissions. Pour atténuer ce risque, ils suivent de près les tendances politiques et prennent activement des mesures de conformité liées au changement climatique, ainsi que des pratiques de gestion budgétaire appropriées (par exemple, intégrer les coûts carbone plus élevés prévus à l'avenir).

### **Questions sociales et relatives aux conditions de travail**

Les principaux risques relatifs au domaine social et aux conditions de travail concernent la santé et la sécurité de la main d'œuvre au travail et les questions salariales. Ces risques sont importants d'un point de vue financier et social.

En raison de la nature des opérations industrielles des entreprises de Cenergy (métallurgie thermique avec des procédés à haute température, équipement lourd, traitement chimique, travail en hauteur, etc.), il existe un risque inhérent d'accidents, soit parmi les employés à plein temps, soit parmi les sous-traitants à temps partiel, avec un impact substantiel sur la vie humaine, les communautés locales et la réputation. En ce qui concerne les risques d'accidents, toutes les filiales ont mis en place des systèmes qui comprennent une approche globale d'amélioration incluant, entre autres, la modernisation des équipements, la mise en œuvre de principes de gestion (audits de sécurité, directives, instructions de travail, etc.), l'établissement d'un programme de formation ciblé sur la sécurité et l'implication directe de la direction.

La direction des entreprises comprend clairement l'importance de fournir un environnement de travail sûr à la main-d'œuvre et à quel point il est essentiel de s'efforcer continuellement de l'améliorer, ce qui est fondamental pour de bonnes relations de travail et la performance des entreprises.

Les risques salariaux concernent des violations potentielles de l'égalité de traitement et des horaires de travail statutaires par le biais d'actions sociales de la part du personnel susceptibles de provoquer une interruption des opérations. These risks are mitigated by subsidiaries through a comprehensive employee Code of Conduct, periodic personnel evaluation, a fair remuneration policy together with proper training and regular internal audits.

Enfin, les risques sociaux sont particulièrement importants dans la chaîne d'approvisionnement des sociétés de Cenergy, car les matières premières utilisées sont situées dans divers endroits géographiques avec des degrés variables de normes du travail et environnementales. En général, la grande majorité de l'empreinte environnementale et sociale des produits de nos sociétés provient de la chaîne d'approvisionnement.

### **Questions portant sur les droits de l'homme**

Les principaux risques liés aux droits humains concernent la chaîne d'approvisionnement des sociétés, sachant que bon nombre de fournisseurs ne sont basés ni en Europe ni en Amérique du Nord. Les sociétés de Cenergy Holdings développent un système global de gestion de l'évaluation des fournisseurs afin de s'assurer que tous leurs fournisseurs principaux répondent à certains critères de durabilité tels que des critères minimums de performance et de conformité environnementales, de sécurité de leur propre personnel, de conditions de travail, de droits humains et d'éthique.

### **Lutte contre la corruption et les malversations**

Les risques liés à la lutte contre la corruption et les malversations résident dans le non-respect de l'éthique et des lois et règlements des juridictions dans lesquelles Cenergy Holdings et ses sociétés opèrent. Il peut s'agir, par exemple, de l'inexactitude intentionnelle de l'information financière ou du contournement des contrôles internes.

Pour prévenir et atténuer ces risques, Cenergy Holdings veille à ce que son « code de référence » soit appliqué par ses sociétés afin de sensibiliser les employés aux valeurs de l'entreprise et aux pratiques anticorruption qui y sont liées. La fonction d'audit interne est chargée de surveiller et de signaler en temps utile et de manière appropriée tout écart ou faute connexe. Simultanément, les filiales organisent séparément des cours de formation et des actions de communication afin d'accroître la sensibilisation et d'encourager le respect des règles.

Des rapports détaillés sur le développement durable des principales sociétés du portefeuille de la Holding sont disponibles sur leurs sites Internet :

- Hellenic Cables – <http://www.cablel.com/778/en/corporate-responsibility-and-sustainability-reports/>
- Corinth Pipeworks – <http://www.cpw.gr/en/media-center/Publications/>

## Déclaration de Gouvernance d'entreprise

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Cenergy Holdings applique des normes qui sont en conformité avec les dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (« le Code de gouvernance d'entreprise »), qui fait office de référence et est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (<https://www.corporategovernancecommittee.be/fr>).

Le Code de gouvernance d'entreprise est structuré autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, à la condition qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts.

Au cours de l'exercice 2020, la Société s'est conformée aux principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, à l'exception des éléments suivants:

**Principe 7.8** « Afin de faire correspondre les intérêts des managers exécutifs avec les objectifs de création durable de valeur de la société, la part variable de la rémunération des managers exécutifs est structurée de façon à être liée à leurs performances individuelles et à celles, globales, de la société ».

*Explication* : La politique de rémunération de la société est exposée dans le Rapport de rémunération. Cette politique n'inclut pas de rémunération variable. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le Comité de rémunération et de nomination afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard de la nature et de la stratégie de la société.

Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings a adopté une Charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer les normes de la Société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la Société et elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site web de la Société (<https://www.cenergyholdings.com/>).

Pour obtenir une image complète des règles de gouvernance d'entreprise de Cenergy Holdings, il convient de lire la Déclaration de gouvernance d'entreprise en combinaison avec les statuts de la Société, la Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que les dispositions de gouvernance d'entreprise visées au CSA.

Étant donné la cotation secondaire des actions de la société à la Bourse d'Athènes (Athex), Cenergy Holdings se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

## Conseil d'administration

### Rôle

Cenergy Holdings a choisi une structure de gouvernance à un niveau. Le Conseil d'administration (le « **Conseil** ») détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration a la responsabilité:

- de définir les orientations de politique générale de la Société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société ;
- de prendre des décisions concernant la structure de la Direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la société ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la Société ;
- de suivre et de réexaminer le fonctionnement efficace du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la Direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de superviser la qualité des services fournis par l'auditeur statutaire et la fonction d'audit interne en tenant compte de l'évaluation du Comité d'audit ;
- de déterminer la politique de rémunération et approuver le rapport de rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération, et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil a le droit de déléguer aux membres de la Direction exécutive une partie de ses pouvoirs liés principalement à la gestion quotidienne de la Société.

### Composition du Conseil

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil se compose de 9 membres, comme suit :

*Tableau 13: Composition du Conseil d'administration*

Nom	Poste	Début de mandat	Fin de mandat
Jacques Moulaert	Président - Membre non exécutif du Conseil	mai 2020	novembre 2020
Dimitrios Kyriakopoulos	Vice-président – Membre exécutif du Conseil	mai 2020	mai 2021
Xavier Bedoret	Président (à partir de 11/2020) ; Membre non exécutif du Conseil	mai 2020	mai 2021
Simon Macvicker	Membre non exécutif du Conseil	mai 2020	mai 2021
Rudolf Wiedenmann	Membre non exécutif du Conseil	mai 2020	mai 2021
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	novembre 2020	mai 2021
Marina Sarkisian-Ochanesoglou	Indépendante, Membre non exécutif du Conseil	mai 2020	mai 2021
Manuel Iraola	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	mai 2020	mai 2021
Joseph Rutkowski	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	mai 2020	mai 2021
William Gallagher	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	mai 2020	mai 2021

Le mandat de tous les membres du Conseil expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021.

### *Informations sur les membres du Conseil*

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes d'administrateurs suivants (outre leur poste d'administrateur dans la Société) et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision suivants.

#### **Jacques Moulaert (Président et membre non exécutif du Conseil)**

M. Moulaert a été docteur en droit de l'Université de Gand et titulaire d'un master en administration publique de l'Université de Harvard. Il a été Administrateur délégué honoraire de Groupe Bruxelles Lambert et Président honoraire du Conseil d'administration d'ING Belgique. Il fut également fondateur et Vice-président honoraire de la Fondation Louvain. Dans le passé, M. Moulaert fut professeur invité à l'Université Catholique de Louvain (UCL).

#### **Dimitrios Kyriakopoulos (Vice-président, membre exécutif du Conseil)**

M. Kyriakopoulos est diplômé en Administration des affaires de la Faculté des études économiques et des affaires de l'Université d'Athènes. Il est titulaire de Bachelors en Administration des affaires du City of London College et en Marketing de l'Institute of Marketing (CIM-UK). Il est également Vice-président exécutif d'ElvalHalcor S.A. Il a rejoint Viohalco en 2006 et a occupé depuis divers postes de direction, parmi lesquels ceux de Directeur des finances de Viohalco et Vice-président des métaux non ferreux. Avant de rejoindre Viohalco, il eut une longue carrière auprès de Pfizer/Warner Lambert, en tant que Président d'Adams (Département Confiserie de Pfizer) d'Europe, Moyen- Orient et Afrique, Président régional Produits de consommation de Warner Lambert pour l'Italie, la France et l'Allemagne, Directeur régional Moyen-Orient et Afrique et Président et Administrateur délégué de Warner Lambert Grèce. Il a également été directeur général adjoint de Hellenic Duty Free Shops.

#### **Xavier Bedoret (membre non exécutif du Conseil)**

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est également diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises. Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la Direction financière et ensuite la Direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Depuis 2017, il conseille les conseils d'administration et les comités d'audit sur les questions de gouvernance.

#### **Simon Macvicker (membre non exécutif du Conseil)**

M. Macvicker est titulaire d'un MBA de la Warwick Business School et d'une licence en langues vivantes de l'Université de Leeds. Depuis 2004, il travaille pour Bridgnorth Aluminium, une filiale de Viohalco, en tant qu'Administrateur délégué. Il a auparavant occupé plusieurs postes dans le commercial, dont 10 ans au sein de British Steel. M. Macvicker a été président de la Fédération de l'aluminium au Royaume-Uni de 2014 à 2015, et a été président du Conseil des métaux du Royaume-Uni de 2016 à 2019. Il est administrateur de la Shropshire Chamber of Commerce.

#### **Rudolf Wiedenmann (membre non exécutif du Conseil)**

M. Wiedenmann est titulaire d'un master en chimie de la Ludwig-Maximilians Universität München et d'un titre de Docteur en sciences naturelles. Il siège au Conseil d'administration d'Icme Ecab S.A. Dans le passé, il a travaillé en tant que directeur du centre de recherche et développement et directeur général de la division Câbles électriques de Siemens, en Allemagne. Il a présidé l'Association européenne des Fabricants de Câbles.

**Margaret Zakos (membre non exécutif du Conseil)**

Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's de Kingston (Ontario), au Canada. Elle détient le titre de courtier en assurances accrédité dans l'Ontario et était propriétaire de Harbour Insurance Services Limited. Elle travaille actuellement dans le domaine de l'immobilier. Précédemment, elle fut consultante chez Medicus Systems Corporation (Chicago) et directrice associée des soins infirmiers (Mount Sinai Medical Centre à New York). Dans le cadre de son travail philanthropique, elle siège au Conseil d'administration de Kingston General Hospital, elle participe au comité des finances et au comité d'audit et elle siège au Conseil d'administration de la Community Foundation for Kingston. Elle est actuellement membre du Health Sciences Campaign Cabinet Board (Université du Queen's).

**Marina Sarkisian-Ochanesoglou (membre non exécutif et indépendant du Conseil)**

Mme Sarkisian Ochanesoglou est titulaire d'une maîtrise en ingénierie environnementale et d'une licence en ingénierie civile de l'Imperial College of Science Technology and Medicine. Elle possède plus de 20 ans d'expérience en ingénierie et gestion de l'environnement. Au cours de cette période, elle a travaillé en tant que consultante indépendante pour Ecos Consultancy et Panagopoulos & Associates, et en tant que membre senior du département des services environnementaux d'Athens International Airport S.A.

**Manuel J. Iraola (membre non exécutif et indépendant du Conseil)**

M. Iraola est le CEO d'Aloaris, une société présentant des services de développement et de leadership à une vaste gamme d'industries. Avant Aloaris, il a passé 20 ans auprès de la Phelps Dodge Corporation, en tant que Président et CEO de Phelps Dodge Industries (PDI), une entreprise diversifiée, au chiffre d'affaires de 3 milliards de dollars US et employant 5.000 personnes dans 27 pays. M. Iraola était membre de conseils d'administration de sociétés cotées à la Bourse de New York (NYSE), parmi lesquelles Phelps Dodge Corporation, Central Hudson Energy Group, Schweitzer Mauduit International Inc. et Southern Peru Copper. Il est titulaire d'un MBA de la Sacred Heart University à Fairfield, Connecticut, et d'un BS en Génie industriel de l'Université de Puerto Rico. Il est également diplômé de l'Executive Management Programme de l'Université d'Etat de la Pennsylvanie, du Directors Institute Wharton/Spencer et du Programme PD- Thunderbird Global Management.

**Joseph Rutkowski (membre non exécutif et indépendant du Conseil)**

Ancien Vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé du développement domestique et international de 2001 à 2010, M. Rutkowski est devenu Vice-président exécutif en 1998 en charge de toutes les activités sidérurgiques. Auparavant, il était Vice-président et Directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que Directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de Directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence en Mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été Président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management.

**William Gallagher (membre non exécutif et indépendant du Conseil)**

M. Gallagher est consultant et investisseur indépendant. M. Gallagher a travaillé en tant que conseiller chez Crédit Suisse à Londres, travaillant dans le domaine du marché des capitaux, de 2015 à 2017. De 2000 à 2014, il a travaillé pour UBS à Londres, supervisant l'équipe EMEA



Emerging Markets Lending pendant cinq ans à partir de 2010. Il a également présidé le comité Debt Capital Markets Commitments d'UBS. De 1998 à 2000, il a travaillé pour le département des crédits syndiqués de Lehman Brothers à New York. Il a également travaillé en tant que juriste d'entreprise et financier chez Gibson, Dunn & Crutcher à New York de 1991 à 1998. Il est titulaire d'un BA en Économie de la Yale University, d'un titre de Docteur en droit de l'Université du Michigan (Ann Arbor) et d'un diplôme d'Études juridiques européennes du Collège de l'Europe (Bruges).

### **Nomination des membres du Conseil**

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil et selon les dispositions en matière de quorum et de majorité en vigueur concernant la modification des statuts de la Société. Ils sont nommés pour un mandat d'un an, renouvelable.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant, cette vacance peut être comblée à titre temporaire par vote unanime des administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procèdera à l'élection définitive.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis à l'article 3.5 du code de gouvernance des entreprises 2020. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus aux critères d'indépendance précités est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Cenergy Holdings a passé en revue tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance des membres conformément au CSA et au Code de gouvernance d'entreprise et a considéré que Mme Sarkisian-Ochanesoglou, M. Manuel Iraola, M. Joseph Rutkowski et M. William Gallagher remplissent les critères et sont membres indépendants.

Étant une holding orientée vers les activités du secteur industriel, Cenergy Holdings n'a pas mis en place de politique de diversité concrète pour son Conseil d'Administration ou ses dirigeants. La nature des activités de la société et l'expertise requise limitent les possibilités de diversification des genres. Il est courant dans le monde que dans un environnement industriel de transformation des métaux, la grande majorité du personnel soit composée d'hommes. Néanmoins, Cenergy Holdings emploie du personnel qualifié et expérimenté sans aucune discrimination et s'efforce d'assurer la diversité en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

Toutefois, la Société a reconnu l'exigence légale de l'article 7.86 du CSA selon lequel au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la Société doit être de genre différent de celui des autres membres à compter de l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. A cet égard, le Conseil a chargé le Comité de nomination et de rémunération d'examiner la question et de proposer les profils appropriés afin que le Conseil puisse nommer les nouveaux membres du Conseil et que la Société se conforme ainsi à cette exigence légale.

## Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Jacques Moulaert en tant que Président du Conseil (le « **Président** »). Après le décès de Jacques Moulaert survenu en novembre 2020, le Conseil a élu M. Xavier Bedoret comme Président du Conseil. Le Président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la Direction exécutive.

Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile. Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Xavier Bedoret, pour le conseiller sur tous les thèmes de gouvernance d'entreprise (le « **Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise** »).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant présente un aperçu des réunions du Conseil tenues en 2020 :

*Tableau 14: réunions du Conseil tenues en 2020*

Date et lieu	Présence
17 février 2020 (par vidéoconférence)	Présent: 6 Représenté: 1 Absent: 1
18 mars 2020 (par vidéoconférence)	Présent: 7 Représenté: 1 Absent: -
15 avril 2020 (par vidéoconférence)	Présent: 8 Représenté: - Absent: -
26 mai 2020 (par vidéoconférence)	Présent: 8 Représenté: - Absent: -
23 septembre 2020 (par vidéoconférence)	Présent: 9 Représenté: - Absent: -
16 novembre 2020 (par vidéoconférence )	Présent: 8 Représenté: - Absent: 1
9 décembre 2020 (par vidéoconférence )	Présent: 8 Représenté: 1 Absent: -

## Comités du Conseil

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont, pour l'essentiel, exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

### *Le Comité d'audit*

Le Conseil a mis en place un Comité d'audit conformément à l'article 7:99 du CSA (le « **Comité d'audit** ») qui se compose des membres suivants :

- Xavier Bedoret, Président;
- Simon Macvicker ; et
- William Gallagher.

La majorité des membres du Comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs activités professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et rencontre au minimum deux fois par an le commissaire-réviseur.

Le Comité d'audit formule des recommandations au Conseil d'administration sur des questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et, en particulier :

- surveille le processus de reporting financier ;
- surveille l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille la qualité de l'audit statutaire des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire-réviseur ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire-réviseur ;
- examine et surveille l'indépendance du commissaire réviseur, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la Société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil sur l'exercice de ses fonctions, en identifiant les points qui, selon lui, nécessitent des mesures ou des améliorations, et au moins à chaque fois que le Conseil publie les comptes annuels et les comptes consolidés.

En 2020, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois : le 18 mars, le 26 mai et le 23 septembre par vidéoconférence en présence de tous les membres; et le 9 décembre par vidéoconférence, en présence de deux membres.

### *Comité de nomination et de rémunération*

Le Conseil a mis en place un Comité de nomination et de rémunération conformément à l'Article 7 :100 du CSA (le « **Comité de nomination et de rémunération** ») qui se compose des membres suivants:

- Joseph Rutkowski, Président ;
- Manuel Iraola ; et

- Margaret Zakos.

Après le décès de Jacques Moulaert en novembre 2020, le Conseil, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, a désigné Mme Margaret Zakos comme nouveau membre du Comité de nomination et de rémunération, en remplacement de Jacques Moulaert, et M. Joseph Rutkowski comme Président du Comité de nomination et de rémunération.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exercer ses fonctions.

Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la Direction exécutive. En particulier, le Comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination des membres du Conseil et de la Direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements, et
- rédige un rapport sur la rémunération qu'il adresse au Conseil d'administration; ce rapport contient notamment des propositions relatives à la politique de rémunération ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2020, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni à trois reprises : le 18 mars et le 22 septembre, par vidéoconférence, en présence de tous les membres du Comité, et le 16 novembre, par vidéoconférence, en présence de deux membres.

#### *Évaluation du Conseil et des comités*

Le Conseil évalue régulièrement (au moins tous les deux ou trois ans) sa taille, sa composition et la performance de ses comités, de même que ses interactions avec la Direction exécutive. Le 4 décembre 2019, le Conseil a procédé à sa première évaluation et a conclu que, dans l'ensemble, le Conseil et ses Comités fonctionnent de manière efficace et conformément aux règles de gouvernance d'entreprise applicables, en atteignant les objectifs fixés par le Code de gouvernance d'entreprise (principe 4.11).

Les membres non exécutifs du Conseil se réunissent régulièrement après les réunions du Conseil d'administration pour évaluer leur interaction avec la Direction exécutive.

La performance de la Direction exécutive est également évaluée de manière informelle par la présentation de la performance de la Société au regard des comptes semestriels et annuels.

## **Direction exécutive**

La Direction exécutive de la société se compose du vice-président exécutif, M. Dimitrios Kyriakopoulos, du directeur général (CEO), M. Alexios Alexiou et du directeur financier (CFO), M. Alexandros Benos.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la Direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

### **Dimitrios Kyriakopoulos, Vice-président et membre exécutif du Conseil**

Veuillez consulter, ci-dessus : « Informations sur les membres du Conseil », dans la section Conseil d'administration.

### **Alexios Alexiou, co-Chief Executive Officer**

M. Alexiou est directeur général et membre exécutif du Conseil d'administration du Groupe Hellenic Cables, une société de Cenergy Holdings. Il travaille pour Viohalco depuis 1996. Il est titulaire d'un BSc en économie de l'Université du Pirée et d'un MSc en finance de l'Université Strathclyde. Bénéficiant de plus de 16 ans d'expérience dans les secteurs de la finance et des câbles technologiques, il a rejoint Viohalco en 1996 en tant qu'auditeur interne. Depuis, il a occupé les postes de Finance Manager de Hellenic Cables (2002 à 2003), de Directeur général d'Icme Ecab (2003 à 2008) et, depuis 2009, il occupe le poste de Directeur général de Hellenic Cables.

### **Ilias Bekiros, co-Chief Executive Officer**

M. Bekiros a été le CEO de Corinth Pipeworks depuis juin 2019. Il est ingénieur mécanicien, diplômé de l'Université technique nationale d'Athènes (NTUA) et détient également un MBA de l'Université d'économie et de gestion d'Athènes (AUER). Avant d'occuper ce poste, il était directeur commercial de Corinth Pipeworks depuis juin 2014. De 2005 à 2014, il a occupé plusieurs postes de direction des ventes pour une vaste gamme de produits en acier du groupe Sidenor.

### **Alexandros Benos, Chief Financial Officer**

M. Benos est le CFO de Cenergy Holdings depuis mai 2018. Il est titulaire d'un diplôme en sciences économiques de l'Université d'Athènes, d'un BA et d'un MA en économie du Trinity College, Université de Cambridge, au Royaume-Uni, et d'un doctorat en finances de la Graduate School of Business du Stanford University aux États-Unis. Il possède une vaste expérience dans le domaine bancaire, ayant rejoint la Banque Nationale de Grèce au début des années 2000, en premier lieu pour mettre en place le cadre d'évaluation des Valeurs à risque pour les Risques du Marché et, ensuite, pour développer les systèmes de notation des créanciers pour des entreprises et diriger les programmes de mise en œuvre « Bâle II et III » dans l'ensemble du Groupe NBG. M. Benos a été Directeur du Service de Contrôle & Architecture des Risques du Groupe de la Banque, en 2010. Il a été vice-Directeur général de la Gestion des Risques du Groupe NBG, en 2013. Enfin, en 2015, il fut nommé Agent principal de gestion des risques du Groupe. Il a été membre du Conseil d'administration et Président du Comité des risques du Conseil de l'United Bulgarian Bank, ainsi que membre du Conseil

d'administration de la NBG Asset Management M.F.M.C. et du Comité de gestion de l'actif et du passif de l'Ethniki Asfalistiki Insurance Co. Auparavant, il avait occupé des postes universitaires aux Etats-Unis (GSB, Stanford University), en France (MS Finance International, Ecole de Management de l'HEC à Paris), en Suisse (Département d'économie, Université de Genève) et en Grèce (Département des affaires bancaires et des Finances, Université du Pirée).

En septembre 2020, le Conseil a décidé que : a) une structure de CEO unique serait adoptée afin de promouvoir davantage les synergies de gestion et d'améliorer la rentabilité de la Société, et que b) M. Alexios Alexiou serait nommé seul CEO de Cenergy Holdings. M. Ilias Bekiros n'agira plus en tant que co-CEO et membre de la Direction exécutive de Cenergy Holdings, mais conservera ses fonctions de Directeur général de Corinth Pipeworks SA, le segment Tubes d'acier de la Société.

La Direction exécutive est chargée de la gestion quotidienne de la Société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

En particulier, le Conseil a chargé la Direction exécutive des missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques à présenter au Conseil ;
- préparer les plans annuels et stratégiques ;
- mettre en place les contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats et la performance de la Société sur la base des plans stratégiques et financiers ;
- présenter au Conseil des avant-projets des états financiers complets, ponctuels et précis de la Société, conformément aux normes comptables applicables et aux politiques de la Société, ainsi que les communiqués de presse que la Société doit publier ;
- présenter au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la Société et formuler des recommandations au Conseil portant sur les domaines qui relèvent de ses compétences.

## **Politique de rémunération**

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive de Cenergy Holdings.

### **Procédure**

Cette politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Elle sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 25 mai 2021.

Cette politique peut être revue par le Conseil sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Sur approbation de l'assemblée des actionnaires, cette politique de rémunération sera applicable pendant quatre ans, étant entendu que toute modification importante de la politique de rémunération au cours de cette période sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à

la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la Société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la Direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Cenergy Holdings avant ses intérêts personnels. Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction exécutive.

Le Conseil de Cenergy Holdings, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la Société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la Société dans son ensemble. La politique de rémunération de la Société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la Société est d'équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

#### *Conseil d'administration*

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste en une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros. En outre, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros par comité.

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la Société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du Conseil d'administration exerce au sein de la Société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale ordinaire des actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions. Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

#### *Direction exécutive*

La rémunération des membres de la Direction exécutive de Cenergy Holdings consiste en une rémunération annuelle fixe, qui est attribuée soit par la Société, soit par ses filiales.

Les membres de la Direction exécutive ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions. Les membres de la Direction exécutive n'ont pas droit à des régimes

de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi en vigueur dans chaque cas.

### **Rapport de rémunération**

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2020 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'assemblée des actionnaires du 25 mai 2021.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la Société, la Société utilise ses indicateurs clés de la performance (c'est-à-dire la rentabilité, le chiffre d'affaires) comme mesure de sa performance financière. L'évolution de la mesure au cours des cinq dernières années, telle que publiée dans les états financiers de la Société, est présentée dans une section ultérieure.

### **Conseil d'administration**

Le tableau 15 présente un aperçu de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 ; tous les montants sont en euros. Les notes suivantes s'appliquent aux tableaux 15 et 16.

- (a) Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonctions exécutifs ou non-exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.
- (b) Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la Société au cours de l'exercice considéré.
- (c) Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.
- (d) Éléments extraordinaires : cette colonne inclut toute autre rémunération non récurrente, en espèces ou sous une autre forme, telle qu'une prime à la signature, une prime de fidélité, une indemnité de licenciement, une indemnité de déménagement, une indemnité de non-concurrence, une indemnité ou un rachat de contrats de travail antérieurs ou des indemnités ou prestations de départ et de licenciement.

Au cours de l'exercice 2020, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun membre de la Direction générale n'a reçu de rémunération variable, de sorte qu'aucune information de ce type n'est enregistrée dans les tableaux suivants



Tableau 15: Conseil d'administration – rapport de rémunération (montants en euros)

Nom	Payé par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe
		Salaire de base <sup>(a)</sup>	Rémunération <sup>(b)</sup>	Autres avantages <sup>(c)</sup>		
Jacques Moulaert <sup>10</sup>	Cenergy Holdings	-	45.833	-	45.833	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	45.833	-	45.833	100%
Xavier Bedoret	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Dimitrios Kyriakopoulos	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Margaret Zakos <sup>11</sup>	Cenergy Holdings	-	6.250	-	6.250	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	6.250	-	6.250	100%
Simon Macvicker	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Rudolf Wiedenmann	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	2.679	-	-	2.679	100%
	Total	2.679	25.000	-	27.679	100%
Manuel Iraola	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Joseph Rutkowski	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
William Gallagher	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Marina Sarkisian-Ochanesoglou <sup>12</sup>	Cenergy Holdings	-	14.583	-	14.583	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	14.583	-	14.583	100%
<b>Rémunération totale</b>	Cenergy Holdings	-	366.666	-	366.666	100%
	Filiales	2.679	-	-	2.679	100%
	<b>Total</b>	<b>2.679</b>	<b>366.666</b>	-	<b>369.345</b>	<b>100%</b>

<sup>10</sup> Ce membre du Conseil est décédé le 10/11/2020.

<sup>11</sup> Ce membre du Conseil a été coopté le 16/11/2020.

<sup>12</sup> Ce membre du Conseil a été nommé le 27/05/2020.

### Direction exécutive

Le tableau 16 présente un aperçu de la rémunération versée aux membres de la Direction exécutive au cours de l'exercice 2020 :

Tableau 16: Direction exécutive – Rapport de rémunération (montants en euros)

Nom	Payé par	Rémunération fixe			Eléments extraordinaire <sup>(d)</sup>	Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe
		Salaire de base <sup>(a)</sup>	Rémunéra- tion <sup>(b)</sup>	Autres avantages <sup>(c)</sup>			
Alexios Alexiou <sup>13</sup>	Cenergy Holdings	-	-	-	-	-	-
	Filiales	198.694	-	8.832	150.000	357.526	100%
	Total	198.694	-	8.832	150.000	357.526	100%
Ilias Bekiros <sup>14</sup>	Cenergy Holdings	-	-	-	-	-	-
	Filiales	140.700	-	7.668	45.000	193.368	100%
	Total	140.700	-	7.668	45.000	193.368	100%
Alexandros Benos	Cenergy Holdings	141.600	-	3.750	80.500	225.850	100%
	Filiales	-	-	-	-	-	-
	Total	141.600	-	3.750	80.500	225.850	100%
Rémunération totale	Cenergy Holdings	141.600	-	3.750	80.500	225.850	100%
	Filiales	339.394	-	16.500	195.000	550.894	100%
	Total	480.994	-	20.250	275.500	776.744	100%

### Évolution de la rémunération

Le tableau suivant présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction exécutive au cours des trois derniers exercices, ainsi que de la performance de la Société par le biais de la communication de certains de ses indicateurs financiers :

Tableau 17: Rémunération et performance de la Société<sup>15</sup>

Montants en milliers d'euros	2018	2019	2020
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive	908	991	1.146
<b>Performance de la Société</b>			
[EBITDA]	56.223	90.273	91.121
[EBITDA ajusté]	60.951	90.098	101.800
[Chiffre d'affaires]	963.797	958.016	908.417

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 5,8x pour 2020. Pour ce calcul, la Société a utilisé la rémunération du CEO comme membre de la direction le mieux rémunéré

<sup>13</sup> M. Alexiou était co-CEO jusqu'au 22.09.2020 et CEO ensuite.

<sup>14</sup> M. Bekiros était co-CEO jusqu'au 22.09.2020. Les montants de sa rémunération sont de ce fait *pro rata*.

<sup>15</sup> Les informations sont fournies sur la base des informations disponibles dans les rapports de rémunération précédents et les comptes annuels de la société. Cenergy Holdings a été fondée et cotée en bourse en 2016. Par conséquent, les informations disponibles commencent en 2017.

et la rémunération de l'employé à temps plein de la société holding - qui a travaillé pendant une année complète - comme employé le moins bien rémunéré.

La publication de ce ratio est une nouvelle pratique requise par la loi et la présentation adoptée vise à se conformer aux nouvelles exigences de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des directives/clarifications futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

## **Audit Externe**

L'audit externe des états financiers consolidés de la Société est confié à un commissaire-réviseur choisi par l'Assemblée des actionnaires parmi les membres de l'Institut Belge des Réviseurs d'Entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire-réviseur sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre des commissaires-réviseurs et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire-réviseur est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 29 mai mars 2019, la Société a nommé PriceWaterhouseCoopers - Réviseurs d'entreprises SRL, (« PwC Réviseurs d'Entreprises »), représenté par Marc Daelman, comme commissaire-réviseur pour une durée de trois ans.

## **Gestion des risques et fonction d'audit interne**

Le cadre législatif et réglementaire belge sur la gestion des risques et du contrôle interne comprend les dispositions pertinentes des lois du 17 décembre 2008 sur la création d'un Comité d'audit et du 6 avril 2010 sur le renforcement de la gouvernance d'entreprise, ainsi que du Code belge de gouvernance d'entreprise.

Comme indiqué au chapitre sur les « Risques et incertitudes » du présent rapport annuel, la Direction exécutive est chargée de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la Direction exécutive, l'équipe de Direction de chacune des filiales de la Société est chargée de développer une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de mener les opérations de la filiale et de gérer les risques.

Le Comité d'audit est chargé de suivre l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et du fonctionnement de l'audit interne.

### ***Gestion des risques***

La gestion des risques est une responsabilité déléguée par le Conseil aux directeurs des filiales. Ces derniers rendent régulièrement compte de l'évaluation des risques et de l'atténuation des risques à la Direction exécutive de la société ; ils soumettent au Conseil et au Comité d'audit un examen détaillé des activités qui présente les risques et les défis de l'entreprise.

### ***Fonction d'audit interne***

Le Comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les processus de l'entreprise. Il aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle

et de gouvernance. L'audit interne est géré conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

La fonction d'audit interne est chargée de mener des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'entreprise à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle ainsi que leurs normes de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, les auditeurs internes émettent un rapport d'audit qui contient leurs conclusions et recommandations. La Direction exécutive des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Le Comité d'audit s'assure que le travail de l'audit interne est orienté vers les activités et les domaines de risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

#### *Supervision et rapport avec les filiales*

Cenergy Holdings est une société holding qui fonctionne de manière décentralisée. Chaque filiale de Cenergy Holdings est responsable de sa performance et de ses résultats. Leur Direction dispose de solides équipes centrales et régionales, elles-mêmes directement responsables dans leurs domaines.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings sont responsables de leur propre organisation, gestion des risques et système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du secteur d'activité, de la localisation géographique et du type de site de production concerné.

Afin d'assurer une cohérence d'approche lorsque des sociétés distinctes traitent de questions similaires et d'optimiser la coordination au sein du réseau des filiales de la société, le Conseil d'administration définit des politiques d'entreprise visant à fournir à la direction locale des sociétés des orientations solides et un cadre opérationnel pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux.

#### *Suivi et reporting financier*

Cenergy Holdings s'est doté des procédures aux fins de l'enregistrement et du reporting appropriés des informations financières et non financières. L'objectif consiste à assurer que les informations financières et non financières produites par chaque entité sont homogènes, cohérentes et comparables et que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fournit tous les mois un rapport sur l'information financière. Il inclut le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi qu'une analyse du fonds de roulement.

Un rapport couvrant chaque segment opérationnel est présenté au Conseil d'administration. Ce rapport comprend une analyse du réalisé par rapport au budget pour les informations financières et non financières, les faits marquants de la période, les perspectives de chaque segment et constitue un élément clé pour éclairer Cenergy Holdings dans sa prise de décision.

### **Conflits d'intérêts**

Conformément à l'article 8 de la Charte de gouvernance d'entreprise, en cas de conflit d'intérêts pour un membre du Conseil, un actionnaire ou une autre société de Cenergy Holding, le Conseil est tenu d'appliquer les procédures spécifiques de résolution de conflit définies aux articles 7:96 et 7:97 du CSA.

Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'agir sans conflit d'intérêts et de toujours faire passer l'intérêt de la Société avant le sien. Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'organiser ses affaires personnelles et professionnelles de façon à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec la Société.

Tous les membres du Conseil informent le Conseil des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si le conflit d'intérêts revêt un caractère confidentiel, les membres du Conseil s'abstiennent de participer aux discussions et délibérations sur le sujet, conformément à l'article 7:96 du CSA. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du CSA, et implique une transaction ou une relation contractuelle entre la Société ou une de ses entités liées, d'une part, et un membre du Conseil ou de la Direction exécutive (ou une société ou entité ayant un rapport étroit avec ce membre du Conseil ou de la Direction exécutive) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Celui-ci est tenu de veiller tout particulièrement à ce que l'approbation de la transaction soit impartiale et motivée par le seul intérêt de la Société.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non couvert par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil et au vote.

Depuis que la Société est cotée en Bourse, le Conseil n'a pas été notifié de transactions ou d'autres relations contractuelles entre Cenergy Holdings et les membres de son Conseil d'administration ayant causé un conflit d'intérêt au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA.

## **Structure de l'actionnariat**

### **Structure du capital**

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élevait à 117.892.172,38 euros représentés par 190.162.681 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital-action autorisé.

Cenergy Holdings a reçu une notification de transparence datée du 22 décembre 2016 indiquant que Viohalco S.A. détient, directement et indirectement, 81,93 % des droits de vote de la société. Viohalco S.A. détient directement 56,77 % des droits de vote de la société et indirectement 25,16 % des droits de vote par le biais de sa filiale ElvalHalcor S.A.

En vertu de l'obligation prévue à l'article 14 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées, Cenergy Holdings publie le contenu de la notification qu'elle a reçue sur son site Internet ([www.cenergyholdings.com](http://www.cenergyholdings.com)).

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement.

Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la Société. Toutes les actions de la Société sont librement cessibles. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

### **Restriction des droits de vote**

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'Assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote.

Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Cenergy Holdings.

L'article 6.4 des statuts stipule que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil d'administration a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

### **Transparence**

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la « **Loi Transparence** »), la Société exige que toute personne physique ou morale, qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la Société conférant le droit de vote, notifie à la Société et à l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (la « **FSMA** ») le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5 % du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse celui de 10 %, 15 %, 20 % et ainsi de suite, par tranche de 5 %, du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de voté liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5 % ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;
- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la Société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des assemblées générales de la Société, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la Société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez le formulaire sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site Internet de la FSMA ([www.fsma.be](http://www.fsma.be)).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la Société sont disponibles sur le site Internet de Cenergy Holdings ([www.cenergyholdings.com](http://www.cenergyholdings.com)).

Cenergy Holdings n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord que ce soit entre actionnaires concernant le transfert ou l'exercice des droits de vote liés aux actions de la Société.

## **Politique de distribution et de dividende**

Cenergy Holdings n'a pas d'historique de distribution de dividendes. Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au cours de la vie de la Société comme elle réinvestit les bénéfices dans son activité.

La politique de distribution de dividende sera réexaminée par le Conseil d'administration en temps voulu et, si la politique évolue, la Société informera le marché en conséquence. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée que la Société procédera à des versements de dividendes à l'avenir. Ces versements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont les perspectives de la Société, ses stratégies, ses résultats d'exploitation, ses bénéfices, ses exigences de fonds propres, ses excédents de trésorerie, sa situation financière générale, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés appropriés par le Conseil d'administration. En raison de ses intérêts et participations dans un certain nombre de filiales et sociétés affiliées, les comptes sociaux de la Société et sa capacité à verser des dividendes dépendent en partie de la perception de dividendes et de distributions de ces filiales et sociétés liées. Le versement de dividendes par ces filiales et sociétés liées est subordonné à la suffisance des bénéfices, des flux de trésorerie et des réserves distribuables.

En vertu du droit belge, le calcul des montants pouvant être distribués aux actionnaires sous la forme de dividendes ou autres doit être déterminé sur la base des états financiers non consolidés de la Société. Conformément à la loi belge sur les entreprises, les statuts de la Société obligent également cette dernière à allouer chaque année au moins 5 % de son bénéfice annuel net à une réserve légale jusqu'à atteindre au moins 10 % du capital social de la Société. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que des dividendes ou des versements similaires seront effectués à l'avenir.

## **Assemblées d'actionnaires**

### **Assemblées**

L'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai, à 10 heures ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des lieux autres que le siège social de la Société.

Les Assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la Société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins 10 % du capital social de la Société.

### **Quorum et majorités requis pour la modification des statuts**

La modification des statuts de Cenergy Holdings requiert, au minimum, que la majorité du capital soient présents ou représentés. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75 % des votes exprimés. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour. Cette nouvelle assemblée générale est considérée comme ayant atteint le quorum et comme étant valablement convoquée indépendamment de la proportion du capital social de la Société représenté.

## États financiers consolidés 2020

### Sommaire

État consolidé de la situation financière .....	74
Compte de résultat consolidé .....	75
Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global .....	76
État consolidé de variations des capitaux propres .....	77
État consolidé des flux de trésorerie .....	78
Notes concernant les états financiers consolidés .....	79
1. Entité présentant les états financiers .....	79
2. Base de préparation .....	79
3. Monnaie fonctionnelle et de présentation .....	79
4. Recours à des estimations et jugements .....	79
5. Principales méthodes comptables .....	80
6. Segments opérationnels .....	98
7. Chiffre d'affaires .....	101
8. Produits et charges .....	105
9. Résultat financier net .....	107
10. Résultat par action .....	107
11. Avantages du personnel .....	107
12. Charges liées aux avantages du personnel .....	110
13. Impôt sur le résultat .....	110
14. Stocks .....	114
15. Créances clients et autres débiteurs .....	115
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	116
17. Immobilisations corporelles .....	116
18. Contrats de location .....	118
19. Immobilisations incorporelles .....	119
20. Immeubles de placements .....	122
21. Entités mises en équivalence .....	122
22. Autres investissements .....	124
23. Instruments dérivés .....	124
24. Capital et réserves .....	127
25. Gestion du capital .....	128
26. Dette .....	129
27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs .....	131
28. Subventions .....	132



29.	Instruments financiers.....	133
30.	Impact de la pandémie Covid-19.....	143
31.	Liste des filiales.....	145
32.	Entreprises communes.....	145
33.	Engagements.....	146
34.	Passifs éventuels.....	146
35.	Parties liées.....	147
36.	Honoraires du commissaire.....	148
37.	Événements postérieurs à la clôture.....	148

## État consolidé de la situation financière

<i>Montants en milliers d'euros</i>		<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>		
Immobilisations corporelles	17	457.937	422.066
Actifs au titre du droit d'utilisation	18	5.598	5.881
Immobilisations incorporelles	19	29.323	24.773
Immeubles de placements	20	764	764
Entités mises en équivalence	21	34.339	34.583
Autres actifs financiers	22	5.657	5.015
Instruments dérivés	23	871	-
Créances clients et autres débiteurs	15	1.303	1.482
Coûts des contrats	7.E	222	84
Actifs d'impôt différé	13	2.908	2.164
<b>Actifs non courants</b>		<b>538.921</b>	<b>496.812</b>
Stocks	14	213.192	228.495
Créances clients et autres débiteurs	15	112.872	112.577
Actifs sur contrats	7.D	64.875	118.573
Coûts des contrats	7.E	491	512
Créances d'impôt		54	35
Instruments dérivés	23	584	213
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	81.035	90.408
<b>Actifs courants</b>		<b>473.103</b>	<b>550.814</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>1.012.024</b>	<b>1.047.626</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		117.892	117.892
Primes d'émission		58.600	58.600
Réserves	24	30.427	34.699
Résultat reporté		44.556	20.377
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</b>		<b>251.475</b>	<b>231.568</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		287	295
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>251.762</b>	<b>231.862</b>
<b>PASSIFS</b>			
Emprunts et dettes financières	26	174.625	177.730
Obligations locatives	18	3.681	3.990
Avantages du personnel	11	6.406	5.677
Subventions	28	16.487	14.006
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	217	2.170
Impôt exigible	13	31.668	22.985
Passifs sur contrats	7.D	9.889	7.543
<b>Passifs non courants</b>		<b>242.973</b>	<b>234.100</b>
Emprunts et dettes financières	26	231.592	320.827
Obligations locatives	18	1.752	1.768
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	249.092	213.794
Passifs sur contrats	7.D	30.196	43.528
Impôt exigible		2.081	18
Instruments dérivés	23	2.576	1.728
<b>Passifs courants</b>		<b>517.289</b>	<b>581.663</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>760.262</b>	<b>815.763</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>1.012.024</b>	<b>1.047.626</b>

Les notes des pages 79 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Compte de résultat consolidé

Montants en milliers d'euros

	Note	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2020</b>	<b>2019</b>
Chiffre d'affaires	7	908.417	958.016
Coût des ventes	8.C	(804.924)	(859.502)
<b>Marge brute</b>		<b>103.493</b>	<b>98.514</b>
Autres produits	8.A	5.088	8.095
Frais de commercialisation et de distribution	8.C	(13.719)	(16.237)
Charges administratives	8.C	(24.895)	(24.044)
Reprise des pertes de valeur / (pertes de valeur) sur créances et actifs sur contrat	29.C.1	55	(1.511)
Autres charges	8.B	(3.810)	(3.301)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>66.211</b>	<b>61.517</b>
Produits financiers	9	356	42
Charges financières	9	(31.996)	(34.667)
<b>Charges financières nettes</b>		<b>(31.640)</b>	<b>(34.626)</b>
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence nette d'impôt	21	838	1.600
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>35.410</b>	<b>28.492</b>
Impôt sur le résultat	13	(10.638)	(8.315)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>24.771</b>	<b>20.177</b>
<b>Bénéfice/(perte) attribuable aux :</b>			
Propriétaires de la Société		24.772	20.189
Participations ne donnant pas le contrôle		(1)	(12)
		<b>24.771</b>	<b>20.177</b>
<b>Résultat par action (en euro par action)</b>			
Résultat de base et dilué	10	0,13027	0,10617

Les notes des pages 79 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	<u>Pour l'exercice clos le 31 décembre</u>	
		<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		24.771	20.177
<b><u>Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat</u></b>			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	11	(447)	(1.372)
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	22	640	7.650
Part des autres éléments du résultat global des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	21	(161)	(17)
Impôt lié		106	525
		<b>139</b>	<b>6.786</b>
<b><u>Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat</u></b>			
Ecarts de conversion		(4.330)	1.117
Couvertures de flux de trésorerie - partie efficace des variations de la juste valeur		(2.130)	(1.235)
Couvertures de flux de trésorerie - reclassées en résultat		1.235	2.040
Impôt lié		212	(293)
		<b>(5.012)</b>	<b>1.628</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>(4.872)</b>	<b>8.414</b>
<b>Résultat global total après impôt</b>		<b>19.899</b>	<b>28.590</b>
<b>Résultat global total attribuable aux:</b>			
Propriétaires de la Société		19.907	28.612
Participations ne donnant pas le contrôle		(8)	(22)
		<b>19.899</b>	<b>28.590</b>

Les notes des pages 79 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

### État consolidé de variations des capitaux propres

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultat reporté	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<i>Montants en milliers d'euros</i>								
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>117.892</b>	<b>58.600</b>	<b>(17.552)</b>	<b>52.251</b>	<b>20.377</b>	<b>231.568</b>	<b>295</b>	<b>231.862</b>
<b>Résultat global total</b>								
Résultat de la période	-	-	-	-	24.772	<b>24.772</b>	(1)	<b>24.771</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	(4.324)	(40)	(501)	<b>(4.865)</b>	(7)	<b>(4.872)</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4.324)</b>	<b>(40)</b>	<b>24.271</b>	<b>19.907</b>	<b>(8)</b>	<b>19.899</b>
<b>Transactions avec les propriétaires de la société</b>								
<b>Contributions et distributions</b>								
Transfert de réserves	-	-	-	93	(93)	-	-	-
<b>Total des contributions et des distributions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>93</b>	<b>(93)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des transactions avec les propriétaires de la Société</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>93</b>	<b>(93)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>117.892</b>	<b>58.600</b>	<b>(21.876)</b>	<b>52.303</b>	<b>44.556</b>	<b>251.475</b>	<b>287</b>	<b>251.762</b>

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<i>Montants en milliers d'euros</i>								
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>117.892</b>	<b>58.600</b>	<b>(18.676)</b>	<b>51.950</b>	<b>(6.784)</b>	<b>202.981</b>	<b>317</b>	<b>203.298</b>
<b>Résultat global total</b>								
Résultat de la période	-	-	-	-	20.189	<b>20.189</b>	(12)	<b>20.177</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	1.124	8.164	(864)	<b>8.424</b>	(10)	<b>8.414</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.124</b>	<b>8.164</b>	<b>19.325</b>	<b>28.612</b>	<b>(22)</b>	<b>28.590</b>
<b>Transactions avec les propriétaires de la Société</b>								
<b>Contributions et distributions</b>								
Transfert de réserves	-	-	-	(7.600)	7.600	-	-	-
<b>Total des contributions et des distributions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7.600)</b>	<b>7.600</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation des participations</b>								
Acquisition d'une filiale (opération de contrôle conjoint)	-	-	-	-	(26)	<b>(26)</b>	-	<b>(26)</b>
Cession d'une filiale	-	-	-	(263)	263	-	-	-
<b>Total des changements dans les intérêts de propriété</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(263)</b>	<b>237</b>	<b>(26)</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>
<b>Total des transactions avec les propriétaires de la Société</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7.862)</b>	<b>7.836</b>	<b>(26)</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>117.892</b>	<b>58.600</b>	<b>(17.552)</b>	<b>52.251</b>	<b>20.377</b>	<b>231.568</b>	<b>295</b>	<b>231.862</b>

Les notes des pages 79 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## État consolidé des flux de trésorerie

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Bénéfice / (Perte) de l'exercice		24.771	20.177
<i>Ajustements pour :</i>			
- Impôt sur le résultat		10.638	8.315
- Amortissements	17, 18, 20	21.179	25.197
- Perte de valeur	19	3.801	2.696
- Amortissement des subventions	28	(908)	(736)
- (Reprise de) perte de valeur des immobilisations corporelles	8	-	(10)
- Résultat financier net	9	31.640	34.626
- Part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	21	(838)	(1.600)
- (Gain) / perte de la vente d'immobilisations corporelles	8	(6)	377
- Perte résultant de la radiation d'actifs incorporels	8	142	137
- Gain sur la cession de filiales	8	-	(3.630)
- (Gain) / perte non-réalisée sur instruments dérivés		(1.289)	(1.484)
- (Reprise de) / Perte de valeur sur créances et actifs sur contrat	29.C.1	(55)	1.511
- (Reprise) / Dépréciation des stocks		275	262
		89.349	85.835
<i>Changements dans :</i>			
- Stocks		15.028	(10.615)
- Créances clients et autres débiteurs		3.011	73.803
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs		38.230	6.842
- Actifs sur contrats		53.699	(4.246)
- Passifs sur contrats		(10.986)	(11.076)
- Coûts des contrats		(117)	1.384
- Avantages du personnel		283	(15)
		188.497	141.910
<i>Trésorerie générée par les activités opérationnelles</i>			
Intérêts versés		(29.437)	(31.711)
Impôt sur le résultat payé		(484)	(300)
		<b>158.575</b>	<b>109.898</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(66.285)	(51.276)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	19	(3.683)	(4.224)
Produit des subventions	28	317	169
Produit de la vente d'immobilisations		126	1.030
Cession de filiales, nette des liquidités cédées		-	6.629
Acquisition de filiale, nette de la trésorerie acquise		-	(23)
Acquisition de sociétés mises en équivalence, nette de la trésorerie acquise	21	(3.285)	-
Dividendes reçus	21	915	498
Intérêts reçus		31	13
Acquisition d'actifs financiers	22	(26)	(1)
Produit de la cession d'actifs financiers	22	24	-
		<b>(71.865)</b>	<b>(47.185)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produit de nouveaux emprunts	26	38.030	62.930
Remboursement des emprunts	26	(132.217)	(98.909)
Principaux éléments des paiements des obligation locatives	26	(1.267)	(1.066)
		<b>(95.454)</b>	<b>(37.045)</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>			
<b>(Diminution nette )(-)/ augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
		<b>(8.744)</b>	<b>25.669</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		90.408	65.203
Effets de la variation des cours de change sur les liquidités détenues		(630)	(463)
		<b>81.035</b>	<b>90.408</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>			

Les notes des pages 79 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Notes concernant les états financiers consolidés

### 1. Entité présentant les états financiers

Cenergy Holdings S.A. (ci-après dénommée « la Société », « la Holding » ou « Cenergy Holdings ») est une société à responsabilité limitée belge. Son siège social est situé avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique. Les états financiers consolidés de la Société reprennent ceux de la Société et de ses filiales (désignées collectivement ci-après « Cenergy Holdings » ou « le Groupe ») et les participations de Cenergy Holdings dans des entreprises associées, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Cenergy Holdings est une société holding et détient des participations dans 11 filiales. Disposant de sites de production en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie, les filiales de Cenergy Holdings sont spécialisées dans la fabrication de tubes d'acier et de câbles. Ses actions sont cotées sur Euronext Bruxelles depuis décembre 2016 et elle dispose d'une cotation secondaire à la Bourse d'Athènes (symbole « CENER »). L'adresse électronique de la Société est [www.cenergyholdings.com](http://www.cenergyholdings.com), où les états financiers consolidés ont été publiés.

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A. (81,93 % des droits de vote). Viohalco S.A. (« Viohalco ») est une société holding belge dont les filiales sont spécialisées dans la fabrication de produits d'aluminium, de cuivre, de câbles, d'acier et de tubes d'acier et dans le progrès technologique.

### 2. Base de préparation

#### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés par la Direction conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et autorisées à être émis par le Conseil d'administration de la Société le 6 avril 2021.

Des détails concernant les principales méthodes comptables de la Société sont inclus dans la note 5.

#### Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en vertu du principe du coût historique, à l'exception des éléments d'actif et de passif suivants qui sont évalués selon une autre méthode à chaque date de clôture :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture (juste valeur);
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (juste valeur);
- Passif net au titre de prestations définies (valeur actuelle de l'obligation).

### 3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère est l'euro. Tous les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. En raison des règles d'arrondis, les chiffres indiqués en tant que totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre à l'addition arithmétique des chiffres qui les précèdent.

### 4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur l'application des méthodes comptables de Cenergy Holdings et sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges. Les valeurs réelles peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la Direction sont réexaminés de façon périodique. La révision des

estimations est appliquée de façon prospective.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction a tenu compte des conséquences de la pandémie de Covid-19 dans ses estimations et hypothèses, en dépit de l'incertitude qui prévaut quant à la mutation du coronavirus et à l'évolution de la crise qui en résultera. Les conséquences de la pandémie sont décrites à la note 30 et sont prises en compte dans les estimations décrites ci-dessous, le cas échéant. Toutefois, l'effet de la pandémie sur le résultat de ces estimations et hypothèses a été plutôt limité.

Les informations relatives aux jugements, hypothèses et incertitudes d'estimation qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 7 – Comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- Note 11 – Évaluation des obligations au titre des prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 13 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé, disponibilité de bénéfices imposables futurs pouvant être utilisés pour le report de pertes fiscales ;
- Note 15 – Recouvrabilité des créances en souffrance d'un ancien client au Moyen-Orient ;
- Note 19 – Test de dépréciation : hypothèses clés sous-jacentes aux montants recouvrables ;
- Note 29.C1 – Evaluation des pertes de crédit attendues sur créances clients et actifs sur contrats : hypothèses clés pour déterminer les taux de perte prévus.

## 5. Principales méthodes comptables

Les principes comptables décrits ci-dessous ont été appliqués de façon uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et ont également été appliqués de façon uniforme par Cenergy Holdings et ses filiales et ses entités mises en équivalence.

### 5.1 Base de la consolidation

#### (a) Regroupements d'entreprises

L'acquisition de filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Cenergy Holdings. Pour évaluer le niveau de contrôle, Cenergy Holdings tient compte des droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Cenergy Holdings mesure le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie payée; plus
- la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout bénéfice réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à une acquisition sont directement imputées dans le compte de résultat consolidé. Toute contrepartie éventuelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

#### (b) Transactions sous contrôle commun

Un regroupement d'entreprises dans lequel toutes les entités regroupées ou activités sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire, est une transaction sous contrôle commun. Le groupe a choisi de comptabiliser les transactions sous contrôle commun à la valeur comptable. Les actifs nets identifiables acquis ne sont pas évalués à la juste valeur, ils sont comptabilisés à leur valeur comptable; les immobilisations incorporelles et les passifs éventuels sont comptabilisés uniquement dans la mesure où ils ont été comptabilisés avant le regroupement d'entreprises conformément aux normes IFRS applicables. Toute différence entre la contrepartie payée et le capital de l'entreprise acquise est présentée dans les résultats reportés des capitaux propres. Les coûts de transaction sont constatés en charge lorsqu'ils sont engagés.



(c) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Cenergy Holdings. Cenergy Holdings contrôle une entité lorsqu'elle est associée à, ou a des droits sur, des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en vertu du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

(d) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur quote-part des actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chacune des acquisitions.

Les modifications de la participation de Cenergy Holdings dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

(e) Perte de contrôle

Lorsque Cenergy Holdings perd le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de la filiale sont décomptabilisés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(f) Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles Cenergy Holdings a une influence notable en matière de gestion financière et opérationnelle sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. C'est généralement le cas lorsque Cenergy Holdings détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence (voir (h) ci-dessous), après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition.

(g) Partenariats

En vertu de la norme IFRS 11, les participations dans des partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises. La classification dépend des droits et obligations contractuels de chaque investisseur et non de la structure juridique du partenariat.

*Entreprise commune*

Cenergy Holdings reconnaît son droit direct aux actifs, passifs, revenus et charges des entreprises communes et à sa part des actifs, passifs, revenus et charges détenus ou engagés conjointement. Ces éléments ont été repris dans les états financiers aux rubriques appropriées.

*Coentreprise*

Une coentreprise est un accord selon lequel Cenergy Holdings a un contrôle conjoint, en vertu duquel Cenergy Holdings détient des droits sur l'actif net faisant l'objet de l'accord, plutôt que des droits sur l'actif et des obligations sur le passif.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir (h) ci-dessous), après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition dans le bilan consolidé.

(h) Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition et ajustés par la suite pour comptabiliser en résultat la quote-part de Cenergy Holdings dans les profits ou les pertes post-acquisition de l'entité détenue. La méthode de la mise en équivalence considère également la part de Cenergy Holdings dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entité détenue, jusqu'à la date à laquelle cesse l'influence notable ou le contrôle conjoint. Les

dividendes reçus ou à recevoir d'entreprises associées et de coentreprises sont comptabilisés en déduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la quote-part des pertes de Cenergy Holdings dans une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, Cenergy Holdings ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, à moins qu'elle n'ait contracté des obligations ou effectué des paiements au nom de l'autre entité.

Les participations de Cenergy Holdings dans des entités mises en équivalence ne comprennent que des participations dans des entreprises associées.

(i) Transactions éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que tous produits et charges non réalisés résultant de transactions intragroupe sont éliminés. Les gains non réalisés résultant d'opérations avec des entités mises en équivalence sont éliminés à concurrence de la participation détenue par le Groupe dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les gains non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

## 5.2 Monnaie étrangère

(a) *Transactions en monnaie étrangère*

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés de Cenergy Holdings aux cours de change en vigueur aux dates des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les plus-values et moins-values de change sont classées et comptabilisées en profit ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans les états financiers consolidés.

Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des couvertures de flux de trésorerie pour leur partie efficace et les investissements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs liés aux activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé comme étant un taux approprié.

Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en réserve d'écart de conversion, sauf si l'écart de conversion est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.

## 5.3 Chiffre d'affaires

Cenergy Holdings reconnaît un chiffre d'affaires provenant des principales sources suivantes :

- Vente de produits;
- Projets énergies;
  - o Projets de tubes d'acier, c'est-à-dire des tubes d'acier personnalisés, onshore et offshore, produits pour des applications sur base des cahiers de charges des clients.

- Projets de câbles, c'est-à-dire câbles de haute technologie, personnalisés, souterrains et sous-marins et systèmes de câbles clés en main pour la transmission et la distribution d'électricité et de données.
- Prestation de services.

Le chiffre d'affaires est évalué sur base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et il exclut les montants recouverts pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client.

La contrepartie peut varier en raison des remises commerciales, de rabais de volume, de retours ou autres éléments similaires. La méthode d'évaluation la plus appropriée de la contrepartie est établie en fonction de la nature de la contrepartie variable.

#### *Vente de produits*

Cenergy Holdings vend des sections structurelles creuses pour le secteur de la construction, des câbles d'alimentation, des câbles de télécommunication, des fils et des matières premières.

En ce qui concerne la vente de produits, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Le moment du transfert du contrôle survient lorsque les marchandises ont été expédiées chez le client, sauf indication contraire dans les termes du contrat. Les clauses des contrats conclus avec les clients sont stipulées selon les Incoterms.

Le chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné est facturé en même temps qu'il est comptabilisé ou dans un délai bref après sa comptabilisation. La créance est comptabilisée lorsque le contrôle est transféré au client étant donné que ce moment représente celui auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

#### *Projets d'énergie*

Le Groupe produit et vend des produits personnalisés aux clients pour des projets d'énergie.

Dans le secteur des câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent et vendent également des systèmes de câbles « clé en main », c'est-à-dire qu'elles fournissent et installent des systèmes de câbles complets.

Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé progressivement.

Concernant les obligations de prestation distinctes identifiées, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer le degré d'avancement. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de prestation liées à la production de produits personnalisés, selon le type de contrat concerné, les méthodes d'évaluation du degré d'avancement s'appuient sur :
  - i. Le délai de production réalisé, c'est-à-dire, le ratio entre le temps passé à la production et la durée totale programmée de la production. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits en longueurs continues importantes, étant donné que la production de ce type de produits s'étend normalement sur une période importante et, de ce fait, les obligations de prestation sont respectées lorsque le délai de production expire.
  - ii. La quantité de tourets de câble ou de tubes d'acier fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire conformément au contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres et les tubes d'acier personnalisés, dès lors que la production de ces produits est réalisée par lots et, de ce fait, les obligations de prestation concernées sont

respectées lorsque certains lots des quantités convenues sont produits.

- Pour les phases d'installation des projets clé en main du secteur des câbles, la méthode de mesure du degré d'avancement est basée sur l'évaluation des résultats obtenus ou des étapes importantes franchies, sur la base d'une définition claire, tels que le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque les étapes sont utilisées comme méthode pour mesurer le degré d'avancement, ces étapes décrivent fidèlement les prestations.

La Direction estime que ces méthodes évaluent de façon appropriée la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie, selon l'IFRS 15.

Le moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, des facturations et des recouvrements d'espèces résulte en créances sur comptes facturés, créances non facturées (actifs sur contrat) et acomptes versés par le client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrats sont repris dans l'état consolidé de la situation financière, aux lignes « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats ». Pour les produits et services dont le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement, les montants sont facturés au fur et à mesure de l'avancement des travaux conformément aux clauses contractuelles convenues ou bien lorsque sont réalisées des étapes contractuelles importantes ou encore à la livraison et réception finales des biens fabriqués.

En général, la facturation est réalisée à la suite de la comptabilisation du chiffre d'affaires, pour les produits et services personnalisés exécutés progressivement et résultant en actifs sur contrats. Toutefois, si les acomptes des clients sont reçus avant la comptabilisation de la vente, ils sont comptabilisés comme des passifs sur contrat.

Il n'est pas considéré que les contrats de projets d'énergie passés avec des clients ont une composante de financement importante, car la période entre la constatation du chiffre d'affaires et les paiements intermédiaires est inférieure à un an.

#### *Prestation de services*

Cenergy Holdings comptabilise la vente de services au prorata de l'état d'avancement de la prestation à la date de clôture des états financiers. L'état d'avancement est évalué sur base de sondages du travail effectué.

Les services fournis par Cenergy Holdings sont principalement liés aux produits vendus par ses filiales et comprennent principalement :

- service d'assistance technique pour le traitement des métaux;
- conception et ingénierie d'applications personnalisées;
- services de supervision;
- services d'installation ;
- réparations et remplacements.

Tous les services ci-dessus, lorsqu'ils sont liés à des projets énergétiques, sont déclarés dans le chiffre d'affaires des Câbles et des Tubes d'acier, selon leur segment.

Si le paiement des services n'est pas dû par le client jusqu'à ce que les services soient complets, un actif sur contrat est comptabilisé sur la période au cours de laquelle les services sont exécutés, ce qui représente le droit à une contrepartie pour les services rendus à ce jour. Ces actifs contractuels sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à la ligne « actifs sur contrats ».

#### *Coûts des contrats*

Cenergy Holdings comptabilise les coûts marginaux d'obtention de contrats avec des clients et les coûts encourus au titre de l'exécution des contrats conclus avec les clients directement associés aux contrats en tant qu'actif, s'il est estimé que ces coûts sont recouvrables et les enregistre dans la ligne « Coûts des contrats » de l'état consolidé de la situation financière. Les coûts marginaux d'obtention de contrats sont des coûts engagés pour obtenir un contrat avec un client qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts d'exécution ne sont capitalisés que s'ils génèrent ou améliorent des ressources qui seront utilisées pour satisfaire à des obligations de prestation dans le futur.

Les actifs générés par les coûts liés aux contrats sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période déterminée en fonction de la durée estimée du contrat, soit en fonction de la partie des revenus comptabilisés au cours de l'exécution du contrat correspondant.

Les coûts marginaux d'obtention des contrats sont comptabilisés en charges si la période d'amortissement des actifs est d'un an ou moins.

#### 5.4 Avantages du personnel

##### (a) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charge au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants à payer si Cenergy Holdings et ses sociétés sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé par le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

##### (b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Cenergy Holdings verse des cotisations définies à une entité juridique tierce sans aucune autre obligation. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges sur la période durant laquelle le service est presté.

##### (c) Régimes à prestations définies

L'obligation nette de Cenergy Holdings au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé et la juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite. Le taux d'actualisation est basé sur des obligations de sociétés de premier rang libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées.

Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

La réévaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, qui se composent des gains et pertes actuariels, est immédiatement comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Cenergy Holdings détermine les intérêts débiteurs nets sur l'engagement net de la prestation définie pour la période au moyen du taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation inhérente à la prestation définie au début de la période annuelle jusqu'à l'engagement net de la prestation définie, en tenant compte de tout changement apporté à l'engagement net de la prestation définie au cours de la période résultant de cotisations et de versements au titre des prestations. Les dépenses d'intérêt nettes et les autres dépenses liées aux plans à prestations définies sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou qu'un régime est réduit, le changement qui en résulte relatif aux prestations pour des services antérieurs ou le profit ou la perte résultant de cette réduction est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Cenergy Holdings constate les profits et pertes afférents au règlement d'un régime à prestations définies au moment de ce règlement.

##### (d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au plus tôt lorsque Cenergy Holdings ne peut plus retirer l'offre de ces prestations et lorsque Cenergy Holdings reconnaît les coûts d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

#### 5.5 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsque Cenergy Holdings obtient l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement reçue et que cette même entité respectera

toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques afférentes à des dépenses sont différées et comptabilisées par le biais du compte de résultat de la période afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles sont censées couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat consolidé (ligne « Autres produits ») selon la méthode linéaire sur la durée de vie attendue des actifs concernés.

### 5.6 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières de Cenergy Holdings comprennent essentiellement :

- les produits d'intérêts ;
- les charges d'intérêts ;
- les dividendes perçus ;
- les gains et pertes de change sur emprunts et dépôts.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est acquis.

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le « taux d'intérêt effectif » est le taux qui permet d'actualiser exactement les paiements en numéraire ou les recettes futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier à :

- la valeur comptable brute de l'actif financier ; ou
- le coût amorti du passif financier.

Dans le calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif ou au coût amorti du passif financier.

### 5.7 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Il est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il concerne un regroupement d'entreprises, ou des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

#### A. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tous les ajustements de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en application des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt exigible inclut également tout impôt sur les dividendes.

Les actifs et passifs d'impôt exigible ne sont compensés que si certains critères sont remplis.

#### B. Impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs pour les besoins de l'information financière et les valeurs calculées sur une base fiscale.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal ;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Cenergy Holdings est capable de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et s'il est probable qu'elles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôts non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque date de clôture des états financiers et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser; ces réductions sont contrepassées si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendus dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré en tenant compte des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon par laquelle Cenergy Holdings prévoit, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les impôts différés concernent la même autorité fiscale.

### 5.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que de toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée sur la base du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

Les dépréciations de stocks reflétant la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en « coût des ventes » dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

### 5.9 Immobilisation corporelles

#### A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des réductions de valeur et amortissements cumulés. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement associées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût liés à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que s'il est probable que Cenergy Holdings bénéficiera d'avantages économiques futurs. Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont engagés.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée en résultat à la rubrique « Autres produits (charges) ».

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'actifs immobilisés sont portés à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

#### B. Amortissements

L'amortissement est calculé de manière à répartir le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé en résultat. Les terrains ne sont pas amortis.

Bâtiments administratifs	20 à 50 ans
Usines	33 à 50 ans
Machines lourdes	12 à 40 ans
Machines légères	8 à 18 ans

Mobilier	4 à 10 ans
Autres équipements	4 à 12 ans
Moyens de transport	4 à 10 ans

Les méthodes d'amortissements, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

#### C. Reclassification en immeuble de placements

Lorsque la destination d'un bien immobilier n'est plus l'occupation par son propriétaire mais l'investissement immobilier, le bien est reclassé en conséquence.

Le bien est reclassé à sa valeur comptable nette à la date de reclassification, qui deviendra son coût d'acquisition réputé pour son traitement comptable ultérieur.

#### D. Reclassification en actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont reclassés comme détenus pour la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par une utilisation continue.

### 5.10 Immobilisations incorporelles

#### A. Comptabilisation et évaluation

Recherche et développement : les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, les bénéfices économiques futurs sont probables et que Cenergy Holdings a l'intention et dispose de ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des réductions de valeur.

Logiciels : les licences logicielles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 10 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres immobilisations incorporelles : les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations avec les clients, le « savoir-faire », les brevets et les marques de commerce, qui sont acquis par Cenergy Holdings et qui ont une durée de vie utile limitée, sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des réductions de valeur. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les autres immobilisations incorporelles, qui ont une durée de vie indéterminée, sont évaluées à leur coût, déduction faite des réductions de valeur cumulées.

#### B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

#### C. Amortissement et durée de vie

L'amortissement est calculé pour amortir le coût des immobilisations incorporelles moins leurs valeurs résiduelles estimées selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, et est comptabilisé dans le compte de résultat. Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période actuelle et les périodes de référence sont les suivantes :

- Marques commerciales et licences	10 à 15 ans
- Logiciels	3 à 10 ans



Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les méthodes d'amortissement, durées de vie et valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

#### 5.11 Immeubles de placement

Les immeubles de placement, y compris les terrains, sont détenus par Cenergy Holdings pour la collecte de loyers ou la réalisation de plus-values et ne sont pas utilisés par le propriétaire. Les immeubles de placements sont comptabilisés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque les valeurs comptables des immeubles de placement excèdent leur valeur recouvrable, la différence (dépréciation) est directement comptabilisée en résultat comme une charge. Les reprises de perte de valeur déjà constatées sont également comptabilisées en résultat comme un produit. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire.

#### 5.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de la présentation dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

#### 5.13 Dépréciation

##### A. Actifs financiers non dérivés

Cenergy Holdings comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ; et
- les actifs sur contrats.

Les provisions pour pertes sur les créances clients et les actifs sur contrat sont toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue des créances clients et des actifs contractuels.

Cenergy Holdings considère qu'un actif financier est en défaut lorsque l'emprunteur est peu susceptible de payer ses obligations de crédit en totalité, sans recours par les sociétés Cenergy Holdings à des actions telles que la réalisation d'un titre de sûreté (le cas échéant).

La période maximale prise en compte lors de l'estimation des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle les sociétés Cenergy Holdings sont exposées au risque de crédit.

##### *Évaluation des pertes de crédit attendues*

Les pertes de crédit attendues sont estimées sur la base d'un taux de perte de crédit moyen pondéré. Les pertes de crédit sont mesurées à la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

##### *Présentation de la provision pour pertes de crédit attendues dans l'état de la situation financière*

Les provisions pour pertes de valeur au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs, y compris les actifs sur contrat, sont présentées séparément dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global.

##### *Perte de valeur*

La valeur comptable brute d'un actif financier est réduite lorsque Cenergy Holdings ne peut raisonnablement espérer recouvrer un actif financier en totalité ou en partie. Les filiales de Cenergy

Holdings évaluent individuellement le moment et le montant de la perte de valeur pour déterminer s'il existe une attente raisonnable de recouvrement. Cenergy Holdings ne s'attend à aucun recouvrement significatif du montant sorti du bilan. Toutefois, les actifs financiers qui ont été sortis du bilan pourraient toujours faire l'objet de mesures de recouvrement conformément aux procédures du Groupe en la matière.

#### **B. Actifs non financiers**

À chaque date de clôture, Cenergy Holdings et ses sociétés examinent les valeurs comptables de leurs actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de dépréciation. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de dépréciation, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (ou « UGT »). Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sera attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient tirer profit des synergies propres à ce regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, déduction faite du coût des ventes. La valeur d'utilité est basée sur les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au poste « Autres charges » du compte de résultat. Elles sont d'abord appliquées en perte de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables au prorata des autres actifs de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une réduction de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée.

#### **5.14 Locations**

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe utilise la définition du contrat de location de la norme IFRS 16.

#### **Comptabilisation des contrats de location en tant que preneur**

Les sociétés de Cenergy Holdings louent divers bureaux, entrepôts, machines et véhicules. Les contrats de location sont généralement établis pour des périodes fixes de 1 à 5 ans. Les termes des contrats de location sont négociés au cas-par-cas et contiennent un large éventail de termes et conditions différentes.

Cenergy Holdings comptabilise un droit d'utilisation de l'actif loué et une obligation locative, à la date du début de la location. Le droit d'utilisation de l'actif loué est initialement évalué au coût. Celui-ci inclut le montant initial de l'obligation locative ajusté en tenant compte des paiements de location effectués au moment où avant la date du début de la location, majoré des coûts initiaux directs engagés et d'une estimation des coûts à engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent ou lors de la remise en état de l'actif sous-jacent ou du site où il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Par la suite, ils sont évalués au coût déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur, et ajustés en vue de la réévaluation de l'obligation locative. Le droit d'utilisation de l'actif loué est amorti selon la méthode linéaire depuis la date du début de la location jusqu'à la fin de celle-ci, à moins que la location ne transfère au Groupe la propriété de l'actif sous-jacent à la fin de la location ou que le coût du droit

d'utilisation sur l'actif loué ne reflète le fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, le droit d'utilisation sur l'actif loué sera amorti au fil de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent qui est déterminée de la même façon que celle des propriétés et des équipements.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers suivants :

- paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ;
- sommes que le preneur s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; et
- pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Ces paiements sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la composante conclue dans le contrat de location. En général, Cenergy Holdings utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Il s'agit du taux que le preneur, c'est-à-dire, chacune des filiales de Cenergy Holdings, aurait à verser à la date de début de la location pour un emprunt de durée similaire et avec une garantie similaire, pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif, dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ultérieurement augmentée par les charges d'intérêts sur l'obligation locative et réduite en fonction des paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée s'il survient un changement qui n'est pas comptabilisé comme contrat de location séparé, lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou de taux, un changement dans le montant estimé devant être payé au titre d'une garantie de valeur résiduelle, et de changements dans l'estimation de savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

Cenergy Holdings a choisi de ne pas séparer les composantes non-locatives des composantes locatives.

Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

Cenergy Holdings a choisi de présenter les intérêts versés au titre des obligations locatives dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la ligne « intérêts versés » des activités opérationnelles.

#### **Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs de faible valeur**

Les paiements associés à des baux à court terme et à des baux d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de façon linéaire à titre de charges en bénéfiques ou en pertes. Les baux à court terme sont des baux d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur incluent l'équipement informatique, de petits éléments d'équipement de bureau et autre.

Les sociétés de Cenergy Holdings louent des bureaux administratifs et des entrepôts via la société mère ultime Viohalco S.A. et d'autres sociétés liées. Tous les contrats pour les bureaux administratifs et les entrepôts n'incluent pas de clauses de pénalité de résiliation anticipée et sont résiliables à tout moment. Pour cette raison, tous les contrats intersociétés pour les bureaux administratifs et les entrepôts sont considérés comme des contrats à court terme et Cenergy Holdings reconnaît les paiements de location associés à ces contrats comme des dépenses directes sur la durée du contrat de location.

#### *Revenus locatifs des immeubles de placements*

Le revenu de location est comptabilisé comme un autre revenu sur une base linéaire pendant la durée de location. Les incitations à la location accordées sont comptabilisées comme partie intégrante du revenu locatif total, sur la durée de location.

### 5.15 Instruments financiers

#### A. Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur d'origine. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque Cenergy Holdings devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans composante financière importante qui est initialement évaluée au prix de transaction) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à son acquisition. Une créance client sans élément de financement significatif est initialement évaluée au prix de transaction.

#### B. Classification et évaluation ultérieure

##### Actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé et évalué : au coût amorti ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les investissements en capitaux propres ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La classification des actifs financiers n'est pas modifiée après leur comptabilisation initiale sauf si Cenergy Holdings change son modèle économique concernant la gestion des actifs financiers, auquel cas l'ensemble des actifs financiers concernés est retraité au premier jour de la première période comptable suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il relève d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles prévoient, à des dates spécifiées, des flux de trésorerie uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il relève d'un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder des actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles prévoient, à des dates spécifiées, des flux de trésorerie uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, Cenergy Holdings peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur du titre dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué investissement par investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des dérivés détenus aux fins de couverture) qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou selon la méthode ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lors de la comptabilisation initiale, Cenergy Holdings peut irrévocablement désigner un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat alors qu'il répond aux critères pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dès lors que ce traitement élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui sinon surviendrait.

##### *Actifs financiers – Évaluation du modèle économique*

Cenergy Holdings évalue l'objectif du modèle économique dont relève un actif financier au niveau d'un portefeuille car c'est là le meilleur reflet de la gestion de l'entreprise et du mode de présentation des

informations à la Direction. Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans des transactions qui ne donnent pas lieu à décomptabilisation ne sont pas considérés comme une vente à cette fin, conformément à la reconnaissance continue des actifs par le Groupe.

*Actifs financiers - Déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts*

Aux fins de la présente évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis comme une contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû pendant une période donnée, ainsi qu'à d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et les frais administratifs), tout en ajoutant une marge bénéficiaire. Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts, Cenergy Holdings tient compte des modalités contractuelles de l'instrument. Cela inclut d'évaluer si l'actif financier contient une durée contractuelle susceptible de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne remplisse pas cette condition. Dans le cadre de cette évaluation, Cenergy Holdings considère :

- les événements contingents susceptibles qui changeraient le montant ou le calendrier des flux de trésorerie ;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux du coupon contractuel, notamment les caractéristiques de taux variable ;
- les caractéristiques de paiement anticipé et de prolongation ; et
- les conditions qui limitent le droit à se prévaloir des flux de trésorerie sur des actifs spécifiques (ex. : absence de recours possible).

*Actifs financiers – Évaluation ultérieure et comptabilisation des gains et des pertes*

<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes nets, y compris sous la forme de revenus d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat.
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est minoré des pertes de dépréciation. Les revenus d'intérêts, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
<b>Instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les revenus d'intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont retraités en résultat.
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits au compte de résultat sauf si le dividende représente clairement une reprise d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais retraités en résultat.

*Passifs financiers*

Les passifs financiers sont classés comme mesurés au coût amorti.

Tous les passifs financiers (à l'exception des dérivés détenus à des fins de couverture) sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est également comptabilisé(e) en résultat.

### **C. Décomptabilisation**

#### Actifs financiers

Cenergy Holdings décomptabilise un actif financier quand :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ; ou
- transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction
  - o dans lequel la quasi-totalité des risques et récompenses de la propriété de l'actif financier est transférée ; ou
  - o dans lequel Cenergy Holdings ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Cenergy Holdings conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans son état de situation financière, mais conserve tout ou une part substantielle de l'ensemble des risques et avantages sur les actifs transférés. Dans ce cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

#### Passifs financiers

Cenergy Holdings décomptabilise un passif financier dès lors que leurs obligations contractuelles sont supprimées, annulées ou échues. Cenergy Holdings décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat net.

### **D. Compensation**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, Cenergy Holdings dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de régler les montants et qu'elle a l'intention soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **E. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Cenergy Holdings a choisi de ne pas adopter les dispositions de la norme IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39.

Cenergy Holdings détient des instruments financiers dérivés destinés à des fins de couverture de la juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments dérivés servent à couvrir les risques découlant des variations de prix des métaux, les fluctuations des cours de change et les variations des taux d'intérêt des emprunts.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations inhérentes sont généralement comptabilisées en résultat, à moins que l'instrument ne soit répertorié comme couverture de flux de trésorerie.

#### Couverture de la juste valeur

Les instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de la juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé, tout comme les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables aux risques couverts.

#### Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la rubrique « Réserve de

couverture ». Toute proportion inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés dans l'état consolidé des résultats lorsque les éléments couverts affectent le résultat net.

Lorsqu'un élément de couverture arrive à échéance ou est vendu ou lorsque la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective, les montants enregistrés dans la « Réserve de couverture », les profits et les pertes comptabilisés dans le poste « Capitaux propres » restent en tant que réserve et sont reclassés en résultat (perte ou gain) lorsque l'actif couvert influe sur le résultat. En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés en résultat.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie au début (prospectivement) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert, puis, à chaque date de clôture (rétrospectivement), l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie est examinée en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative.

#### 5.16 Capital social

Les capitaux propres se composent d'actions ordinaires.

Les coûts additionnels directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. L'impôt sur le résultat lié aux coûts de transaction d'une transaction sur les capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres (cf. note 5.7).

#### 5.17 Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les évaluations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation.

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants :

- i. Il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- ii. Il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation.
- iii. Le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Des provisions pour les décisions de justice en instance sont comptabilisées lorsqu'il est plus que probable qu'il existe une obligation résultant de ce litige et qu'un paiement à cet égard est probable selon l'évaluation d'un tiers.

Des provisions de garantie d'assurance sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et selon l'expérience antérieure (probabilité que les produits vendus aient besoin d'être remplacés). L'estimation initiale des coûts associés à la garantie est revue tous les ans.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement lorsque Cenergy Holdings est tenue par une obligation implicite, à savoir lorsqu'un plan officiel détaillé précise l'activité ou la partie de l'activité concernée, le site et le nombre de collaborateurs concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un calendrier approprié, et que les collaborateurs concernés ont été informés des principales modalités du plan en question ou que la société a déjà commencé à déployer le plan.

Une provision pour contrats onéreux est évaluée à la valeur actuelle des coûts les plus bas entre les coûts attendus de l'exécution du contrat et le coût découlant de l'inexécution du contrat. Avant de constituer la provision, Cenergy Holdings comptabilise toute perte de dépréciation sur les actifs liés au contrat.

#### 5.18 Résultat par action

Cenergy Holdings présente un résultat par action simple et un résultat par action dilué. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société

par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribuées au personnel.

#### 5.19. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est le résultat généré par les activités principales génératrices de chiffre d'affaires de Cenergy Holdings ainsi que les autres revenus et charges liés aux activités opérationnelles. Le résultat opérationnel exclut les coûts financiers nets, la quote-part du bénéfice des sociétés mises en équivalence et l'impôt sur le résultat.

#### 5.20. Évaluation de la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait perçu en contrepartie de la vente d'un actif ou qui serait payé pour transférer une dette dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel Cenergy Holdings a accès à la date en question. La juste valeur d'une dette reflète son risque de non-exécution.

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations financières de Cenergy Holdings requièrent l'évaluation de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'elle est disponible, Cenergy Holdings évalue la juste valeur d'un instrument sur la base de sa cotation sur un marché actif. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif interviennent à une fréquence et dans un volume suffisant pour fournir une information continue concernant son prix.

S'il n'existe pas de cotation sur un marché actif, Cenergy Holdings utilise alors des techniques d'évaluation qui s'appuient sur un maximum d'éléments observables et un minimum d'éléments qui ne sont pas observables. La technique d'évaluation retenue intègre l'ensemble des facteurs que les participants du marché prennent en compte dans la fixation du prix d'une transaction.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, Cenergy Holdings évalue alors les actifs et les positions longues au cours acheteur et les passifs et positions courtes au cours vendeur.

Le prix de la transaction constitue normalement la meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, à savoir la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Si Cenergy Holdings établit que la juste valeur à la comptabilisation initiale diffère du prix de la transaction et que la juste valeur n'est pas attestée par la cotation d'un actif ou passif identique sur un marché actif, ni ne s'appuie sur une technique d'évaluation dont les éléments non observables sont estimés non significatifs par rapport à l'évaluation, l'instrument financier est alors évalué à la juste valeur ajustée de la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de la transaction. Cette différence est ultérieurement comptabilisée en résultat sur la durée de vie de l'instrument, tant que l'évaluation reste entièrement justifiée par des données observables sur le marché ou que la transaction n'est pas liquidée.

#### 5.21. Nouvelles normes, amendements aux normes, et interprétations

Un certain nombre de normes nouvelles ou modifiées sont devenues applicables pour l'exercice en cours et les années suivantes. Le Groupe a appliqué toutes les nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes qui étaient obligatoires pour la première fois au cours de l'exercice commençant le 1er janvier 2020 et aucune des normes et interprétations nouvelles ou modifiées n'a eu d'incidence importante sur la comptabilisation et l'évaluation dans les états financiers consolidés.

#### Normes et interprétations applicables à l'exercice en cours

Les nouvelles normes et modifications suivantes sont obligatoires pour la première fois pour l'exercice commençant le 1er janvier 2020 et ont été approuvées par l'Union européenne:



**Modifications des références au cadre conceptuel des normes IFRS (en vigueur le 1er janvier 2020).** Le cadre conceptuel révisé comprend un nouveau chapitre sur la mesure (évaluation des actifs); des orientations concernant la communication de la performance financière; des définitions et des orientations améliorées - en particulier la définition d'un passif; et des clarifications dans des domaines importants, tels que les rôles de Stewardship (la gestion de la direction), ainsi que les notions de prudence et d'incertitude d'évaluation dans l'information financière.

**Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif » (à compter du 1er janvier 2020).** Les modifications clarifient la définition de « significatif » et garantissent que la définition est uniforme dans toutes les normes IFRS. Les amendements précisent que la référence à la dissimulation d'informations vise des situations dans lesquelles l'effet est similaire à l'omission ou à la déclaration erronée de ces informations. Ils indiquent également qu'une entité doit évaluer la matérialité par rapport aux états financiers dans leur ensemble. Les amendements clarifient aussi le sens du terme « principaux utilisateurs des états financiers à usage général » qui sont les destinataires de ces états financiers, en les définissant comme des « investisseurs, prêteurs et autres créanciers existants et potentiels » qui doivent s'appuyer sur les états financiers pour avoir accès à l'information financière dont ils ont besoin. Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la préparation des états financiers.

**Amendements aux IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme de la référence des taux d'intérêt (en vigueur le 1er janvier 2020).** Les modifications exigent des informations qualitatives et quantitatives pour permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre comment les relations de couverture d'une entité sont affectées par l'incertitude résultant de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt.

**Amendements à la norme IFRS 3, « Regroupements d'entreprises », révisant la définition d'une entreprise (entrée en vigueur le 1er janvier 2020).** La définition fournit un guide d'application permettant d'évaluer la présence d'une entrée (input) et d'un processus (y compris pour les entreprises en démarrage n'ayant pas généré de produits). Pour être une entreprise sans finalité (output), il sera maintenant nécessaire d'avoir une force de travail organisée. Les modifications apportées à la définition d'une entreprise entraîneront probablement un plus grand nombre d'acquisitions comptabilisées comme des acquisitions d'actifs dans tous les secteurs, notamment l'immobilier, les produits pharmaceutiques, ainsi que le pétrole et le gaz. L'application des modifications affecte également la comptabilisation des transactions de cession.

Les amendements suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2020 et ont été adoptés par l'Union européenne

**Amendements à la norme IFRS 16 'Contrats de location' liés au Covid-19 (entrée en vigueur le 01/06/2020, application anticipée possible).** Si certaines conditions sont remplies, cette modification permettrait aux locataires de s'exempter d'évaluer si des concessions de loyer liées à Covid-19 sont des modifications de contrat. Au lieu de cela, les locataires qui appliquent cette exemption comptabilisent ces concessions de loyer comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat.

#### **Normes et amendements applicables à des exercices postérieurs**

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivantes ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2020 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne. Les modifications suivantes ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les États financiers consolidés de Cenergy Holdings au cours des périodes de déclaration en cours ou à venir.

**Amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant » (en vigueur à compter du 1er janvier 2022).** Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments. L'IASB a publié un exposé-sondage visant à reporter la date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Ces amendements:

- clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et aligner le libellé dans tous les paragraphes concernés pour faire référence au « droit » de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur « à la fin de la période de référence » devraient affecter le classement d'un passif;
- précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisent que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.

**Amendements aux normes IFRS 3 'Regroupements d'entreprises'; IAS 16 Immobilisations corporelles; IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ainsi que les améliorations annuelles (entrée en vigueur le 01/01/2022).** Le groupe d'amendements comprend des modifications de portée limitée à trois normes ainsi que les améliorations annuelles aux IFRS, qui sont des changements qui clarifient le texte ou corrigent des conséquences mineures, des oublis ou des conflits entre les exigences des normes.

- Les amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises mettent à jour une référence dans IFRS 3 au Cadre conceptuel pour l'information financière sans changer les exigences comptables pour les regroupements d'entreprises.
- Les modifications d'IAS 16 Immobilisations corporelles interdisent à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant qu'elle prépare l'actif en vue de son utilisation prévue. Au lieu de cela, une entreprise doit comptabiliser ce produit de vente et le coût connexe dans le résultat.
- Les amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels précisent quels coûts une société inclut lorsqu'elle évalue si un contrat sera onéreux.
- Des améliorations annuelles apportent des modifications mineures à IFRS 1 Première adoption des IFRS, IFRS 9 Instruments financiers, IAS 41 Agriculture et les exemples illustratifs qui accompagnent IFRS 16 Contrats de location.

**Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt - Phase 2 (entrée en vigueur le 01/01/2021).** Ces modifications traitent les sujets qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière après la réforme d'un taux d'intérêt de référence, y compris son remplacement par d'autres taux de référence. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles débutant au 1er janvier 2021, une application anticipée étant autorisée.

## 6. Segments opérationnels

### A. Base de la division en segments

Cenergy Holdings se divise en deux segments opérationnels principaux :

- Câbles;
- Tubes d'acier.

A des fins de gestion, Cenergy Holdings est composée de deux segments opérationnels principaux, qui opèrent au sein de secteurs différents. Ces segments, qui offrent différents produits et services, sont gérés séparément car ils exigent des stratégies marketing et technologiques différentes.

Une telle organisation structurelle est déterminée en fonction de la nature des risques et des rendements liés à chaque segment opérationnel. Elle s'appuie sur la structure de gestion, ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Cenergy Holdings communique ses informations par segments.

L'analyse des segments présentée dans les présents États financiers consolidés est le reflet des activités analysées par secteur d'activité. C'est la façon dont le principal décideur opérationnel de Cenergy Holdings examine régulièrement les résultats opérationnels du groupe afin d'allouer des ressources aux segments et d'évaluer leurs performances.

Ci-après figure une brève description des segments :

- **Câbles** : Hellenic Cables, ses filiales, et Icmec Ecab S.A. sont producteur de câbles, fabriquant de câbles électriques, de télécommunications et de câbles sous-marins, ainsi que des câbles et composés émaillés.
- **Tubes d'acier** : Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés creux en acier destinés à des chantiers de construction.
- **Autres activités** : le segment comprend les activités de la société de portefeuille.

**B. Informations sur les segments opérationnels et réconciliation avec les mesures IFRS**

Les renseignements fournis dans les tableaux ci-dessous proviennent directement du système de reporting financier interne utilisé par le Conseil d'administration (c'est-à-dire par le principal décideur opérationnel) en vue de surveiller et d'évaluer séparément les performances des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous compilent les renseignements relatifs aux résultats des segments opérationnels, ainsi que des éléments d'actif et de passif aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les exercices clôturés à ces dates.

<b>2020</b>		<b>Segments opérationnels</b>			
<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>Câbles</b>	<b>Tubes d'acier</b>	<b>Autres activités</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires du segment</b>		920.644	340.430	-	<b>1.261.074</b>
Chiffre d'affaires entre segments		(320.786)	(31.871)	-	<b>(352.657)</b>
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	7	<b>599.858</b>	<b>308.559</b>	-	<b>908.417</b>
<b>Marge brute</b>		<b>79.609</b>	<b>23.884</b>	-	<b>103.493</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>56.116</b>	<b>11.962</b>	<b>(1.867)</b>	<b>66.211</b>
Produits financiers		206	150	-	<b>356</b>
Charges financières		(21.240)	(10.753)	(3)	<b>(31.996)</b>
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt		-	(38)	877	<b>838</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>35.082</b>	<b>1.321</b>	<b>(993)</b>	<b>35.410</b>
Impôt sur le résultat		(8.846)	(1.792)	-	<b>(10.638)</b>
<b>Bénéfice / (perte) de l'exercice</b>		<b>26.236</b>	<b>(472)</b>	<b>(993)</b>	<b>24.771</b>
Amortissements		(15.225)	(8.844)	(2)	<b>(24.071)</b>
Actifs par segment		644.481	339.189	28.354	<b>1.012.024</b>
Actifs non courants excepté impôt différé et instruments financiers		306.157	202.532	20.797	<b>529.485</b>
Entités mises en équivalence			13.570	20.769	<b>34.339</b>
Passifs par segment		566.244	193.500	518	<b>760.262</b>
Dépenses d'investissement	17/19	49.381	15.486	-	<b>64.867</b>

<b>2019</b>		<b>Segments opérationnels</b>			
<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>Câbles</b>	<b>Tubes d'acier</b>	<b>Autres activités</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires par segment</b>		873.991	458.090	24	<b>1.332.106</b>
Chiffre d'affaires intragroupe		(294.275)	(79.815)	-	<b>(374.090)</b>
<b>Chiffre d'affaire externe</b>	7	<b>579.716</b>	<b>378.276</b>	<b>24</b>	<b>958.016</b>
<b>Marge brute</b>		<b>66.674</b>	<b>31.816</b>	<b>24</b>	<b>98.514</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>48.380</b>	<b>14.898</b>	<b>(1.760)</b>	<b>61.517</b>
Produits financiers		13	28	-	<b>42</b>
Charges financières		(22.286)	(12.364)	(17)	<b>(34.667)</b>

**2019**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	<b>Segments opérationnels</b>			Total
		Câbles	Tubes d'acier	Autres activités	
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt		-	1.426	174	<b>1.600</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>26.107</b>	<b>3.988</b>	<b>(1.603)</b>	<b>28.492</b>
Impôt sur le résultat		(7.602)	(712)	-	<b>(8.315)</b>
<b>Bénéfice / (perte) de l'exercice</b>		<b>18.504</b>	<b>3.276</b>	<b>(1.603)</b>	<b>20.177</b>
Amortissements		(16.526)	(10.420)	(210)	(27.156)
Actifs des segments		602.426	416.842	28.358	<b>1.047.626</b>
Actifs non courants excepté impôt différé et instruments financiers		273.994	195.216	20.423	<b>489.633</b>
Entités mises en équivalence		-	14.161	20.422	<b>34.583</b>
Passifs par segment		548.654	266.540	570	<b>815.763</b>
Dépenses d'investissement	17/19	42.453	10.853	2	<b>53.307</b>

**C. Informations géographiques**

Les segments de Cenergy Holdings sont gérés au niveau mondial, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie.

Les informations sur les segments ci-dessous sont basées sur le chiffre d'affaires par segment généré avec des clients externes, classé par pays de domicile des clients, et sur les actifs par segment regroupés selon leur localisation géographique.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Belgique	4.781	8.224
Grèce	313.327	251.157
Allemagne	91.868	92.452
Roumanie	33.382	54.076
Royaume-Uni	59.596	90.075
Autres pays de l'Union européenne	285.460	310.066
Autres pays européen	11.228	21.143
Asie	48.729	38.119
Amériques	49.901	85.403
Afrique	10.094	7.244
Océanie	51	56
<b>Total</b>	<b>908.417</b>	<b>958.016</b>

L'information géographique ci-dessous présente le détail des actifs non courants consolidés par pays de domicile de la Société et autres pays. Dans l'information géographique présentée, les actifs par segment sont regroupés selon leur localisation géographique.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Belgique	1	1
Grèce	433.093	397.193
Autres	24.844	24.871
<b>Total</b>	<b>457.937</b>	<b>422.066</b>

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Actifs au titre du droit d'utilisation</b>		
Belgique	27	-
Grèce	2.493	2.620
Autres	3.078	3.261
<b>Total</b>	<b>5.598</b>	<b>5.881</b>

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Belgique	-	-
Grèce	27.832	22.958
Autres	1.490	1.815
<b>Total</b>	<b>29.323</b>	<b>24.773</b>

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Immeubles de placements</b>		
Belgique	-	-
Grèce	764	764
Autres	-	-
<b>Total</b>	<b>764</b>	<b>764</b>

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Belgique	29	2
Grèce	62.265	48.596
Autres	4.201	6.448
<b>Total</b>	<b>66.495</b>	<b>55.047</b>

## 7. Chiffre d'affaires

### A. Principales méthodes comptables

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise la vente lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client.

Pour la méthode comptable détaillée, voir la note 5.3.

### B. Nature des biens et services

#### Projets de tubes d'acier

Corinth Pipeworks produit et vend des produits personnalisés principalement destinés aux pipelines onshore et offshore pour le transport du pétrole et du gaz, ainsi que des tubes de forage. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaire de ces projets, par conséquent, est comptabilisé progressivement.

Sections structurelles creuses

Ces produits en acier sont principalement utilisés dans le secteur du bâtiment et comme composantes structurelles des constructions métalliques. En ce qui concerne la vente de ces produits, la vente est comptabilisé au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Projets liés aux câbles

Dans le segment Câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent et vendent des systèmes de câbles clé en main, ce qui implique la fourniture et l'installation de systèmes de câbles complets. En outre, les produits personnalisés sont fabriqués pour les connexions au réseau, les parcs éoliens offshore/onshore et d'autres projets d'électricité. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé progressivement. La durée typique d'un contrat pour des projets clés en main dépasse 12 mois. Pour les projets clé en main, le Groupe comptabilise séparément les produits et services s'ils sont distincts - c'est-à-dire si un produit ou service est identifiable séparément des autres éléments des contrats et si un client peut en bénéficier.

Câbles énergie et télécommunication

Les produits principaux de cette catégorie sont les câbles électriques et les conducteurs aériens destinés aux réseaux de distribution d'électricité des opérateurs du secteur, des services aux collectivités, aux applications industrielles, aux applications d'énergie renouvelable, aux réseaux de transport ferroviaire et au bâtiment. Cette catégorie inclut également les câbles de télécommunications, de transmission de données, les câbles à fibre optique et les câbles de signalisation. En ce qui concerne ces produits, la vente en est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Câbles émaillés

Les filiales du segment Câbles de Cenergy Holdings fabriquent et vendent des câbles émaillés pour moteurs et transformateurs électriques, des fils en cuivre pour applications de mise en terre et d'usinage. En ce qui concerne ces produits, la vente en est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré. Suite à la vente de la filiale Cablel Wires qui a eu lieu en 2019, il n'y a plus de ventes dans cette catégorie de produits à partir de 2020, puisque le Groupe ne produit plus de tels produits.

**C. Ventilation du chiffre d'affaires**

Au tableau suivant, le chiffre d'affaires est ventilé par marché géographique primaire, lignes principales de produits et services ainsi que le moment de constatation de la vente.

Le tableau comprend un rapprochement avec les segments définis du Groupe (voir note 6) :

**Marchés géographiques primaires**

<b>Segment</b>	<b>Tubes d'acier</b>		<b>Câbles</b>		<b>Autres activités</b>		<b>Total</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<i>Montants en milliers d'euros</i>								
Grèce	18.095	15.640	295.232	235.494	-	24	313.327	251.157
Autres pays de l'Union européenne	228.636	266.743	246.450	288.150	-	-	475.086	554.893
Autres pays européens	4.722	12.680	6.506	8.463	-	-	11.228	21.143
Etats-Unis	49.040	83.213	861	2.190	-	-	49.901	85.403
Reste du monde	8.065	-	50.809	45.420	-	-	58.874	45.420
	<b>308.559</b>	<b>378.276</b>	<b>599.858</b>	<b>579.716</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>908.417</b>	<b>958.016</b>

**Principales lignes de produits et services**

<b>Segment</b>	<b>Tubes d'acier</b>		<b>Câbles</b>		<b>Autres activités</b>		<b>Total</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<i>Montants en milliers d'euros</i>								
Projets de tubes d'acier	273.741	345.589	-	-	-	-	273.741	345.589
Sections structurelles creuses	23.071	18.439	-	-	-	-	23.071	18.439
Projets liés aux câbles	-	-	242.198	217.787	-	-	242.198	217.787
Câbles énergie et télécommunication	-	-	308.923	314.093	-	-	308.923	314.093
Câbles émaillés	-	-	-	29.625	-	-	-	29.625
Autres (fils, matières premières, etc.)	11.746	14.248	48.738	18.211	-	24	60.484	32.482
	<b>308.559</b>	<b>378.276</b>	<b>599.858</b>	<b>579.716</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>908.417</b>	<b>958.016</b>

**Moment de la constatation des revenus :**

	<b>Tubes d'acier</b>		<b>Câbles</b>		<b>Autres activités</b>		<b>Total</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Revenus reconnus à un moment donné	34.818	32.687	357.661	361.929	-	24	392.478	394.640
Revenus reconnus progressivement	273.741	345.589	242.198	217.787	-	-	515.939	563.375
	<b>308.559</b>	<b>378.276</b>	<b>599.858</b>	<b>579.716</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>908.417</b>	<b>958.016</b>

Le chiffre d'affaires consolidé pour 2020 s'élève à 908 millions d'euros, soit une baisse de 5,2 % en glissement annuel, reflétant le ralentissement de la demande dans le segment Tubes d'acier, principalement en raison de l'impact de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

Le chiffre d'affaires qui devrait être comptabilisé à l'avenir pour les obligations de prestation qui ne sont pas remplies (ou que partiellement remplies) à la date de clôture s'élève à 189,2 millions d'euros. Un montant de 152,9 millions d'euros devrait être comptabilisé au cours de l'année 2021, tandis que le montant de 36,3 millions d'euros devrait être comptabilisé au cours des périodes à partir de 2022 sur la base des calendriers inclus dans les contrats ouverts au 31 décembre 2020, dont les durées initiales prévues dépassaient un an et la comptabilisation des ventes avait débuté en 2020 ou lors de périodes antérieures.

**D. Soldes sur contrats**

Le tableau suivant fournit des informations sur les actifs et passifs sur contrats conclus avec les clients :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Actifs sur contrats	64.875	118.573
Passifs sur contrats	40.085	51.071
<i>dont passifs sur contrats à long terme</i>	9.889	7.543

Les variations importantes des actifs et passifs sur contrats au cours de la période se présentent comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Actifs sur contrats</b>		<b>Passifs sur contrats</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>118.573</b>	<b>114.327</b>	<b>51.071</b>	<b>62.147</b>
Revenus comptabilisés qui étaient inclus dans le solde des passifs contractuels à l'ouverture de la période	-	-	(38.755)	(33.246)
Augmentations dues à l'encaissement, à l'exclusion des montants comptabilisés en revenus au cours de la période	-	-	27.808	22.180
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	(109.532)	(108.638)	-	-

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Actifs sur contrats</b>		<b>Passifs sur contrats</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Augmentations résultant de changements dans la mesure du progrès	55.895	111.920	-	-
Ecarts de change	(35)	838	(40)	(10)
Perte de valeur	(48)	-	-	-
Reprise de perte de valeur	21	126	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>64.875</b>	<b>118.573</b>	<b>40.085</b>	<b>51.071</b>

Les actifs contractuels ont diminué de 53,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 en raison de la baisse des activités liées au projet dans le segment Tubes d'acier en 2020 par rapport à 2019.

Les passifs sur contrat se rapportent essentiellement à l'avance de contrepartie reçue de la part de clients pour la construction de produits sur mesure ou de projets d'énergie dont le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement. Les passifs contractuels qui devraient être réglés dans un délai de plus d'un an sont classés comme passifs non courants (9.889 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

#### **E. Coûts des contrats**

La Direction s'attend à ce que les charges, commissions et autres frais associés à l'obtention de contrats pour des projets d'énergie soient recouvrables. Les coûts engagés enregistrés par Cenergy Holdings en vue de l'obtention de contrats s'élèvent à 545 milliers d'euros en tant que coûts des contrats au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 285 milliers d'euros).

En outre, les coûts pour l'exécution d'un contrat sont capitalisés s'ils sont directement associés au contrat et recouvrables. Ces coûts de contrats peuvent inclure les matériaux utilisés pour les tests nécessaires à la production, les coûts de main-d'œuvre, les frais d'assurance et autres coûts nécessaires pour remplir les obligations de prestation d'un contrat une fois qu'il est obtenu, mais avant de transférer le contrôle des biens ou de rendre des services au client. Les coûts engagés enregistrés par Cenergy Holdings en vue de l'exécution de contrats s'élèvent à 167 milliers d'euros en tant que coûts des contrats au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 311 milliers d'euros).

Par conséquent, au 31 décembre 2020, Cenergy Holdings a comptabilisé comme coûts des contrats un montant de 713 milliers d'euros, dont un montant de 222 milliers d'euros est classé comme actifs non courants.

Les coûts des contrats liés à l'obtention ou à l'exécution d'un contrat sont passés en charges du coût des ventes lorsque les produits correspondants sont comptabilisés. En 2020, il n'y a pas eu de perte de valeur liée aux coûts des contrats.

#### **F. Jugements essentiels dans la comptabilisation du chiffre d'affaires**

Lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires, le Groupe émet des jugements sur le calendrier de réalisation des obligations de prestation, l'identification des obligations de prestation distinctes, ainsi que le prix de transaction et les montants affectés aux obligations de prestation. Les estimations les plus significatives sont décrites ci-dessous :

- Les contrats incluant plusieurs obligations de prestation se retrouvent principalement dans le segment des câbles, concernant des projets clé en main, et les produits personnalisés, dans les deux segments, comme décrit dans la note 7.B et la note 5.3. Dans ces cas, le total du prix de l'opération est alloué à ces obligations de prestation sur la base du prix relatif de chaque élément, des biens ou services promis, livré de façon isolée. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, une approche 'coût plus marge' est adoptée.
- Les revenus provenant de la fabrication de produits sur mesure pour des projets d'énergie sont comptabilisés au fur et à mesure. Dans de tels projets, les contrats signés par les filiales de Cenergy Holdings comprennent deux promesses:
  - o produire des produits personnalisés en fonction des spécifications des clients et
  - o transporter ces produits sur le site du client.
 Dans de tels cas, le transport est considéré comme une obligation de prestation distincte, car les



deux critères énoncés dans IFRS 15.27 sont remplis, étant donné que le client bénéficie du service de transport offert et que la promesse de fournir le bien au client est identifiable séparément de la production de ces produits personnalisés.

Le chiffre d'affaires pour les commandes de produits standardisés (sections structurelles creuses, fils et câbles d'alimentation et de télécommunications non personnalisés) est comptabilisé à un moment donné et le transport n'est pas considéré comme une obligation de prestation distincte, puisque le deuxième critère de la norme IFRS 15.27 n'est pas respecté.

- Certains contrats avec les clients impliquent un coût de transaction variable, car ils comprennent une remise sur le volume ou une remise commerciale basée sur le total des ventes au client au cours d'une période donnée. Dans un tel cas, le produit est comptabilisé en fonction des ventes prévues au client tout au long de l'exercice, à mesure que ces ventes sont réalisées et que de nouvelles commandes sont reçues et dans la mesure où il est hautement probable qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à une reprise significative du montant cumulé du chiffre d'affaires.

## 8. Produits et charges

### A. Autres produits

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2020</b>	<b>2019</b>
Subventions gouvernementales		18	42
Revenus de location		568	526
Produits d'honoraires, commissions et frais refacturés		2.373	2.299
Indemnités et produits des sinistres		17	114
Gain sur cession d'immobilisations corporelles		6	7
Amortissement des subventions	28	908	736
Gain sur la vente de filiales		-	3.630
Reprise de pertes de valeur sur immeubles de placements	20	-	89
Produits tirés de l'évaluation des options	23	936	-
Autres		262	652
<b>Autres produits</b>		<b>5.088</b>	<b>8.095</b>

### B. Autres charges

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2020</b>	<b>2019</b>
Perte suite à la cession d'immobilisations corporelles		-	(384)
Pertes suite à la radiation d'immobilisations corporelles	17	(142)	(137)
Dépréciation des immeubles de placement	20	-	(79)
Amortissements	20	-	(200)
Dépenses rechargées		(682)	(502)
Indemnités et réclamations		(116)	(29)
Autres taxes		(214)	(419)
Sanctions		(11)	(421)
Coûts marginaux du coronavirus		(1.837)	-
Avantages du personnel	11	(292)	(149)
Autres		(515)	(981)
<b>Autres charges</b>		<b>(3.810)</b>	<b>(3.301)</b>

La ligne « coûts marginaux du coronavirus » présentée dans le tableau ci-dessus comprend tous les coûts marginaux engagés en raison de l'apparition du coronavirus. Ces coûts sont directement attribuables à

l'apparition du coronavirus et sont supplémentaires aux coûts engagés avant l'apparition et ne devraient pas se reproduire une fois que la crise a diminué et que les opérations sont retournées à la normale, alors qu'elles sont clairement séparables des opérations normales. Les « coûts marginaux du coronavirus » comprennent les paiements de primes temporaires pour compenser les employés pour l'exécution de leurs fonctions normales à risque personnel accru, les frais de nettoyage et de désinfection des installations plus approfondis et plus fréquents, l'équipement médical, le personnel de garderie et d'autres dépenses directement associées à l'apparition du coronavirus.

### C. Charges par nature

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2020</b>	<b>2019</b>
Coût des stocks comptabilisé en charges		(539.680)	(621.672)
Avantages du personnel	12	(70.629)	(68.225)
Energie		(11.605)	(14.108)
Amortissements	17, 18, 19	(24.979)	(27.693)
Amortissement des coûts des contrats		(342)	(1.890)
Taxes – accises		(1.679)	(1.504)
Primes d'assurance		(13.790)	(11.337)
Location		(2.356)	(2.151)
Frais de transport		(31.981)	(26.742)
Frais de publicité		(433)	(686)
Honoraires et avantages payés à des tiers		(120.995)	(96.577)
Perte sur dérivés		(5.660)	(7.535)
Dépenses d'entretien		(9.220)	(9.907)
Frais de voyage		(2.393)	(3.145)
Commissions		(3.269)	(3.057)
Bénéfices/(pertes) de change		(1.192)	111
Autres charges		(3.335)	(3.667)
<b>Total coût des ventes, frais de vente, de distribution et d'administration</b>		<b>(843.539)</b>	<b>(899.782)</b>

L'augmentation des « Honoraires et avantages payés à des tiers » est principalement attribuée aux honoraires versés aux sous-traitants pour les services de revêtement pour des projets de tubes d'acier et pour des prestations d'installations pour des contrats clés en main exécutés en 2020 par des filiales dans le segment Câbles. Plus précisément, en 2020, l'installation de l'interconnexion sous-marine des Cyclades (deuxième phase), l'interconnexion sous-marine de l'île de Skiathos avec Evia, Grèce, l'interconnexion Crète – Péloponèse et plusieurs autres projets onshore ont été entrepris par des sous-traitants dans le segment Câbles. En 2019, les services d'installation fournis dans le cadre de projets de câbles assignés à des sous-traitants étaient plus limités dans le secteur des câbles terrestres, alors que seulement deux projets sous-marins, c'est-à-dire les phases d'installation pour l'interconnexion du parc éolien de Kafireas à Evia, en Grèce, avec le réseau électrique national via des câbles sous-marins et le câble sous-marin de 400 kV à Rio-Antirio, ont été exécutés.

La fluctuation des coûts de transport est liée à la répartition géographique des ventes et au volume des livraisons dans le segment Tubes d'acier qui ont eu lieu en 2020 par rapport à 2019. Comme mentionné à la note 7.F, lorsque certains critères sont remplis, le transport est considéré comme une obligation de performance distincte et les coûts correspondants sont comptabilisés lorsque ces obligations de performance sont remplies.

Cenergy Holdings investit massivement dans la recherche et le développement afin de proposer en permanence des produits et des services à valeur ajoutée sur le marché et de perfectionner les processus de production, et afin de promouvoir également le recyclage des matériaux et l'utilisation appropriée des ressources naturelles. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges pour 2020 s'élève à 3,8 millions d'euros (2019 : 3,8 millions d'euros).

## 9. Résultat financier net

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'intérêts	31	42
Gains sur les écarts de change	325	-
	<b>356</b>	<b>42</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêts et coûts liés	(31.333)	(33.714)
Pertes sur les écarts de change	(662)	(954)
	<b>(31.996)</b>	<b>(34.667)</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>(31.640)</b>	<b>(34.626)</b>

Les charges d'intérêts et les coûts liés ont été inférieurs de 7 % par rapport à 2019, en raison de la baisse des taux d'intérêt négociés et de la diminution des besoins en fonds de roulement pour l'exécution de projets dans le segment Tubes d'acier.

## 10. Résultat par action

Étant donné qu'il n'existe ni options d'achat d'actions, ni obligations convertibles, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques et ont été calculés sur la base du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

### A. Bénéfices/(pertes) attribuables aux actionnaires ordinaires

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société	24.772	20.189

### B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

Le nombre d'actions ordinaires en circulation pour 2020 et 2019 était de 190.162.681 actions. Aucune action n'a été émise en 2020.

### C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action s'élèvent à :

<i>En euro par action</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Résultat de base et dilué	0,13027	0,10617

## 11. Avantages du personnel

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2020</b>	<b>2019</b>
Passif net au titre des prestations définies		6.406	5.677
Dettes au titre des cotisations de sécurité sociale	27	2.561	2.413
<b>Total des avantages du personnel</b>		<b>8.967</b>	<b>8.089</b>
Non courant		6.406	5.677
Courant		2.561	2.413

Pour de plus amples informations sur les charges liées aux avantages du personnel, veuillez-vous référer à la note 12.

**A. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi**

Les régimes postérieurs à l'emploi sont les suivants :

**Régime à cotisations définies**

Tous les salariés des filiales de la Société sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Dès que les cotisations ont été versées, les filiales de la Société n'assument plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages du personnel.

**Régime à prestations définies**

Les employés des filiales de la Société en Grèce et en Bulgarie ont droit à une somme forfaitaire lorsqu'ils prennent leur retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Cette obligation répond à la définition des régimes à prestations définies et les prestations accumulées sont imputées au compte de résultat de chaque période avec une augmentation correspondante de l'obligation de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. Ces régimes ne sont pas financés.

**B. Variation du passif net des prestations définies**

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>5.677</b>	<b>4.320</b>
<b>Inclus dans le résultat</b>		
Coût des services rendus au cours de la période	372	263
Coût des services passés	138	1
Liquidation/réduction/perte sur résiliation	798	214
Charges d'intérêts	43	69
	<b>1.351</b>	<b>547</b>
<b>Inclus dans les autres éléments du résultat global</b>		
<i>Perte/(gain) liés à la réévaluation</i>		
Perte/(gain) actuarielle lié aux :		
- hypothèses démographiques	-	31
- hypothèses financières	415	1.149
- ajustements liés à l'expérience	31	192
	<b>447</b>	<b>1.372</b>
<b>Autres mouvements</b>		
Cession de filiale	-	(239)
Contributions payées	(1.068)	(323)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>6.406</b>	<b>5.677</b>

Au cours de l'exercice 2020, les filiales de Cenergy Holdings ont fourni 1.068 milliers d'euros de versements de contributions aux employés qui ont quitté le Groupe au cours de l'exercice. Un coût supplémentaire résultant de ces paiements (perte sur liquidation/réduction/résiliation de 798 milliers d'euros) a été comptabilisé. Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec indemnités et de départ en retraite, les frais supplémentaires représentent la différence entre les contributions versées et le montant comptabilisé dans le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies des employés concernés.

L'augmentation des contributions versées et des liquidations/réductions/résiliations est attribuée aux initiatives d'optimisation des coûts réalisées dans le segment Tubes d'acier durant l'année 2020.

**C. Obligation au titre des prestations définies**

*a) Hypothèses actuarielles*

Les principales hypothèses actuarielles en moyenne pondérée à la date de clôture étaient les suivantes (en moyenne pondérée):

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Taux d'actualisation	0,30 %	0,77 %
Inflation	1,25 %	1,30 %
Croissance salariale	1,86 %	1,78 %
Durée du régime (exprimée en années)	16,25	14,54

Les hypothèses concernant la mortalité future ont été basées sur les statistiques publiées et les tableaux de mortalité.

*b) Analyse de l'échéance attendue*

La ventilation de l'estimation des flux de trésorerie des prestations non actualisées pour les années à venir pour le passif des prestations définies du Groupe est la suivante :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
< 1 an	127	111
de 1 et 2 ans	74	95
de 2 et 5 ans	320	239
Plus de 5 ans	6.212	5.986
<b>Total</b>	<b>6.733</b>	<b>6.430</b>

*c) Analyse de sensibilité*

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période considérée et qui montre comment l'obligation au titre des prestations définies aurait pu être affectée par les variations suivantes :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
Taux d'actualisation (mouvement de 0,5%)	(484)	536
Croissance salariale (mouvement de 0,5%)	515	(475)

Si aucun taux de départ n'avait été utilisé lors de la détermination du passif au titre de prestations définies au 31/12/2020, le passif aurait été augmenté de 636 milliers d'euros.

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées. Lors du calcul de la sensibilité de l'obligation de prestations définies aux hypothèses actuarielles significatives, la même méthode (valeur actualisée de l'obligation de prestations définies calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de reporting) a été appliquée que pour le calcul du passif au titre des avantages du personnel comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

## 12. Charges liées aux avantages du personnel

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Rémunérations et charges du personnel	56.589	54.436
Dépenses de sécurité sociale	11.057	11.053
Charges du régime à prestation définie	1.351	547
Autres	3.977	4.113
<b>Total</b>	<b>72.974</b>	<b>70.149</b>

Les avantages sociaux des employés ont été répartis comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Coût des ventes	53.085	49.931
Frais de distribution	7.874	9.351
Charges administratives	9.670	8.943
Autres charges	292	149
Coûts marginaux du coronavirus	154	-
Capitalisés sous « en cours de construction »	1.899	1.775
<b>Total</b>	<b>72.974</b>	<b>70.149</b>

Le nombre d'employés du Groupe, ainsi que leur profil et genre, est présenté dans les tableaux suivants :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>		
Nombre d'employés	2.238	2.088		
	<b>18 - 30</b>	<b>30-50</b>	<b>51+</b>	<b>Total</b>
Homme	297	1.202	467	<b>1.966</b>
Femme	55	158	59	<b>272</b>
<b>Total</b>	<b>352</b>	<b>1.360</b>	<b>526</b>	<b>2.238</b>
	<b>Employés</b>	<b>Ouvriers</b>	<b>Management</b>	<b>Total</b>
Nombre d'employés	778	1.343	117	<b>2.238</b>

## 13. Impôt sur le résultat

### A. Montants comptabilisés en résultat

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Charge d'impôt exigible</b>	<b>(2.494)</b>	<b>(274)</b>
Création et reprise d'écarts temporaires	(6.960)	(9.577)
Changement du taux d'impôt ou nouvelle taxe	-	(502)
Reconnaissance de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure non comptabilisés	42	2.105
Décomptabilisation des pertes fiscales comptabilisées précédemment	(1.226)	(66)
<b>Charge d'impôt différé</b>	<b>(8.144)</b>	<b>(8.041)</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>(10.638)</b>	<b>(8.315)</b>

**B. Rapprochement du taux d'impôt effectif**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>35.410</b>	<b>28.492</b>
Taxe utilisant le taux de taxation en Grèce (24 %)	(8.498)	(6.838)
Dépenses non admises au niveau fiscal	(1.026)	(2.955)
Revenus exonérés	736	1.078
Comptabilisation de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure	42	2.105
Incidence des taux d'imposition des filiales étrangères	134	143
Perte pour laquelle aucune taxe différée n'est comptabilisée	(377)	(1.049)
Incidations fiscales supplémentaires en R&D	297	-
Changement du taux d'impôt ou nouvelle taxe	-	(502)
Décomptabilisation des pertes fiscales comptabilisées précédemment	(1.226)	(66)
Ajustement de l'impôt de l'exercice antérieur	(720)	(231)
<b>Charge d'impôt comptabilisé dans le compte de résultat</b>	<b>(10.638)</b>	<b>(8.315)</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>(30,0 %)</b>	<b>(29,2 %)</b>

Conformément à la loi grecque no 4646/2019, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés établies en Grèce pour l'exercice 2019 et les suivants est fixé à 24 %. Le taux d'imposition des sociétés en Roumanie est fixé à 16 %, et à 21 % aux États-Unis.

Le taux d'imposition effectif du Groupe a été influencé par le fait que certaines filiales déficitaires n'ont pas reconnu d'impôt différé sur les pertes fiscales de l'exercice en cours, alors que l'évaluation actuelle concernant la recouvrabilité des pertes fiscales disponibles pour compenser le revenu imposable futur dans le segment Tubes d'acier a conduit à la décomptabilisation de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales déjà comptabilisées.

Depuis 2019, sur base de la législation grecque, les dépenses de recherche et développement (R&D), y compris les charges d'amortissement fiscal des équipements et instruments utilisés dans les activités de R&D, peuvent être déduites du revenu brut lorsqu'ils sont encourus à un taux de 130 %. En outre, le 29 juillet 2020, le gouvernement grec a adopté une nouvelle législation portant la déduction des dépenses de R&D de 30 % à 100 % et accélérant la procédure de certification par le Secrétariat général à la recherche et à la technologie (Loi 4712/2020, art.46, Journal officiel A' 146/29/7/2020). La nouvelle loi modifie l'article 22A de la loi 4172/2013 et est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Par conséquent, les dépenses de R&D peuvent être déduites du revenu brut lorsqu'elles sont encourues à un taux de 200 % à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020, au lieu de 130 %, taux applicable pour les dépenses engagées jusqu'au 31 août 2020. Les filiales de Cenergy Holdings utilisent les dispositions fiscales ci-dessus et l'avantage fiscal attendu est présenté à la ligne « Incitations fiscales supplémentaires en R&D » du tableau ci-dessus.

**c. Variation des soldes d'impôts différés**

Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Solde net au 1er janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Ecart de change	Variation du taux d'imposition		Cession de filiales	Net	Solde au 31 décembre	
					Impact reconnu en résultat	Impact reconnu en autres éléments du résultat global			Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
<b>2020</b>										
<i>Montants en milliers d'euros</i>										
Immobilisations corporelles	(30.268)	(3.127)	-	4	-	-	-	<b>(33.391)</b>	2	(33.392)
Actifs au titre du droit d'utilisation	(6)	10	-	-	-	-	-	<b>4</b>	9	(5)
Immobilisations incorporelles	(1.799)	(134)	-	-	-	-	-	<b>(1.934)</b>	410	(2.343)
Immeubles de placements	71	-	-	-	-	-	-	<b>71</b>	71	-
Stocks	96	(23)	-	-	-	-	-	<b>73</b>	73	-
Contrats avec des clients	(6.271)	(5.152)	-	-	-	-	-	<b>(11.423)</b>	-	(11.423)
Instruments dérivés	352	(98)	212	-	-	-	-	<b>466</b>	534	(68)
Emprunts et dettes financières	(2.448)	480	-	-	-	-	-	<b>(1.968)</b>	-	(1.968)
Avantages du personnel	1.359	68	106	-	-	-	-	<b>1.534</b>	1.534	-
Charges à imputer	632	(320)	-	-	-	-	-	<b>313</b>	313	-
Autres	(720)	460	-	(115)	-	-	-	<b>(375)</b>	307	(682)
Pertes fiscales reportées	7.689	(2.424)	-	-	-	-	-	<b>5.265</b>	5.265	-
Capitalisation restreinte	10.493	2.114	-	(4)	-	-	-	<b>12.603</b>	12.603	-
<b>Actifs/(passifs) d'impôts avant imputation</b>	<b>(20.821)</b>	<b>(8.144)</b>	<b>319</b>	<b>(114)</b>	-	-	-	<b>(28.761)</b>	<b>21.121</b>	<b>(49.882)</b>
Taxe de compensation									(18.213)	18.213
<b>Actifs / (passifs) d'impôt net</b>	<b>(20.821)</b>	<b>(8.144)</b>	<b>319</b>	<b>(114)</b>	-	-	-	<b>(28.761)</b>	<b>2.908</b>	<b>(31.668)</b>



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2020

Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice précédent étaient les suivantes :

	Solde net au 1er janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Écarts de change	Variation du taux de l'impôt			Solde net	Solde au 31 décembre	
					Impact reconnu en résultat	Impact reconnu en autres éléments du résultat global	Cession de filiales		Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
<b>2019</b>										
<i>Montants en milliers d'euros</i>										
Immobilisations corporelles	(31.268)	(1.669)	-	5	2.189	-	474	<b>(30.268)</b>	-	(30.268)
Actifs au titre du droit d'utilisation	-	(6)	-	-	-	-	-	<b>(6)</b>	6	(12)
Immobilisations incorporelles	(1.074)	(102)	-	-	(623)	-	-	<b>(1.799)</b>	539	(2.338)
Immeubles de placements	74	-	-	-	(3)	-	-	<b>71</b>	71	-
Stocks	(696)	832	-	-	(41)	-	-	<b>96</b>	96	-
Contrats avec les clients	5.667	(11.250)	-	(3)	(686)	-	-	<b>(6.271)</b>	-	(6.271)
Instruments dérivés	1.072	(356)	(127)	-	(71)	(167)	-	<b>352</b>	370	(19)
Emprunts et dettes financières	(3.167)	507	-	-	212	-	-	<b>(2.448)</b>	-	(2.448)
Avantages du personnel	1.078	(147)	645	-	(38)	(120)	(57)	<b>1.359</b>	1.359	-
Charges à imputer	5.936	(4.484)	-	-	(819)	-	-	<b>632</b>	632	-
Autres	(909)	103	-	(4)	90	-	-	<b>(720)</b>	200	(920)
Pertes fiscales reportées	3.118	5.005	-	-	(434)	-	-	<b>7.689</b>	7.689	-
Capitalisation restreinte	6.751	4.028	-	(6)	(278)	-	(2)	<b>10.493</b>	10.493	-
<b>Actifs/(passifs) d'impôts avant imputation</b>	<b>(13.419)</b>	<b>(7.539)</b>	<b>518</b>	<b>(7)</b>	<b>(502)</b>	<b>(287)</b>	<b>414</b>	<b>(20.821)</b>	<b>21.455</b>	<b>(42.276)</b>
Taxe de compensation									(19.291)	19.291
<b>Actifs / (passifs) d'impôt net</b>	<b>(13.419)</b>	<b>(7.539)</b>	<b>518</b>	<b>(7)</b>	<b>(502)</b>	<b>(287)</b>	<b>414</b>	<b>(20.821)</b>	<b>2.164</b>	<b>(22.985)</b>

Au 31 décembre 2020, le cumul des pertes fiscales reportables disponibles pour utilisation future s'élevait à 36,7 millions d'euros. Les filiales de Cenergy Holdings ont comptabilisé des impôts différés sur des pertes fiscales à hauteur de 22 millions d'euros parce que la Direction a estimé qu'il est probable que des bénéfices imposables futurs seraient disponibles pour lesquels ces pertes pourraient être utilisées. Ces pertes fiscales devraient être utilisées au cours des cinq prochaines années.

Les actifs d'impôt différé sur les pertes fiscales concernent principalement le segment Tubes d'acier et la recouvrabilité de cet actif est basée sur la rentabilité attendue au cours des années suivantes, en raison des initiatives existantes entreprises pour assurer une utilisation élevée au cours des années suivantes de l'usine de Thisvi, tandis que l'historique des bénéfices fiscaux démontre la capacité d'utiliser les pertes fiscales disponibles contre les bénéfices futurs. Enfin, il convient de noter que la majeure partie des pertes fiscales sur lesquelles des impôts différés ont été comptabilisés sont dues à un événement non récurrent, c'est-à-dire qu'elles proviennent de la reconnaissance fiscale d'une perte de valeur pour un ancien client spécifique (voir note 15) en 2019.

Selon les estimations de la direction concernant les bénéfices imposables futurs et la période d'utilisation des pertes fiscales conformément à la législation fiscale applicable, les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre des pertes fiscales reportées pour un montant de 14,8 millions d'euros expirant au cours de la période allant de 2021 à 2025. Ces pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé concernent principalement la société mère.

En vertu des dispositions des articles 49 et 72 de la loi grecque no 4172/2013 relative à la sous-capitalisation, les intérêts débiteurs nets sont déductibles du bénéfice imposable de l'exercice si elles sont inférieures ou égales à 30% de l'EBITDA et si tout excédent peut être réglé sur les bénéfices imposables futurs sans limitation de temps. Des règles similaires relatives à la sous-capitalisation s'appliquent à la déductibilité fiscale des intérêts en Roumanie. Plus précisément, le coût d'intérêt net supérieur à la limite déductible de 200 milliers d'euros n'est déductible qu'à hauteur de 10 % de l'EBITDA. Les frais d'intérêt net excédentaires ne sont pas déductibles au cours de la période d'imposition en question, mais peuvent être reportés à un nombre illimité d'années d'imposition. En 2020, l'actif d'impôt différé comptabilisé en fonction des règles de sous-capitalisation a augmenté de 2,1 millions d'euros.

#### 14. Stocks

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Produits finis et marchandises	52.443	52.560
Produits semi-finis	33.732	26.247
Matières premières et auxiliaires	113.612	137.373
Consommables	2.517	2.348
Matériaux d'emballage	1.947	1.817
Pièces de rechange	8.940	8.150
<b>Total</b>	<b>213.192</b>	<b>228.495</b>

En 2020, le coût des stocks comptabilisé en charges au cours de l'exercice et inclus dans le poste « Coût des ventes » s'est chiffré à 539,7 millions d'euros (2019 : 621,7 millions d'euros). Cette diminution est attribuable à l'exécution d'une combinaison de projets plus rentables en 2020 et à la diminution des ventes de projets de tubes d'acier.

Une dépréciation de 732 milliers d'euros a été comptabilisée en 2020 par les sociétés de Cenergy Holdings (2019 : 417 milliers d'euros).

Des stocks d'une valeur comptable de 21,5 millions d'euros sont donnés en garantie des emprunts reçus par les sociétés de Cenergy Holdings (voir note 26).

La diminution des stocks est principalement due à une baisse des achats de matières premières pour les projets de tubes d'acier par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

**15. Créances clients et autres débiteurs**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Actifs courants</b>			
Créances clients		75.941	74.595
Moins : Pertes de valeur	29.C.1	(23.824)	(26.263)
		<b>52.118</b>	<b>48.332</b>
Autres acomptes versés		725	3.236
Chèques et effets à recevoir		50	23
Créances envers des entreprises liées	35	28.942	33.842
Actifs d'impôt exigible		12.064	7.391
Autres créances		6.580	9.902
Autres débiteurs		12.960	10.265
Moins: Pertes de valeur	29.C.1	(567)	(414)
		<b>60.754</b>	<b>64.244</b>
<b>Total</b>		<b>112.872</b>	<b>112.577</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Créances non courantes de parties liées		208	115
Autres créances non courantes		1.094	1.367
<b>Total</b>		<b>1.303</b>	<b>1.482</b>

**A. Cession de créances clients**

La valeur comptable des créances inclut des montants relevant d'accords d'affacturage. Cenergy Holdings et ses filiales concluent des accords de factoring avec recours pour vendre des créances clients contre un versement en espèces. Ces créances clients ne sont pas décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages est conservée dans le Groupe - principalement le risque de crédit. Le montant reçu lors du transfert par le factor est comptabilisé en tant que prêt bancaire garanti.

Les informations suivantes indiquent la valeur comptable des créances clients à la fin de l'exercice qui ont été transférées mais n'ont pas été décomptabilisées, ainsi que les passifs correspondants.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Valeur comptable des créances clients cédées	31.000	15.882
Valeur comptable des passifs correspondants	2.245	9.662

La juste valeur des créances clients cédées se rapproche de la valeur comptable.

Au 31 décembre 2020 et 2019, Cenergy Holdings n'avait pas utilisé le montant total de la ligne de crédit fournie par les sociétés de factoring.

**B. Risques de crédit et de marché et pertes de valeur sur créances clients**

En 2010, la filiale Corinth Pipeworks SA a engagé des actions en justice, en Grèce et à Dubaï, contre un ancien client au Moyen-Orient afin de recouvrer une créance échue s'élevant à 24,8 millions d'euros (22,1 millions d'euros au 31 décembre 2019), majorée des intérêts légaux.

À la suite d'une série de procédures judiciaires, la Cour de cassation de Dubaï a rendu son jugement définitif en 2017 et a décidé de rejeter toute demande reconventionnelle de l'ancien client et de confirmer le montant dû à Corinth Pipeworks.

Afin de recouvrer ce solde dû depuis longtemps, Corinth Pipeworks a récemment engagé des procédures d'exécution à l'encontre des actifs de l'ancien client situés dans l'un des pays où l'arrêt de

la Cour de cassation rendu contre l'ancien client est exécutoire (c'est-à-dire, les Émirats Arabes Unis et d'autres pays du Moyen-Orient).

Corinth Pipeworks avait comptabilisé dans le passé une perte de valeur de 23,1 millions de dollars américains. Toutefois, la filiale poursuivra toute action requise afin de recouvrer l'intégralité de cette créance.

Des informations sur l'exposition de Cenergy Holdings aux risques de crédit et de marché, ainsi que sur les pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs sont incluses à la note 29.C.1.

## 16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	98	265
Dépôts bancaires à court terme	80.937	90.144
<b>Total</b>	<b>81.035</b>	<b>90.408</b>

Les dépôts bancaires à court terme ont une durée inférieure à 90 jours et peuvent être utilisés.

## 17. Immobilisations corporelles

### A. Rapprochement des valeurs comptables

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Terrains et immeubles</b>	<b>Machines</b>	<b>Installations et autres équipements</b>	<b>En cours de construction</b>	<b>Total</b>
<b>Coût</b>					
Solde au 1 janvier 2019	177.125	481.473	21.987	31.682	<b>712.267</b>
Modification de la méthode comptable	-	(2.618)	(308)	-	<b>(2.926)</b>
Effet de la variation des cours de change	(492)	(1.048)	(125)	(38)	<b>(1.704)</b>
Acquisitions	254	7.496	1.954	39.378	<b>49.083</b>
Cessions	(2.188)	(4)	(111)	-	<b>(2.303)</b>
Perte de valeur	-	-	(157)	(137)	<b>(295)</b>
Cession de filiales	(4.835)	(8.250)	(754)	(108)	<b>(13.948)</b>
Reclassification depuis les stocks	-	1.755	-	-	<b>1.755</b>
Autres reclassifications	2.089	38.593	(891)	(42.118)	<b>(2.327)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>171.954</b>	<b>517.396</b>	<b>21.594</b>	<b>28.659</b>	<b>739.603</b>
Solde au 1 janvier 2020	171.954	517.396	21.594	28.659	<b>739.603</b>
Effet de la variation des cours de change	(383)	(845)	(68)	(26)	<b>(1.323)</b>
Acquisitions	1.402	3.491	3.628	52.663	<b>61.184</b>
Cessions	(16)	(46)	(356)	(121)	<b>(538)</b>
Perte de valeur	(48)	-	(1)	(94)	<b>(142)</b>
Autres reclassifications	4.313	19.716	767	(29.528)	<b>(4.732)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>177.222</b>	<b>539.713</b>	<b>25.564</b>	<b>51.553</b>	<b>794.052</b>

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2020

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Terrains et immeubles	Machines	Installations et autres équipements	En cours de construction	Total
<b><u>Amortissements cumulés et pertes de valeur</u></b>					
Solde au 1 janvier 2019	(65.207)	(224.428)	(17.302)	-	(306.938)
Modification de la méthode comptable	-	307	100	-	407
Effet de la variation des cours de change	338	680	5	-	1.023
Amortissements	(3.641)	(18.680)	(1.236)	-	(23.557)
Cessions	798	3	97	-	898
Perte de valeur	-	-	157	-	157
Autres reclassifications	(8)	(35)	1.222	-	1.179
Cession de filiales	1.597	6.959	737	-	9.293
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(66.124)</b>	<b>(235.193)</b>	<b>(16.220)</b>	<b>-</b>	<b>(317.538)</b>
Solde au 1 janvier 2020	(66.124)	(235.193)	(16.220)	-	(317.538)
Effet de la variation des cours de change	262	544	50	-	856
Amortissements	(3.019)	(15.142)	(1.565)	-	(19.726)
Cessions	58	18	343	-	418
Perte de valeur	-	-	1	-	1
Autres reclassifications	3	(5)	(124)	-	(126)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>(68.821)</b>	<b>(249.778)</b>	<b>(17.516)</b>	<b>-</b>	<b>(336.115)</b>
<b><u>Valeurs comptables</u></b>					
Au 1 janvier 2019	111.918	257.045	4.685	31.682	405.330
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>105.830</b>	<b>282.204</b>	<b>5.374</b>	<b>28.659</b>	<b>422.066</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>108.401</b>	<b>289.935</b>	<b>8.048</b>	<b>51.553</b>	<b>457.937</b>

Le montant net des autres reclassifications concerne les immobilisations incorporelles en construction reclassées au cours de l'exercice en immobilisations incorporelles (voir la note 19).

### B. Nantissement

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 136,4 millions d'euros sont données en garanties d'emprunts reçus par les filiales de Cenergy Holdings (voir la note 26).

### C. Immobilisations en cours de construction

Les éléments les plus importants des immobilisations corporelles en construction au 31 décembre 2020 concernent l'expansion de la capacité de production de câbles interréseaux de Fulgor et certains investissements dans l'amélioration de la productivité et de la capacité de l'usine de Thisvi dans le segment Tubes d'acier. La majorité de ces projets de dépenses d'investissement devraient être achevés en 2021.

Le montant de 29,5 millions d'euros reclassé des actifs en construction en 2020 concerne essentiellement la conclusion d'une partie des améliorations de la productivité à l'usine de Fulgor et la conclusion de projets de développement liés à l'acquisition de licences.

Les coûts d'emprunt de 505 milliers d'euros liés à l'acquisition de nouvelles machines ont été capitalisés, calculés à l'aide d'un taux de capitalisation de 4,55 %.

### D. Changement dans l'estimation des vies utiles

En 2020, le Groupe a procédé à un examen de l'efficacité opérationnelle de toutes ses usines, ce qui a entraîné des changements dans la durée de vie utile prévue des usines et des machines de production.

Les facteurs pris en compte pour cet examen opérationnel étaient les suivants :

- l'entretien fréquent et régulier des machines et des usines,
- le niveau d'utilisation des capacités de certains actifs depuis leur acquisition initiale par

rapport aux normes de l'industrie et

- les développements technologiques et les progrès techniques des méthodes de production dans les industries où les filiales sont présentes.

Par conséquent, dans le segment Câbles, la durée de vie utile prévue des usines a été prolongée de 7 ans en moyenne et la durée de vie utile des machines lourdes a été prolongée de 6 ans en moyenne. Dans le segment Tubes d'acier, la durée de vie utile prévue des usines a été prolongée de 10 ans en moyenne et la durée de vie utile des machines lourdes a été prolongée de 9 ans en moyenne.

Lors de l'application des changements décrits ci-dessus, les intervalles de durée de vie utile décrits dans la méthode comptable correspondante sont restés inchangés.

L'effet de ces variations sur les charges annuelles d'amortissement, incluses dans le « coût des ventes », s'est élevé à 5,2 millions d'euros pour 2020 et à environ 5 millions d'euros pour la période 2021-2024 sur une base annuelle.

## 18. Contrats de location

### A. Montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière fait apparaître les montants suivants en ce qui concerne les contrats de location :

#### Actifs au titre du droit d'utilisation

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Bâtiments	442	325
Machines	2.229	2.204
Moyens de transport	2.927	3.352
<b>Total</b>	<b>5.598</b>	<b>5.881</b>

#### Obligations locatives

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Obligations locatives courantes	26	1.752	1.768
Obligations locatives non courantes	26	3.681	3.990
<b>Total</b>		<b>5.433</b>	<b>5.758</b>

### B. Rapprochement de la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Solde au 1er janvier	5.881	-
Effet de la variation des cours de change	(95)	(394)
Acquisitions	1.628	1.739
Cessations d'emploi	(497)	(36)
Modifications	(20)	2
Amortissements	(1.453)	(1.440)
Autres reclassifications	155	-
Cession de filiale	-	(14)
Modification de la méthode comptable	-	6.025
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5.598</b>	<b>5.881</b>

### C. Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé fait apparaître les montants suivants en relation avec les contrats de location :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation</b>		
Bâtiments	51	121
Machines	159	190
Moyens de transport	1.243	1.129
<b>Total</b>	<b>1.453</b>	<b>1.440</b>
Frais d'intérêt (inclus dans le coût financier)	212	181
Loyers variables	105	196
Loyers de faible valeur	137	133
Loyers à court terme	1.718	1.709

## 19. Immobilisations incorporelles

### A. Rapprochement de la valeur comptable

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Coûts de développements</b>	<b>Brevets et marques</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Coût</b>					
Solde au 1er janvier 2019	1.042	22.940	9.731	304	<b>34.017</b>
Effet de la variation des cours de change	-	-	(101)	-	<b>(101)</b>
Acquisitions	510	1.980	1.735	-	<b>4.224</b>
Cessions	-	-	(33)	-	<b>(33)</b>
Autres reclassifications	-	502	1.824	-	<b>2.327</b>
Cession de filiales	-	(3)	(146)	-	<b>(150)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>1.552</b>	<b>25.418</b>	<b>13.010</b>	<b>304</b>	<b>40.284</b>
Solde au 1er janvier 2020	1.552	25.418	13.010	304	<b>40.284</b>
Effet de la variation des cours de change	-	-	(92)	-	<b>(92)</b>
Acquisitions	23	1.118	2.542	-	<b>3.683</b>
Autres reclassifications	-	3.653	1.053	(2)	<b>4.704</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>1.575</b>	<b>30.189</b>	<b>16.512</b>	<b>303</b>	<b>48.578</b>
<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Coûts de développements</b>	<b>Brevets et marques</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>					
Solde au 1er janvier 2019	(493)	(4.790)	(6.250)	(200)	<b>(11.733)</b>
Effet de la variation des cours de change	-	-	59	-	<b>59</b>
Amortissements	(171)	(1.135)	(1.377)	(13)	<b>(2.696)</b>
Cessions	-	-	32	-	<b>32</b>
Autres reclassifications	-	-	(1.179)	-	<b>(1.179)</b>
Cession de filiales	-	3	1	-	<b>5</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(663)</b>	<b>(5.922)</b>	<b>(8.713)</b>	<b>(213)</b>	<b>(15.511)</b>
Solde au 1er janvier 2020	(663)	(5.922)	(8.713)	(213)	<b>(15.511)</b>
Effet de la variation des cours de change	-	-	56	-	<b>56</b>
Amortissements	(239)	(1.692)	(1.857)	(13)	<b>(3.801)</b>
Cessions	-	-	-	-	<b>-</b>
Autres reclassifications	-	(2)	-	2	<b>-</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>(902)</b>	<b>(7.616)</b>	<b>(10.514)</b>	<b>(224)</b>	<b>(19.256)</b>

### Valeur comptable

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Coûts de développements</b>	<b>Brevets et marques</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Au 1er janvier 2019	549	18.150	3.481	105	22.284
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>888</b>	<b>19.497</b>	<b>4.296</b>	<b>92</b>	<b>24.773</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>673</b>	<b>22.574</b>	<b>5.997</b>	<b>79</b>	<b>29.323</b>

Les ajouts pour la période en cours concernent principalement le savoir-faire acquis en externe en ce qui concerne les méthodes de production et les programmes logiciels associés. La durée de vie utile du savoir-faire et des logiciels associés est fixée à 10 ans. En outre, plusieurs projets de développement menant à des licences ont été conclus.

#### **B. Amortissements**

Les amortissements des marques et licences qui ont des durées d'utilité déterminées, des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles sont alloués au coût des stocks et sont inclus dans les coûts de vente lorsque le stock est vendu, car les marques et licences et les logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux dépenses administratives.

#### **C. Immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéterminée**

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée, à l'exception des actifs suivants, inclus dans la catégorie marques et licences :

- a. La dénomination commerciale « Fulgor » (valeur comptable de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2020)

Cette appellation porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, taux de notoriété, absence d'engagement de longue durée auprès d'une clientèle large, développement futur du secteur), la durée d'utilité de la marque est considérée comme étant indéfinie.

- b. Licence d'utilisation du port de Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki, à Corinthe. Ce port est nécessaire pour les activités de production de câbles sous-marins moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la société, des investissements importants en vue de la modernisation et de l'agrandissement de la capacité de production de câbles sous-marins haute tension ont été réalisés. Depuis 2014, la production a commencé comme prévu. La durée de vie utile de cet actif est considérée comme étant indéfinie car l'utilisation de ces installations portuaires est prévue pour une durée indéterminée dans le contexte du développement significatif de ce secteur.

#### **D. Tests de dépréciation**

Ces immobilisations incorporelles ne générant pas de flux de trésorerie indépendants, il a été jugé pertinent d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur l'UGT du site de production de câbles sous-marins de Fulgor qui intègre ces actifs. Pour calculer la valeur d'usage de ces immobilisations, des projections des flux de trésorerie fondées sur des estimations de la Direction pour une période de cinq ans (2021 - 2025) ont été utilisées. Ces projections tiennent compte des contrats déjà signés, ainsi que des contrats attendus en Grèce et à l'étranger.

L'UGT des câbles sous-marins exerce ses activités sur la base de projets. Par conséquent, les hypothèses relatives à la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité se fondent sur les contrats déjà signés et sur ceux qui devraient être entrepris au cours de la période à suivre. Les principales hypothèses concernant les opérations de l'UGT et les projets à réaliser sur la période de cinq ans à venir sont les suivantes :



- Utilisation progressive à grande capacité de l'usine de Fulgor, à partir de 2019 et 2020, sur la base des contrats déjà acquis et des prévisions de contrats qui vont être attribués compte tenu de l'activité d'appels d'offres. Compte tenu de la croissance continue, du carnet de commandes existant, de la croissance de l'activité des énergies renouvelables dans le monde, qui est un moteur important dans les perspectives attrayantes du marché de la production d'énergie offshore, le niveau d'activité continuellement élevé devrait être maintenu tout au long de la période 2021-2025.
- Dépenses d'investissement d'environ 92 millions d'euros au cours des cinq ans à venir pour couvrir les besoins estimés de production et de capacité. Les dépenses d'investissement reflètent les investissements à des fins de maintenance et les prévisions de croissance organique. Sur la base de la forte prise de commandes de la division offshore, les investissements sont élevés pour 2021 avant d'être normalisés sur la période 2022-2025. Pour la période terminale, les investissements sont fixés à un niveau égal aux amortissements.
- Taux de croissance annuelle moyen du chiffre d'affaires des activités offshore d'environ 6,7 % sur la période de cinq ans résultant de l'attribution de nouveaux projets, principalement en Grèce, en Europe du Nord et aux États-Unis.
- Rentabilité par projet offshore en termes d'EBITDA autour de 15 à 28 % du revenu. La rentabilité estimée par projet varie principalement en fonction des différents types de câbles, des spécifications techniques, des zones géographiques et de la durée du projet.
- Taux de croissance annuel moyen des dépenses opérationnelles fixes d'environ 1,4 % pour la période de cinq ans.

Les flux de trésorerie au terme de ces cinq premières années ont été calculés au moyen d'un taux de croissance à long terme estimé de 1,38 %, qui reflète principalement les estimations de la Direction quant à l'économie mondiale et aux perspectives à long terme de croissance des activités offshore du secteur Câbles. Le taux de croissance attendu à long terme a été fixé égal au taux de croissance utilisé en 2019. Le taux avant impôt utilisé pour actualiser ces flux de trésorerie se situe entre 9,5 % et 8,2 % pour la période de cinq ans et à 8,5 % pour la valeur terminale. Ces taux sont basés sur :

- Le taux d'intérêt sans risque est déterminé selon les taux AAA de la zone euro et compris entre -0,68 % et -0,64 % pour la période de cinq ans et se situe à -0,19 % pour la valeur terminale.
- Le risque pays pour la Grèce a été fixé dans une fourchette de 0,6 % à 0,7 % pour la période de cinq ans et à 0,5 % pour la valeur terminale.
- La prime du risque de marché est déterminée à 5,96 %, soit stable comparé au test de dépréciation de l'année précédente.

Malgré l'intégration des prix des produits de base pour le cuivre et l'aluminium aux hypothèses lors de la réalisation du test de dépréciation, en raison des activités de couverture entreprises et de la nature sur mesure des produits vendus par Fulgor, la valeur de l'unité opérationnelle n'est pas affectée de manière importante par les fluctuations du prix des produits de base. Le test de dépréciation se base sur un résultat neutre des fluctuations de prix des métaux.

Les résultats de ce test ont indiqué que les montants recouvrables au 31 décembre 2020 dépassent les valeurs comptables de l'UGT qui s'élèvent à 206 millions d'euros, à concurrence de 530 millions d'euros.

Une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'actualisation et croissance perpétuelle) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de la marge de sécurité. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT. Les hypothèses peuvent changer comme suit pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable :

	Hypothèses utilisées	Variation de taux (en points de pourcentage)
<i>Taux d'actualisation</i>	9,5 % à 8,2 %	+13,2 pp
<i>Taux de croissance à l'infini</i>	1,38 %	-50,2 pp

## 20. Immeubles de placements

### A. Rapprochement des valeurs comptables

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2020	2019
Solde au 1er janvier	764	5.837
Perte de valeur	-	(79)
Reprise de perte de valeur	-	89
Amortissement	-	(200)
Cession de filiales	-	(4.883)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>764</b>	<b>764</b>
Valeur comptable brute	1.348	1.348
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(584)	(584)
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>764</b>	<b>764</b>

Au 31 décembre 2020, les immeubles de placements consistent en plusieurs propriétés foncières, en Grèce. Aucun d'entre eux n'est loué actuellement. Ces propriétés ne sont pas actuellement utilisées par Cenergy Holdings et sont détenues soit pour réaliser une plus-value en capital soit pour être loués dans un avenir proche.

### B. Évaluation de la juste valeur – perte de valeur et reprise ultérieure

Selon l'évaluation de la direction, au cours de la période en cours, il n'y avait aucune indication de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur d'un bien immobilier. La juste valeur des immeubles de placement s'élève à 804 milliers d'euros au 31 décembre 2020 en ligne avec 2019, tandis que la perte de valeur cumulée s'élève à 584 milliers d'euros. Les facteurs utilisés pour la mesure de la juste valeur des immeubles de placement ont été classés au niveau 2, en fonction des techniques d'évaluation utilisées.

### C. Restrictions – obligations contractuelles

Il n'existe ni de restrictions ni d'obligations contractuelles.

## 21. Entités mises en équivalence

### A. Rapprochement des valeurs comptables

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Solde au 1er janvier		34.583	11.929
Quote-part dans le résultat après impôt		838	1.600
Quote-part dans les autres éléments du résultat global		(161)	(17)
Reclassification à partir d'autres investissements	22	-	12.004
Acquisitions		3.285	8.149
Dividendes reçus		(915)	(498)
Ecart de change		(3.292)	1.416
<b>Solde au 31 décembre</b>		<b>34.339</b>	<b>34.583</b>

En janvier 2020, la filiale CPW America a acquis une participation de 20 % de Bellville Tube Company, basée au Texas, aux États-Unis, en échange de 3,3 millions de dollars américains. Bellville Tube Company fabrique des produits tubulaires en acier pour le marché local. En raison des changements intervenus au cours de la période dans la structure de participation de l'entreprise associée, la participation détenue au 31 décembre 2020 était de 19,4 %.

En décembre 2019, le Groupe a acquis une participation supplémentaire de 8,29% de la société affiliée International Trade S.A. Jusqu'à cette date, le Groupe détenait un pourcentage de 12,21% dans cette société affiliée et cet investissement était classé dans la catégorie de la juste valeur par le biais des

autres éléments du résultat global. Suite à l'acquisition de parts supplémentaire, le Groupe peut exercer une influence significative sur International Trade, car le pouvoir de vote du Groupe dépasse 20%. Par conséquent, au 31 décembre 2019, la participation de 12 004 milliers d'euros précédemment classée comme Autres investissements a été reclassée dans les entités mises en équivalence.

### B. Information financière par entreprise associée

Les tableaux suivants présentent les informations financières par entreprise associée. L'information financière fournie reflète les montants des états financiers des entreprises associées concernées.

#### 2020

Société	Pays de l'activité principale	Chiffre d'affaires	Résultat des activités poursuivies	Résultat global total	Pourcentage de la participation
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
STEELMET S.A.	Grèce	32.052	752	647	29,56 %
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Grèce	2.487	109	107	26,19 %
AO TMK-CPW	Russie	41.141	1.775	1.775	49,00 %
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Belgique	990.559	3.192	2.562	20,50 %
BELLVILLE TUBE COMPANY	USA	14.548	(4.826)	(4.826)	19,40 %

Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
STEELMET S.A.	Autres activités	6.786	3.260	9.047	2.531
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Tubes d'acier	1.882	12.239	352	8.258
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	25.397	4.734	9.794	-
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Autres activités	141.997	8.559	105.841	7.082
BELLVILLE TUBE COMPANY	Tubes d'acier	1.975	14.200	3.773	3.428

#### 2019

Société	Pays de l'activité principale	Chiffre d'affaires	Résultat des activités poursuivies	Résultat global total	Pourcentage de la participation
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
STEELMET S.A.	Grèce	18.385	590	443	29,56 %
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Grèce	2.130	(237)	(242)	26,19 %
AO TMK-CPW	Russie	60.860	3.037	3.037	49,00 %
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Belgique	1.037.393	2.168	1.956	20,50 %

Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
STEELMET S.A.	Autres activités	3.723	2.012	2.570	2.255
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Tubes d'acier	2.077	12.232	592	8.313
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	23.639	6.542	4.101	69
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Autres activités	113.172	8.879	83.321	2.659

Le tableau suivant analyse la participation dans AO TMK-CPW et d'autres entreprises associées importantes :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Actifs nets de AO TMK-CPW au 1er janvier (100%)	<b>26.011</b>	20.886
Résultat global total de AO-CPW (100%)	1.775	3.037
Ecart de change (100%)	(6.120)	2.889
Dividendes (100%)	(1.330)	(801)
<b>Actifs nets de AO TMK-CPW au 31 décembre (100%)</b>	<b>20.336</b>	<b>26.011</b>
<b>Valeur comptable de la participation dans AO TMK-CPW au 31 décembre (49%)</b>	<b>9.965</b>	<b>12.745</b>
Valeur comptable de la participation dans International Trade S.A.	20.473	20.153
Valeur comptable de la participation dans Bellville Tube Company	2.162	-
Valeur comptable de la participation dans d'autres entreprises associées individuellement immatérielles	1.739	1.684
<b>Total</b>	<b>34.339</b>	<b>34.583</b>

Il n'existe aucune restriction sur la capacité des coentreprises ou des entreprises associées à transférer des fonds vers la Société sous la forme de dividendes en espèces, ou de rembourser des prêts ou des avances consentis par la Société.

Il n'existe aucune quote-part non comptabilisée des pertes d'une entreprise associée, tant pour la période sous revue que pour les périodes cumulées.

## 22. Autres investissements

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Solde au 1er janvier		5.015	4.579
Acquisitions		26	4.790
Variation de la juste valeur		640	7.650
Reclassification vers entités mises en équivalence	21	-	(12.004)
Cessions		(24)	-
<b>Solde au 31 décembre</b>		<b>5.657</b>	<b>5.015</b>

Les autres placements sont des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et concernent des actions non cotées (instruments de capitaux propres) d'entités grecques.

## 23. Instruments dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Options	871	-
<b>Total</b>	<b>871</b>	<b>-</b>
<b>Actifs courants</b>		
Contrats de change à terme - forward	584	213
<b>Total</b>	<b>584</b>	<b>213</b>
<b>Passifs courants</b>		
Contrats de change à terme - forward	143	322
Contrats à terme - future	2.433	1.407
<b>Total</b>	<b>2.576</b>	<b>1.728</b>

### **Comptabilité de couverture**

Les sociétés de Cenergy Holdings détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés précités couvrent des risques découlant de ce qui suit :

- Fluctuations des cours des métaux ;
- Fluctuations des cours de change.

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings correspondent à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings concernent principalement :

- Les contrats à terme destinés à couvrir le risque de fluctuation des cours de métaux cotés sur le LME (London Metal Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Cenergy Holdings dans le secteur des câbles (c'est-à-dire, principalement le cuivre et l'aluminium). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Les contrats de change à terme destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire, les devises auxquelles les sociétés de Cenergy Holdings sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances et les comptes à payer libellés en devises étrangères, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Cenergy Holdings concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

#### ***Couvertures de la juste valeur***

Les instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de la juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont répertoriés et qualifiés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé comme des variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables au risque couvert.

#### ***Couvertures des flux de trésorerie***

La part effective des variations de la juste valeur des instruments dérivés répertoriés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, au poste « Réserve de couverture ». Le gain ou la perte de la part non effective est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés au compte de résultat consolidé des périodes pendant lesquelles l'événement couvert se produit, c'est-à-dire à la date de réalisation de la transaction prévue qui constitue l'objet de la couverture ou quand l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, dans le cas d'une vente à terme d'aluminium, la réserve est comptabilisée au compte de résultat consolidé après le règlement en espèces net du contrat à terme et à la date de la vente de l'aluminium).

Lorsqu'un élément couvert est vendu ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue anticipativement, les montants imputés à la « Réserve de couverture » sont conservés en sous forme de réserve et sont reclassés au compte de résultat consolidé lorsque l'actif couvert impacte le résultat.

En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés en résultat.

La variation de juste valeur comptabilisée dans les capitaux propres dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie au 31 décembre 2020 sera transférée dans l'état consolidé des résultats en 2021, étant donné que tous les événements couverts se produiront (les transactions prévues auront lieu ou les éléments couverts impacteront le résultat) en 2021.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au commencement (de manière prospective) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert et, par la suite, lors de chaque date de reporting (de manière rétrospective), en appliquant, d'une manière cumulée, la méthode de la compensation en dollar.

Les résultats des activités de couverture des sociétés de Cenergy Holdings figurant dans le compte de résultat sont présentés pour les contrats à terme de métal et les contrats de change dans « Chiffre d'affaires » et « Coût des ventes ». Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Profit/(Perte) sur les contrats à terme	(3.308)	1.026
Profit/(Perte) sur les contrats de change à terme	424	(5.824)
<b>Total</b>	<b>(2.884)</b>	<b>(4.798)</b>

Le bénéfice ou la perte relative aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des flux de trésorerie et comptabilisés à la rubrique Autres éléments du résultat global (Réserve de couverture) au 31 décembre 2020 sera comptabilisé dans le compte de résultat au cours de l'exercice financier suivant.

### **Options liées à l'entreprise associée Bellville Tube Company**

Sur la base de l'accord d'achat, les actionnaires de Bellville Tube Company (voir note 21) ont accordé à CPW America une option d'achat pour acheter le reste du capital-actions en circulation de Bellville Tube Company. Le calcul du prix d'achat décrit dans l'option d'achat est basé sur une formule prédéterminée. La période d'exercice de l'option d'appel commence en 2022 et expire en 2025. Après l'exercice de l'option d'achat, CPW America détiendra 100 % du capital-actions en circulation de Bellville Tube Company.

En outre, le contrat d'achat prévoit que si CPW America n'exerce pas l'option d'achat décrite ci-dessus, CPW America aura l'option (« option de vente »), mais pas l'obligation, pendant la période 2022-2025 d'exiger des actionnaires de Bellville Tube Company de racheter toutes, mais pas moins que toutes, les actions de Bellville tube Company alors détenues par CPW America. Le prix d'achat global des actions rachetées si l'option de vente est exercée sera de 3,3 millions de dollars américains, soit le montant initialement versé.

Les options décrites ci-dessus ont été comptabilisées dans l'état de la situation financière au moment de l'évaluation effectuée et, par conséquent, un gain de 936 milliers d'euros, inclus dans « autres produits » dans l'état des résultats. En fonction des entrées utilisées pour déterminer la juste valeur des options d'achat et d'appel, ces options sont classées au niveau 3.

Les options sont évaluées en USD et sur la base des taux de change de fin d'année, l'évaluation de ces options était de 871 milliers d'euros. L'évaluation des options d'achat a été basée sur une méthodologie de modèle de tarification largement accepté compte tenu de la complexité du plan d'options.

Les données d'entrée de base utilisées dans le modèle d'évaluation sont les suivantes :

- chiffre d'affaires attendu et marges EBITDA de l'associé ;
- besoins futurs en fonds de roulement;
- taux sans risque ;
- volatilité, définie comme la plage de valeurs pour tous les données d'entrée utilisés dans le modèle d'évaluation.

En ce qui concerne les justes valeurs des options d'achat et de vente, des changements

raisonnablement possibles à la date de déclaration à l'une des données d'entrée non observables significatives indiquées ci-dessus, en gardant d'autres données d'entrée constantes, auraient l'effet suivant :

- Si le chiffre d'affaires était supérieur de 1%, la juste valeur des options serait alors supérieure de 14 milliers d'euros ou 1,4%.
- Si le fonds de roulement était supérieur de 1%, la juste valeur des options serait inférieure de 48 milliers d'euros ou 4,9%.
- Si le taux sans risque était supérieur de 0,5%, la juste valeur des options serait supérieure de 23 milliers d'euros ou 2,4%.
- Si la volatilité était plus élevée de 1%, alors la juste valeur des options serait plus élevée de 46 milliers d'euros ou 4,7%.

## 24. Capital et réserves

### A. Capital social et primes d'émission

Le capital social en circulation et le nombre d'actions de la Société sont les suivants :

- Capital social en circulation : 117.892.172,38 euros ; et
- Nombre total d'actions : 190.162.681.

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Les porteurs d'actions ont droit à un vote par action aux assemblées des actionnaires de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 58.600 milliers d'euros.

### B. Nature et objet des réserves

#### (a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont obligées d'allouer 5 % de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

En application de la législation grecque sur les sociétés, celles-ci sont tenues d'allouer chaque année au moins 5% de leurs bénéfices annuels nets à leur réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins un tiers du capital social de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

#### (b) Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la quote-part effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

#### (c) Réserve de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette catégorie se rapporte aux réserves constituées par l'application des dispositions de l'IFRS 9 concernant le traitement des autres placements classés dans la catégorie ci-après.

#### (d) Réserves spéciales

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites ont soit épuisé leur dette d'impôts sur leur revenu ou soit ont été exemptées définitivement de l'impôt sur le revenu, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'ils concernent.

#### (e) Réserves immunisées

Cette catégorie concerne les réserves formées en application des dispositions de certaines lois fiscales et sont exonérées de l'impôt sur le résultat, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux

actionnaires. Dans le cas où ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

(f) Réserve de conversion

La réserve pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

**C. Rapprochement des réserves**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Réserves légales	Réserve de couverture	Réserve de la juste valeur par les autres éléments du résultat	Réserves spéciales	Réserves immunisées	Réserve de conversion	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>7.569</b>	<b>(1.463)</b>	-	<b>9.525</b>	<b>36.318</b>	<b>(18.676)</b>	<b>33.273</b>
Autres éléments du résultat global	-	514	7.650	-	-	1.124	<b>9.288</b>
Transfert de réserves	50	-	(7.650)	-	-	-	<b>(7.600)</b>
Cession de filiale	-	-	-	(263)	-	-	<b>(263)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>7.619</b>	<b>(949)</b>	-	<b>9.263</b>	<b>36.318</b>	<b>(17.552)</b>	<b>34.699</b>
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>7.619</b>	<b>(949)</b>	-	<b>9.263</b>	<b>36.318</b>	<b>(17.552)</b>	<b>34.699</b>
Autres éléments du résultat global	-	(681)	640	-	-	(4.324)	<b>(4.364)</b>
Transfert de réserves	93	-	-	-	-	-	<b>93</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>7.712</b>	<b>(1.630)</b>	<b>640</b>	<b>9.263</b>	<b>36.318</b>	<b>(21.876)</b>	<b>30.427</b>

**25. Gestion du capital**

La politique des sociétés de Cenergy Holdings consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille de près le rendement du capital et le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt, et les avantages et la sécurité procurés par une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le rendement des capitaux investis (RCI), qui est défini comme étant l'EBIT (résultat de la période avant impôt et charges financières nettes) divisé par les capitaux investis (c'est-à-dire les capitaux propres et la dette). Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Cenergy Holdings qui ont un RCI relativement élevé (en tout cas supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement faible en termes de RCI.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Résultat de la période	24.771	20.177
Impôt sur le résultat	10.638	8.315
Charges financières nettes	31.640	34.626
<b>EBIT</b>	<b>67.049</b>	<b>63.117</b>
Capitaux propres	251.762	231.862
Dette à long terme (y compris Obligations locatives)	178.306	181.719
Dette à court terme (y compris Obligations locatives)	233.344	322.595
<b>Capitaux investis</b>	<b>663.412</b>	<b>736.176</b>
<b>RCI</b>	<b>10,1 %</b>	<b>8,6 %</b>



## 26. Dette

### A. Aperçu

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts bancaires garantis	6.833	9.355
Emprunts bancaires non garantis	11.084	16.770
Emprunts obligataires garantis	81.835	93.166
Emprunts obligataires non garantis	74.874	58.439
<b>Emprunts et dettes financières - long terme</b>	<b>174.625</b>	<b>177.730</b>
<b>Obligations locatives - long terme</b>	<b>3.681</b>	<b>3.990</b>
<b>Total dette à long terme</b>	<b>178.306</b>	<b>181.719</b>
<b>Passifs courants</b>		
Emprunts bancaires garantis	6.909	1.962
Affacturage avec recours	2.245	9.662
Emprunts bancaires non garantis	180.692	276.589
Emprunts obligataires garantis - part courante	13.798	12.800
Emprunts obligataires non garantis - part courante	19.354	11.222
Emprunts bancaires garantis - part courante	2.543	2.504
Emprunts bancaires non garantis - part courante	6.050	6.088
<b>Emprunts et dettes financières - court terme</b>	<b>231.592</b>	<b>320.827</b>
<b>Obligations locatives - court terme</b>	<b>1.752</b>	<b>1.768</b>
<b>Total dette à court terme</b>	<b>233.344</b>	<b>322.595</b>
<b>Total de la dette</b>	<b>411.650</b>	<b>504.314</b>

Des informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité des sociétés de Cenergy Holdings sont présentées à la note 29.

Les échéances des emprunts non courants sont les suivantes :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
de 1 et 2 ans	42.338	35.012
de 2 et 5 ans	111.759	103.689
Plus de 5 ans	24.209	43.019
<b>Total</b>	<b>178.306</b>	<b>181.719</b>

Les taux d'intérêt moyens pondérés effectifs des principales catégories d'emprunts et dettes financières à la date de clôture sont les suivants :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>		<b>2019</b>	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
Prêts bancaires (non courant) - EUR	17.681	2,6 %	26.125	3,0 %
Prêts bancaires (non courant) - USD	37	1,0 %	-	-
Prêts bancaires (courant) - EUR	195.441	3,5 %	292.282	3,8 %
Prêts bancaires (courant) - GBP	1.437	3,0 %	448	4,3 %
Prêts bancaires (courant) - USD	198	1,0 %	644	5,4 %
Prêts bancaires (courant) - RON	1.562	4,0 %	2.140	5,0 %
Prêts bancaires (courant) - LEV	-	-	1.290	4,6 %
Emprunts obligataires - EUR	189.860	4,3 %	175.626	4,7 %

En 2020, les filiales de Cenergy Holdings ont obtenu de nouveaux prêts bancaires, qui s'élevaient à 38,0 millions d'euros et ont remboursé des prêts bancaires de 132,2 millions d'euros arrivant à échéance durant l'année. Les nouveaux prêts sont principalement des retraits de facilités de crédit renouvelables existantes et nouvelles avec des termes et conditions similaires à celles existantes, des facilités de

financement de projet et trois nouveaux prêts à long terme, décrit ci-dessous. Les emprunts et dettes financières avaient un taux d'intérêt effectif moyen de 3,8 % (2019 : 4,0 %).

Au cours du quatrième trimestre 2020, le Groupe a obtenu les prêts à long terme suivants :

- Corinth Pipeworks a conclu un accord avec une grande banque grecque pour un prêt obligataire à long terme de 10 millions d'euros sur 5 ans à compter de la date de signature. Le prêt est garanti par la Banque hellénique de développement.
- Corinth Pipeworks a conclu un accord avec une grande banque grecque pour un emprunt obligataire à long terme de 6 millions d'euros sur 5 ans à compter de la date de signature.
- Fulgor a conclu un accord avec une grande banque grecque pour un emprunt obligataire à long terme de 20 millions d'euros sur 5 ans à compter de la date de signature.

Tous les emprunts obligataires à long terme ci-dessus sont entièrement prélevés.

Les facilités à court terme sont principalement des facilités de crédit renouvelables, qui financent les besoins en fonds de roulement et des projets spécifiques en cours et nouveaux.

La dette totale a diminué de 92,7 millions d'euros, en raison de la diminution des besoins en fonds de roulement dans le segment Tubes d'acier et de l'augmentation de la rentabilité opérationnelle dans le segment Câbles.

Au 31 décembre 2020, le passif à court terme consolidé de Cenergy Holdings dépassait de 44,2 millions d'euros l'actif consolidé à court terme (30,8 millions d'euros le 31 décembre 2019). Même ainsi, les filiales de Cenergy Holdings n'ont jamais éprouvé dans le passé de problèmes de financement de leurs activités, de renouvellement de leurs lignes couvrant les besoins en fonds de roulement ou de refinancement des emprunts et dettes financières à long terme. La Direction s'attend à ce que les remboursements obligatoires de facilités bancaires soient effectués avec des flux de trésorerie opérationnels ou des lignes de crédit actuellement non utilisées et confirmées. En ce qui concerne le financement d'activités axées sur des projets, les filiales de Cenergy Holdings ont obtenu les fonds nécessaires par le biais de facilités de financement de projets.

Des hypothèques et des nantissements en faveur des banques ont été enregistrés sur des immobilisations corporelles et sur les stocks des filiales. La valeur comptable des actifs hypothéqués ou promis est de 157,9 millions d'euros (un montant de 21,5 millions d'euros concerne les stocks en nantissement et un montant de 136,4 millions d'euros a trait à des immobilisations corporelles hypothéquées).

Dans les contrats d'emprunts bancaires des sociétés de Cenergy Holdings, il existe des clauses de changement de contrôle qui accordent aux prêteurs une clause de remboursement anticipé.

Aucun incident eu égard à un non-respect des conditions des emprunts souscrits par les sociétés de Cenergy Holdings ne s'est produit en 2020.

**B. Rapprochement des variations des passifs et de flux de trésorerie liés aux activités de financement**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2020			2019		
	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>498.556</b>	<b>5.758</b>	<b>504.314</b>	<b>537.007</b>	<b>1.639</b>	<b>538.645</b>
<b><u>Variations des flux de trésorerie de financement</u></b>						
Produit de nouveaux emprunts	38.030	-	<b>38.030</b>	62.930	-	<b>62.930</b>
Remboursement des emprunts	(132.217)	-	<b>(132.217)</b>	(98.909)	-	<b>(98.909)</b>
Paiements d'obligations locatives	-	(1.267)	<b>(1.267)</b>	-	(1.066)	<b>(1.066)</b>
<b>Total des variations provenant de flux de trésorerie de financement</b>	<b>(94.187)</b>	<b>(1.267)</b>	<b>(95.454)</b>	<b>(35.979)</b>	<b>(1.066)</b>	<b>(37.045)</b>
<b><u>Autres variations :</u></b>						
Nouveaux contrats de location	-	1.628	<b>1.628</b>	-	1.739	<b>1.739</b>
Effet de la variation des cours de change	(133)	(92)	<b>(225)</b>	73	(11)	<b>62</b>
Coûts d'emprunt capitalisés	505	-	<b>505</b>	785	-	<b>785</b>
Charges d'intérêt	20.079	212	<b>20.291</b>	24.102	181	<b>24.282</b>
Intérêts versés	(18.603)	(212)	<b>(18.815)</b>	(22.004)	(181)	<b>(22.184)</b>
Fin de contrat	-	(573)	<b>(573)</b>	-	(36)	<b>(36)</b>
Modifications	-	(20)	<b>(20)</b>	-	2	<b>2</b>
Cession de filiales	-	-	-	(5.427)	(15)	<b>(5.443)</b>
Modification de la méthode comptable	-	-	-	-	3.507	<b>3.507</b>
	<b>1.848</b>	<b>943</b>	<b>2.790</b>	<b>(2.471)</b>	<b>5.185</b>	<b>2.714</b>
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>406.217</b>	<b>5.433</b>	<b>411.650</b>	<b>498.556</b>	<b>5.758</b>	<b>504.314</b>

**27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Fournisseurs		114.881	137.165
Effets à payer		93.230	47.349
Contributions à la sécurité sociale	11	2.561	2.413
Dettes fournisseurs vis-à-vis des parties liées	35	9.026	9.945
Créditeurs divers		5.195	1.891
Charges à imputer		20.644	14.338
Autres taxes		3.771	2.865
<b>Total</b>		<b>249.309</b>	<b>215.964</b>
Solde courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		249.092	213.794
Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		217	2.170
<b>Solde au 31 décembre</b>		<b>249.309</b>	<b>215.964</b>

L'augmentation des dettes fournisseurs et autres créditeurs est principalement attribuée à l'amélioration des conditions de crédit convenues avec les partenaires de la chaîne

d'approvisionnement du Groupe, principalement pour l'achat de matières premières primaires.

## 28. Subventions

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Solde au 1er janvier</b>		<b>14.006</b>	<b>14.655</b>
Nouvelles subventions reçues au cours de l'année		317	169
Nouvelles subventions pour lesquelles la réception est en attente		3.073	-
Amortissement des subventions	8.A	(908)	(736)
Cession de filiales		-	(80)
Effet de la variation des cours de change		(1)	(2)
<b>Solde au 31 décembre</b>		<b>16.487</b>	<b>14.006</b>

Des subventions publiques ont été obtenues dans le cadre d'investissements en immobilisations corporelles.

En 2020, Fulgor a enregistré un montant de 3.073 milliers d'euros lié à une subvention publique pour l'achat de certains biens, installations et équipements pour lesquels toutes les conditions relatives ont été remplies au cours de l'année. La réception de cette subvention publique est attendue sous peu.

En outre, Fulgor a reçu une nouvelle subvention de 72 milliers d'euros pour la participation à un programme de développement relatif aux câbles dynamiques flottants.

Corinth Pipeworks a enregistré une subvention de 245 milliers d'euros dans le cadre de la réception d'un nouveau prêt garanti par la Banque hellénique de développement. Cette subvention sera amortie pendant la durée du prêt.

Les conditions liées aux subventions reçues par les sociétés de Cenergy Holdings ont toutes été respectées au 31 décembre 2020.

## 29. Instruments financiers

### A. Classifications comptables et justes valeurs

Le tableau suivant reprend les valeurs comptables des éléments d'actifs et de passifs financiers, ainsi que leur juste valeur, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur.

#### 31 décembre 2020

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeur				Total
	comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5.657	-	-	5.657	<b>5.657</b>
Actifs financiers dérivés	1.455	-	584	871	<b>1.455</b>
	<b>7.112</b>	-	<b>584</b>	<b>6.528</b>	<b>7.112</b>
Passifs financiers dérivés	(2.576)	(2.433)	(143)	-	<b>(2.576)</b>
	<b>4.536</b>	<b>(2.433)</b>	<b>441</b>	<b>6.528</b>	<b>4.536</b>

#### 31 décembre 2019

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeur				Total
	comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5.015	-	-	5.015	<b>5.015</b>
Actifs financiers dérivés	213	-	213	-	<b>213</b>
	<b>5.228</b>	-	<b>213</b>	<b>5.015</b>	<b>5.228</b>
Passifs financiers dérivés	(1.728)	(1.407)	(322)	-	<b>(1.728)</b>
	<b>3.499</b>	<b>(1.407)</b>	<b>(109)</b>	<b>5.015</b>	<b>3.499</b>

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur un marché actif, pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 : Données directement ou indirectement observables ;
- Niveau 3 : Données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants, mesurés à leur coût amorti, est une approximation de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres débiteurs ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs ;
- Emprunts et dettes financières.

De manière plus précise, la valeur comptable des emprunts et dettes financières est considérée comme une approximation valable de leur juste valeur, étant donné que :

- 90 % des emprunts et dettes financières consolidés sont assortis d'un taux variable qui est une très bonne approximation des taux courants du marché ;
- En ce qui concerne les instruments à taux fixe (39,5 millions d'euros au 31 décembre 2020), le critère de la juste valeur fondé sur les taux courants du marché indique que leur juste valeur a été déterminée à 41,4 millions d'euros.

Le tableau suivant montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs financiers de niveau 3, qui sont classés comme investissements en capitaux propres :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Solde au 1er janvier	<b>5.015</b>	4.579
Acquisitions	26	4.790
Variation de la juste valeur	640	7.650
Reclassification vers entités mises en équivalence	-	(12.004)
Cessions	(24)	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5.657</b>	<b>5.015</b>

### B. Évaluation de la juste valeur

#### (a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

Les justes valeurs des actifs financiers qui sont négociés sur les marchés actifs (marchés boursiers) (par exemple, les dérivés tels que les contrats à terme, les actions, les obligations, les fonds communs de placement) sont établies en fonction des prix publiés (données d'entrée de niveau 1) qui sont valides à la date de clôture. La juste valeur des actifs financiers est déterminée par leur cours vendeur tandis que la juste valeur des passifs financiers est déterminée par leur cours acheteur.

Les justes valeurs des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont déterminées en utilisant des techniques et des normes d'évaluation qui reposent sur les données du marché disponibles à la date de clôture.

Les justes valeurs des passifs financiers, aux fins d'être comptabilisées dans les états financiers, sont estimées en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt actuel disponible pour Cenergy Holdings et ses sociétés pour l'utilisation de moyens de crédit financier similaires.

Les données qui ne respectent pas les critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au niveau 1, mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du niveau 2. Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré évalués sur la base de cours obtenus de courtiers relèvent de ce même niveau.

Les actifs financiers, tels que les actions non cotées ou les régimes d'options qui ne sont pas négociés sur un marché actif dont la mesure est fondée soit sur les prévisions des sociétés de Cenergy Holdings pour la rentabilité future de l'émetteur, soit sur une autre méthode largement acceptable, sont classés au niveau 3.

Le tableau ci-dessous montre les techniques d'évaluation employées pour l'évaluation de la juste valeur, ainsi que les données non observables significatives utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables significatives	Interrelation entre les données d'entrée non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	<i>Technique de comparaison du marché</i> : Les justes valeurs sont basées sur les cours obtenus auprès des courtiers. Des contrats similaires sont négociés sur des marchés actifs et les cotations reflètent les transactions d'instruments financiers similaires	Cotations de courtier	Non applicable
Contrats à terme- future	<i>Valeur du marché</i> : Cours relevé sur un marché actif	Non applicable	Non applicable
Options	<i>Modèle d'évaluation des</i>	Les données d'entrée de base	• <i>Si le chiffre d'affaires</i>

	<p><i>options :</i> Le modèle est basé sur une méthodologie largement acceptable compte tenu de la complexité du plan d'options</p>	<p>qui ont été utilisées dans le modèle d'évaluation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chiffre d'affaires attendu et marges EBITDA de l'entreprise associée ;</li> <li>• besoins futurs en fonds de roulement;</li> <li>• taux d'intérêt sans risque</li> <li>• volatilité, définie comme l'intervalle de valeurs pour tous les données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation.</li> </ul>	<p><i>de l'entreprise associée est plus élevé, la juste valeur des options serait plus élevée ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Si le fonds de roulement futur est plus élevé, alors la juste valeur des options serait plus basse;</i></li> <li>• <i>Si le taux sans risque est plus élevé, alors la juste valeur des options sera plus élevée;</i></li> <li>• <i>Si la volatilité est plus élevée, la juste valeur des options serait plus élevée.</i></li> </ul> <p><i>(voir aussi la note 23)</i></p>
<p>Titres de participations non négociés sur des marchés actifs</p>	<p><i>Méthode de l'actif net ajusté :</i> Selon cette méthode, le Groupe ajuste la valeur comptable des actifs et passifs d'un placement, si nécessaire, pour arriver à leur juste valeur de marché au moment de l'évaluation</p>	<p><i>Investissement dans Noval Property:</i> Noval Property est une société immobilière qui suit un modèle de juste valeur pour évaluer ses actifs. Par conséquent, l'actif net est considéré comme une mesure fiable pour l'estimation de la juste valeur de l'investissement</p>	<p>Juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) en fonction de la juste valeur des biens immobiliers sous-jacents détenus</p>

(b) Transferts entre le niveau 1 et le niveau 2

Il n'y a pas eu de transferts du niveau 2 vers le niveau 1 ou du niveau 1 vers le niveau 2 en 2020, ni en 2019.

**C. Gestion du risque financier**

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation de ses instruments financiers. La présente note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, leurs objectifs, la politique et procédures en matière d'estimation et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de Cenergy Holdings (note 25).

Les politiques de gestion des risques sont appliquées en vue d'identifier et d'analyser les risques pesant sur Cenergy Holdings et ses sociétés, de fixer des limites à la prise de risque et de mettre en œuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les politiques et les systèmes pertinents en matière de gestion des risques sont examinés à l'occasion afin de prendre en considération toutes les variations du marché et des activités des sociétés.

La mise en œuvre des politiques et procédures de gestion des risques est supervisée par le service de vérification interne, qui effectue des vérifications récurrentes et non récurrentes et les résultats de ces vérifications sont notifiés au Conseil d'administration.

### C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour Cenergy Holdings, si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Il est principalement lié aux créances clients des sociétés et des actifs sur contrats et des dépôts auprès des banques.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2020</b>	<b>2019</b>
Créances clients et autres - courantes	15	112.872	112.577
Créances clients et autres - non courantes	15	1.303	1.482
Actifs sur contrats	7.D	64.875	118.573
<i>Moins :</i>			
<i>Autres acomptes versés</i>	15	(725)	(3.236)
<i>Actifs d'impôt exigible</i>	15	(12.064)	(7.391)
<i>Autres créances</i>	15	(6.580)	(9.902)
<b>Sous-total</b>		<b>159.680</b>	<b>212.103</b>
Investissements en capitaux à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	22	5.657	5.015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	81.035	90.408
Instruments dérivés	23	1.455	213
<b>Sous-total</b>		<b>88.147</b>	<b>95.636</b>
<b>Total</b>		<b>247.827</b>	<b>307.739</b>

#### (a) Créances clients et autres débiteurs et actifs sur contrats

L'exposition de Cenergy Holdings au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Toutefois, la direction des sociétés considère également les facteurs susceptibles d'influencer le risque de crédit de leurs clients, notamment le risque de défaut du secteur et du pays dans lequel les clients exercent leur activité. A la date de clôture, aucun client ne dépasse 10 % du chiffre d'affaires consolidé et, par conséquent, le risque commercial est réparti sur un grand nombre de clients. Toutefois, en raison du fait que les activités de certaines filiales (c.-à-d. CPW Pipe Industry, Hellenic Cable Industry et Fulgor) sont orientées vers les projets, il y a des cas où ce seuil est dépassé individuellement pour une période assez courte. Pour 2020, ce seuil a été dépassé par un seul client du segment Câbles, à savoir ADMIE (l'opérateur grec de transport d'électricité), en raison de l'exécution de certains contrats signés pour des projets de câbles.

Cenergy Holdings a élaboré une politique de crédit selon laquelle chaque nouveau client est examiné sur une base individuelle du point de vue de sa solvabilité, avant que les termes standard de paiement et de livraison lui soient proposés. L'examen effectué par Cenergy Holdings inclut des notations externes, si elles existent et, dans certains cas, des références bancaires. Des limites de crédit sont fixées pour chaque client. Ils sont revus sur la base des circonstances courantes et, le cas échéant, les termes de ventes et de paiement sont réajustés. En règle générale, les limites de crédit des clients sont fixées sur la base des limites d'assurance reçues pour eux par les compagnies d'assurances et, ensuite, les créances sont assurées sur la base de ces limites.

Lors du suivi du risque de crédit des clients, ceux-ci sont regroupés selon leurs caractéristiques crédit, les caractéristiques de l'échéance de leurs créances et les éventuels problèmes qu'ils ont présenté dans le passé du point de vue de la recouvrabilité. Les créances clients et autres débiteurs incluent principalement des clients de ventes en gros des filiales de Cenergy Holdings. Les clients qualifiés comme étant « à haut risque » sont inclus dans une liste spéciale de clients et les ventes subséquentes doivent être payées à l'avance. Selon les antécédents du client et son statut, les filiales de Cenergy Holdings demandent des sûretés réelles ou autres (p.ex., des lettres de garantie), afin d'assurer leurs créances, le cas échéant.



Cenergy Holdings enregistre une dépréciation qui représente son estimation des pertes de crédit prévues concernant les créances clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et autres débiteurs, par région géographique, était comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Grèce	84.151	76.719
Autre pays membres de l'UE	63.320	124.915
Autres pays européens	81	2.005
Asie	7.586	2.988
Amérique (Nord et Sud)	4.065	5.347
Afrique	477	129
<b>Total</b>	<b>159.680</b>	<b>212.103</b>

Au 31 décembre, l'ancienneté des créances clients et autres débiteurs qui n'étaient pas dépréciées était comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Ni échu, ni douteux	149.942	190.759
<i>Echu</i>		
- Jusqu'à 6 mois	6.531	17.602
- Plus de 6 mois	3.207	3.742
<b>Total</b>	<b>159.680</b>	<b>212.103</b>

La direction des filiales estime que les montants dus jusqu'à 6 mois et plus de 6 mois sont encore entièrement recouvrables, sur la base du comportement de paiement historique et d'une analyse approfondie du risque de crédit client, y compris les notations de crédit sous-jacentes, si celles-ci sont disponibles.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les créances restantes échu mais non dépréciées concernaient principalement des groupes industriels importants, des services publics et privés majeurs ainsi que des revendeurs majeurs. Les sociétés de Cenergy Holdings assurent la majorité de leurs créances afin d'être garanties en cas de défaut. Au 31 décembre 2020, 72 % des soldes dus par des contreparties étaient assurés.

La variation de la dépréciation sur les créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrats se présente comme suit :

	<b>2020</b>			<b>2019</b>		
	<b>Créances clients et autres débiteurs</b>	<b>Actifs sur contrats</b>	<b>Total</b>	<b>Créances clients et autres débiteurs</b>	<b>Actifs sur contrats</b>	<b>Total</b>
<i>Montants en milliers d'euros</i>						
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>26.678</b>	<b>115</b>	<b>26.793</b>	<b>25.467</b>	<b>242</b>	<b>25.708</b>
Perte de valeur comptabilisée	292	48	341	1.880	-	1.880
Reprise de perte de valeur	(375)	(21)	(395)	(243)	(126)	(370)
<i>Reprise de / (perte de valeur) sur créances et actifs sur contrat</i>	<b>(82)</b>	<b>28</b>	<b>(55)</b>	<b>1.637</b>	<b>(126)</b>	<b>1.511</b>
Radiation	(321)	-	(321)	(183)	-	(183)
Ecarts de change	(1.884)	-	(1.884)	347	-	347
Cession de filiales	-	-	-	(590)	-	(590)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>24.390</b>	<b>143</b>	<b>24.533</b>	<b>26.678</b>	<b>115</b>	<b>26.793</b>

La provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients et les actifs sur contrats est calculée à titre individuel, lorsqu'il existe un indice de dépréciation. Pour les créances clients et les actifs sur contrats sans indication de dépréciation, les pertes de crédit attendues se fondent sur les données historiques combinées aux projections concernant les facteurs macroéconomiques qui influent sur le risque de crédit, notamment le risque pays et les risques liés aux secteurs d'activité des clients.

En 2020, une reprise nette de perte de valeur a été enregistrée en raison de l'amélioration des taux de perte prévus des principaux clients du secteur de l'énergie et du marché intérieur.

Les garanties suivantes existent pour sécuriser les créances et les actifs sur contrats non assurés :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Lettre de garantie bancaire	-	2.953
Dettes pouvant être compensées par des créances	3.858	2.191
<b>Total</b>	<b>3.858</b>	<b>5.144</b>

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2020, Cenergy Holdings et ses sociétés détenaient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour un montant de 81.035 milliers d'euros. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et d'institutions financières notées de AA- à CCC+ par l'agence Fitch.

**C.2. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que Cenergy Holdings et ses sociétés éprouvent des difficultés à remplir les obligations associées à leurs dettes financières qui sont à régler par le transfert de liquidités ou d'un autre actif financier. L'approche adoptée afin de gérer les liquidités consiste à s'assurer, autant que possible, qu'elles disposeront de suffisamment de liquidités pour répondre à leurs obligations lorsque celles-ci sont dues, dans des conditions normales mais aussi dans des conditions de tensions, sans encourir de pertes inacceptables ou de risquer de porter atteinte à leur réputation.

Afin d'éviter les risques de liquidité, Cenergy Holdings et ses sociétés procèdent à une estimation des flux de trésorerie prévus pour l'année suivante lorsqu'elles préparent le budget annuel. En outre, elles suivent les prévisions glissantes mensuelles concernant les flux de trésorerie du trimestre suivant, afin de s'assurer disposer de suffisamment de liquidité pour répondre aux besoins opérationnels, y compris pour couvrir leurs obligations financières. Cette politique ne tient pas compte de l'impact potentiel de circonstances extrêmes que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Les sociétés surveillent leurs besoins en liquidités par le biais de la société Steelmet S.A., une filiale, qui convient des modalités de financement avec les institutions de crédit en Grèce et dans d'autres pays.

**Exposition au risque de liquidité**

Les passifs financiers et les instruments dérivés basés sur des échéances contractuelles sont ventilés comme suit :

**31 décembre 2020**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Flux de trésorerie contractuels</b>				<b>Total</b>
		Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Prêts bancaires et affacturage avec recours	<b>216.356</b>	202.283	9.448	9.628	461	<b>222.821</b>
Obligations émises	<b>189.860</b>	43.154	38.217	109.089	31.625	<b>222.084</b>
Obligations locatives	<b>5.433</b>	1.929	1.401	2.044	466	<b>5.840</b>
Instruments dérivés	<b>2.576</b>	2.576	-	-	-	<b>2.576</b>
Dettes fournisseurs et autres crédeurs	<b>242.977</b>	242.760	227	-	-	<b>242.987</b>
	<b>657.203</b>	<b>492.701</b>	<b>49.294</b>	<b>120.761</b>	<b>32.552</b>	<b>695.309</b>

**31 décembre 2019**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Flux de trésorerie contractuels</b>				<b>Total</b>
		Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Prêts bancaires et affacturage avec recours	<b>322.930</b>	298.151	9.541	16.977	1.335	<b>326.003</b>
Obligations émises	<b>175.626</b>	36.912	29.260	91.397	48.967	<b>206.536</b>
Obligations locatives	<b>5.758</b>	2.193	1.699	2.014	223	<b>6.129</b>
Instruments dérivés	<b>1.728</b>	1.728	-	-	-	<b>1.728</b>
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	<b>210.687</b>	209.017	1.953	217	-	<b>211.187</b>
	<b>716.729</b>	<b>548.002</b>	<b>42.452</b>	<b>110.605</b>	<b>50.525</b>	<b>751.583</b>

Les sociétés de Cenergy Holdings ont des emprunts syndiqués qui contiennent des clauses de prêt restrictives. En cas de manquement futur à l'une de ces clauses, les sociétés doivent rembourser leurs emprunts de manière anticipée par rapport aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessus. En vertu de l'accord, les engagements sont contrôlés régulièrement et communiqués régulièrement à la direction des entreprises afin d'assurer leur conformité aux accords.

### **C.3. Risque du marché**

Le risque du marché se compose des fluctuations des cours des matières premières, des cours de change et des taux d'intérêt qui ont un impact sur les résultats de Cenergy Holdings et de ses sociétés ou sur la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Cenergy Holdings utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque.

En règle générale, les sociétés s'efforcent d'appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité du résultat.

#### (a) Risque de change :

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et achats réalisés, ainsi que des prêts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Cenergy Holdings et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les monnaies les plus importantes dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont principalement l'euro, le dollar américain et la livre sterling.

À terme, les sociétés de Cenergy Holdings couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises étrangères liées aux ventes et achats prévus, ainsi qu'aux créances et engagements en devise étrangère. Les sociétés de Cenergy Holdings concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes afin de gérer le risque de fluctuation des cours de change ; ces contrats expirent en règle générale moins d'un an à compter de la date de reporting. Lorsque cela est jugé nécessaire, ces contrats sont prorogés à leur expiration. Selon le cas, le risque de change pourrait également être couvert par la souscription d'emprunts dans les devises respectives.

Les intérêts d'emprunt sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie qui découlent des activités opérationnelles des sociétés de Cenergy Holdings.

Les investissements que Cenergy Holdings et ses sociétés réalisent dans leurs filiales ne sont pas couverts car ces positions de change sont considérées comme étant prises à long terme et principalement en euros.

Le résumé des données quantitatives concernant l'exposition de Cenergy Holdings et de ses sociétés au risque de change est comme suit :

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2020

### 31 décembre 2020

Montants en milliers d'euros

	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	10.999	8.398	9.277	-	<b>28.674</b>
Actifs sur contrats	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.288	37	758	43	<b>8.127</b>
Emprunts et dettes financières	(732)	(1.624)	(1.562)	-	<b>(3.918)</b>
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(14.280)	(430)	(11.023)	(8)	<b>(25.741)</b>
Passifs sur contrats	(2.302)	-	(144)	-	<b>(2.446)</b>
	<b>974</b>	<b>6.381</b>	<b>(2.693)</b>	<b>35</b>	<b>4.696</b>
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(16.581)	(16.183)	-	-	<b>(32.764)</b>
<b>Risque total</b>	<b>(15.607)</b>	<b>(9.802)</b>	<b>(2.693)</b>	<b>35</b>	<b>(28.068)</b>

### 31 décembre 2019

Montants en milliers d'euros

	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	4.045	6.946	11.727	-	<b>22.718</b>
Actifs sur contrats	4.470	-	-	-	<b>4.470</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.369	825	875	24	<b>13.094</b>
Emprunts et dettes financières	(1.045)	(770)	(2.140)	-	<b>(3.955)</b>
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(14.452)	(393)	(9.514)	(53)	<b>(24.412)</b>
Passifs sur contrats	(2.071)	-	(1.168)	-	<b>(3.239)</b>
	<b>2.317</b>	<b>6.609</b>	<b>(221)</b>	<b>(29)</b>	<b>8.676</b>
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(10.422)	(6.913)	-	-	<b>(17.334)</b>
<b>Risque total</b>	<b>(8.105)</b>	<b>(304)</b>	<b>(221)</b>	<b>(29)</b>	<b>(8.659)</b>

Les cours de change appliqués au cours de l'année ont été les suivants :

	Cours de change moyen		Cours de change de fin d'exercice	
	2020	2019	2020	2019
USD	1,1422	1,1195	1,2271	1,1234
GBP	0,8897	0,8778	0,8990	0,8508
RON	4,8376	4,7452	4,8694	4,7793

Un renforcement (affaiblissement) raisonnablement possible de l'euro, du dollar américain, de la livre sterling ou du leu roumain par rapport aux autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés en une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constantes. Elle fait également abstraction de l'impact des ventes et achats prévus.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat		Capitaux propres net d'impôts	
	Renforcement	Affaiblissement	Renforcement	Affaiblissement
<b>2020</b>				
USD (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	511	(624)	1.383	(1.690)
GBP (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	891	(1.089)	891	(1.089)
RON (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	245	(299)	245	(299)
<b>2019</b>				
USD (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	(61)	75	587	(718)
GBP (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	28	(34)	28	(34)
RON (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	20	(25)	20	(25)

(b) Risque de taux d'intérêt :

**Exposition au risque de taux d'intérêt**

Au cours de la période prolongée de taux d'intérêt bas, les sociétés de Cenergy Holdings ont adopté une politique souple visant à garantir que 5 % à 20 % de leur exposition au risque de taux d'intérêt est à un taux fixe. Ceci est obtenu d'une part par l'utilisation d'instruments à taux fixe, et d'autre part en empruntant à un taux variable combiné à l'utilisation de swaps de taux d'intérêt comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt. Le profil de taux d'intérêt relatif aux instruments financiers portant intérêt détenus par les sociétés de Cenergy Holdings se présente comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Instruments à taux fixe</b>		
Passifs financiers	(39.518)	(37.561)
<b>Instruments à taux variable</b>		
Passifs financiers	(372.133)	(466.753)

*Instruments à taux fixe*

Le Groupe ne détient pas d'actifs ou de passifs financiers à taux fixe à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, et le Groupe n'utilise actuellement pas de produits dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture selon un modèle de comptabilité de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'incidence sur le résultat ou les capitaux propres.

*Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable*

Une variation possible raisonnable de 0,25 % des taux d'intérêt à la date de reporting aurait augmenté ou (diminué) les capitaux propres et le résultat à concurrence du montant indiqué ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les cours de change, restent constantes.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Compte de résultat &amp; Capitaux propres, net d'impôts</b>	
	<b>augmentation de 0,25%</b>	<b>diminution de 0,25%</b>
<b>2020</b>		
Passifs financiers	(1.314)	1.314
<b>2019</b>		
Passifs financiers	(1.481)	1.481

Actuellement, le Groupe n'utilise pas de produits dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture selon un modèle comptable de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie et, par conséquent, l'impact présenté dans le tableau ci-dessus en termes de résultats et de capitaux propres est le même.

(c) Instruments financiers dérivés et passifs désignés comme couvertures de flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous indique les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie sont susceptibles d'avoir lieu :

**2020**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeurs <b>Comptable</b>	Flux de trésorerie attendus			<b>Total</b>
		1-6 mois	6-12 mois	>1 an	
<b>Contrats de change à terme</b>					
Actifs	326	326	-	-	<b>326</b>
Passifs	-	-	-	-	-
<b>Contrats à terme - future</b>					
Actifs	-	-	-	-	-
Passifs	(2.433)	(2.433)	-	-	<b>(2.433)</b>
<b>Options</b>					
Actifs	871	-	-	871	<b>871</b>
Passifs	-	-	-	-	-
	<b>(1.235)</b>	<b>(2.107)</b>	<b>-</b>	<b>871</b>	<b>(1.235)</b>

**2019**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeurs <b>Comptable</b>	Flux de trésorerie attendus			<b>Total</b>
		1-6 mois	6-12 mois	>1 an	
<b>Contrats de change à terme</b>					
Actifs	213	213	-	-	<b>213</b>
Passifs	(136)	(136)	-	-	<b>(136)</b>
<b>Contrats à terme - future</b>					
Actifs	-	-	-	-	-
Passifs	(1.407)	(954)	(453)	-	<b>(1.407)</b>
	<b>(1.329)</b>	<b>(877)</b>	<b>(453)</b>	<b>-</b>	<b>(1.329)</b>

Le tableau ci-dessous présente des informations concernant les éléments désignés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie pendant l'exercice et au 31 décembre 2020 et le rapprochement avec la réserve de couverture.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeur nominale	Valeur comptable		Poste dans l'état de la situation financière où l'instrument de couverture est inclus	Solde au 1er janvier 2020	Variations de la valeur de l'instrument de couverture reconnu dans les AERG		Montant reclassé de la réserve de couverture au profit ou à la perte	Effet de change	Solde 31 décembre 2020
		Actifs	Passifs			-	-			
Contrats de change à terme	8.141	326	-	Instruments dérivés - Actifs et (Passifs)	77	(172)	304	117	<b>326</b>	
Contrats à terme - future	14.624	-	(2.433)	Instruments dérivés - Actifs et (Passifs)	(1.407)	1.407	(2.433)	-	<b>(2.433)</b>	
	<b>22.766</b>	<b>326</b>	<b>(2.433)</b>		<b>(1.329)</b>	<b>1.235</b>	<b>(2.130)</b>	<b>117</b>	<b>(2.107)</b>	

(d) Risque de prix de matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et devraient continuer à connaître des fluctuations de prix. Les filiales de Cenergy Holdings sont exposées aux produits suivants : acier, aluminium, cuivre et plomb. Les filiales de Cenergy Holdings utilisent donc des contrats futurs pour minimiser, lorsque cela est possible, l'exposition à la volatilité des prix des matières premières. Les filiales du segment Câbles

utilisent de nouveau le rapprochement des achats et des ventes, ou des instruments dérivés (contrats futurs) afin de minimiser l'effet des fluctuations des prix du métal sur leurs résultats.

Au 31 décembre 2020, le solde net des dérivés par matière première était de :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>
Aluminium - position longue / (courte)	487
Cuivre - position longue / (courte)	(2.859)
Plomb - position longue / (courte)	(58)
Nickel - position longue / (courte)	(4)
<b>Total</b>	<b>(2.433)</b>

Ces couvertures sont désignées dans une relation de comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

#### **C.4. Risque lié à l'environnement macro-économique et financier**

Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près et de façon continue l'évolution de l'environnement international et national et adaptent en temps opportun leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs opérations.

En ce qui concerne les implications potentielles du Brexit, Cenergy Holdings suit de près les développements pertinents et prend des mesures pour atténuer toute perturbation. Le 31 décembre 2020, la période de transition permettant au Royaume-Uni de quitter l'Union européenne a expiré. À compter du 1er janvier 2021, les formalités douanières, comme celles appliquées à la circulation des marchandises entre l'UE et tout autre pays tiers, s'appliquent à toutes les marchandises exportées d'un état membre de l'UE vers le Royaume-Uni. Il n'y a pas de période de transition pour les importations dans l'UE. Du coup, les formalités et les contrôles pertinents peuvent entraîner des retards plus longs aux douanes. En général, les marchandises entrant dans l'UE en provenance du Royaume-Uni après la fin de la période de transition doivent également être couvertes par une déclaration sommaire d'entrée. Les entreprises de Cenergy Holdings suivent les lignes directrices fournies par les autorités compétentes afin d'atténuer les retards liés aux importations ou aux exportations de biens et d'éviter toute perturbation commerciale. Les exportations vers le Royaume-Uni ont représenté environ 7 % des revenus totaux pour 2020, alors que la plupart de nos concurrents dans les segments Tubes d'acier et Câbles opèrent dans la zone euro et devraient réagir en conséquence à toute fluctuation monétaire ou formalités administratives pouvant survenir dans la phase initiale de mise en place de l'accord. Pour résumer, à partir de l'analyse effectuée à ce jour, le Brexit ne devrait pas avoir d'effet négatif important sur les opérations de Cenergy Holdings.

### **30. Impact de la pandémie Covid-19**

La pandémie de Covid-19 a eu un impact limité sur les performances financières du segment Câbles du Groupe en 2020, tandis que le segment Tubes d'acier a connu une oscillation négative, principalement en raison de la chute importante des prix du pétrole et du gaz et de la baisse subséquente de la demande de produits de tubes d'acier.

La santé et la sécurité des employés du Groupe sont des priorités absolues de la Direction générale, qui continue de suivre de près la situation, en respectant les directives des autorités nationales et locales et en assurant une chaîne d'approvisionnement continue. Depuis l'apparition de la Covid-19, la Direction de Cenergy Holdings a mis en place un plan d'action à multiples facettes pour atténuer les effets négatifs et se concentrer sur les piliers suivants :

- Protection du personnel, pour éviter les interruptions de production ;
- Stabilité opérationnelle et engagement client ;
- Continuité de la chaîne d'approvisionnement ;
- Liquidité suffisante ;
- Résilience commerciale (ventes et commandes).

Les mesures introduites ont été mises en œuvre avec succès sur tous les sites et, jusqu'à présent, toutes

les usines de production des deux segments en Grèce, en Roumanie et en Bulgarie sont en opération sans interruption. La continuité de la production a été maintenue, tandis que les mesures de santé et de sécurité ont été appliquées. L'approvisionnement en matières premières a été protégé et le Groupe n'a pas été confronté à une pénurie d'aucun des intrants critiques.

Les coûts supplémentaires engagés en raison de l'épidémie de coronavirus se sont élevés à 1.837 milliers d'euros. Ces coûts comprennent les primes temporaires pour indemniser les employés pour l'exécution de leurs tâches normales à risque personnel accru, les frais de nettoyage et de désinfection des installations plus approfondis et plus fréquentes, l'équipement médical, le personnel de garderie et d'autres dépenses directement associées à la pandémie de coronavirus Covid-19.

Dans le contexte de l'incertitude causée par la pandémie, les filiales de Cenergy Holdings ont également pris les mesures suivantes, plus détaillées, pour anticiper tout impact financier négatif :

- Assurer la position de liquidité des filiales par une surveillance étroite des flux de trésorerie opérationnels couplée à la confirmation de lignes de crédit inutilisées suffisantes.
- Examiner les plans de dépenses d'investissement et suspendre toute dépense non stratégique et/ou non essentielle.
- Mettre en place un plan de réduction des coûts à partir de 2020, sans compromettre la croissance prévue des deux segments.
- Étudier la mesure dans laquelle les filiales peuvent demander et recevoir l'aide du gouvernement dans les pays où elles opèrent.

Tous les domaines ci-dessus continueront d'être une priorité élevée pour la direction du Groupe.

D'autre part, jusqu'à présent, les implications commerciales pour Cenergy Holdings ont été limitées.

Dans le segment Câbles, seul le marché des télécommunications a connu un ralentissement en 2020, tandis que les marchés de basse tension ont été touchés pendant la première vague de la pandémie et ont montré des signes de reprise à partir du troisième trimestre. Au contraire, un certain nombre de projets de câble moyenne et haute tension et/ou d'accords de cadre correspondants ont été adjugés au cours de la même période.

Malgré le fait que le segment des Tubes d'acier a connu une baisse significative de la demande des clients, principalement en raison de la baisse importante des prix du pétrole qui a eu un impact particulier sur la faisabilité des projets d'exploration prévus, Corinth Pipeworks a reçu d'importants projets à terre et en mer en Europe, en Amérique, en Afrique du Nord et en Asie. La réussite de ces projets a permis de renforcer les performances de Corinthe Pipeworks au cours de la deuxième moitié de l'année.

Compte tenu du ralentissement économique actuel et des actions susmentionnées, le Groupe a réexaminé les actifs non financiers et financiers pour déterminer s'ils présentent une éventuelle dépréciation.

En ce qui concerne les actifs incorporels à durée de vie indéfinie liés à l'unité commerciale de câbles offshore, la direction a conclu que la valeur recouvrable de l'unité commerciale au 31 décembre 2020 dépassait sensiblement la valeur comptable de l'UGC, comme décrit à la note 19. Une telle évaluation est également fondée sur le fait que la demande dans le secteur des câbles offshore ne semble pas affectée par le ralentissement et que la rentabilité opérationnelle de 2020 de l'unité commerciale était conforme aux attentes.

Pour les provisions pour créances clients et autres créances dans le contexte du modèle de perte de crédit attendue, les filiales de Cenergy Holdings ont utilisé des taux provisoires fondés, entre autres, sur des prévisions révisées des conditions économiques futures, en plus de renseignements spécifiques sur les créances clients individuelles. La réévaluation montre que la recouvrabilité des créances n'a pas été modifiée de façon significative.

Une réévaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé a été effectuée également par les filiales en fonction des bénéfices imposables prévus. Il a été conclu que les actifs d'impôt différé restent recouvrables, comme il est décrit à la note 13.

Enfin, en ce qui concerne les engagements de prêt, les filiales de Cenergy Holdings feront tout leur



possible pour obtenir une renonciation de la part de nos partenaires bancaires à la prochaine date d'évaluation (31 décembre 2021), compte tenu des engagements qui devraient être violés, comme cela a toujours été le cas dans le passé chaque fois qu'une telle renonciation était nécessaire. Dans le cas peu probable où aucune renonciation ne serait obtenue, les lignes de crédit existantes couvriront toutes les obligations qui pourraient découler de telles violations.

L'impact futur de la pandémie Covid-19 reste difficile à prévoir et sera étroitement lié au rythme des vaccinations dans le monde, aux vagues potentielles de la pandémie et à la durée des restrictions imposées dans le monde entier.

### 31. Liste des filiales

Les filiales de Cenergy Holdings et les pourcentages de participation détenus à la fin de la période concernée sont comme suit :

Sociétés	Pays	Participation directe et indirecte 2020	Participation directe et indirecte 2019
CORINTH PIPEWORKS PIPE INDUSTRY S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
CPW AMERICA CO	ETATS-UNIS	100,00 %	100,00 %
HUMBEL LTD	CHYPRE	100,00 %	100,00 %
WARSAW TUBULAR TRADING SP. ZOO.	POLOGNE	100,00 %	100,00 %
FULGOR S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
ICME ECAB S.A.	ROUMANIE	98,59 %	98,59 %
LESCO OOD	BULGARIE	100,00 %	100,00 %
LESCO ROMANIA S.A.	ROUMANIE	65,00 %	65,00 %
DE LAIRE LTD	CHYPRE	100,00 %	100,00 %
HELLENIC CABLES S.A.			
HELLENIC CABLE INDUSTRY S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
HELLENIC CABLES AMERICA CO	ETATS- UNIS	100,00 %	100,00 %

Pour toutes les entités ci-dessus, Cenergy Holdings S.A. exerce son contrôle directement et/ou indirectement, et ces entités sont déclarées comme des filiales.

### 32. Entreprises communes

Hellenic Cables détient une participation de 62,48% dans une entreprise commune nommée VO Cablel VOF, établi en tant que société de personnes avec Van Ord. L'objet de cette entreprise commune est de fournir et d'installer des câbles maritimes et terrestres pour le projet Hollandse Kust (South) Alpha et le projet Hollandse Kust (South) Beta. Le principal lieu d'opération de l'entreprise commune est aux Pays-Bas.

Hellenic Cables détient une participation de 50,77 % dans un partenariat appelé DEME Offshore NL - Hellenic Cables V.O.F., qui a été établi en partenariat avec Tideway. Elle a pour objet la mise en œuvre d'un contrat clés en main portant sur la fourniture et l'installation de câbles sous-marins permettant le raccordement du parc éolien offshore de Seamade au réseau belge. Le principal lieu d'opération de l'activité conjointe est la Belgique.

Fulgor détient une participation de 10 % dans un partenariat appelé Fulgor – JDN Consortium, qui a été établi en partenariat avec Jan De Nul. Le champ d'application d'entreprise commune est de signer un contrat clé en main pour l'installation de câbles sous-marins pour l'interconnexion Crète-Péloponnèse en Grèce. Le principal lieu d'activité de cette opération commune est en Grèce.

Les accords relatifs au VO Cablel VOF, Fulgor – JDN Consortium et DEME Offshore NL - Hellenic Cables

V.O.F. requièrent le consentement unanime de toutes les parties pour toutes les activités pertinentes. Les deux partenaires disposent de droits directs sur les actifs du partenariat et sont solidairement responsables de ses engagements. Ces entités sont donc classées en tant qu'entreprise commune et le Groupe reconnaît son droit direct aux actifs, passifs, produits et charges détenus conjointement, comme décrit à la note 5.1(g).

### 33. Engagements

#### A. Engagements d'achats

Les filiales de Cenergy Holdings ont conclu des contrats selon leurs plans d'investissement, qui devraient être conclus au cours de la prochaine année.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<u>Au 31 décembre</u>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Immobilisations corporelles	9.845	13.327

#### B. Garanties

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<u>Au 31 décembre</u>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Garanties pour les engagements envers les fournisseurs	6.999	5.376
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec des clients	252.397	195.018
Garanties pour les subventions	9.573	13.929

### 34. Passifs éventuels

#### A. Litiges

Il est fait référence à la réclamation en cours décrite dans la note 15.B.

#### B. Passifs d'impôts éventuels

Les déclarations d'impôts des filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans la plupart des juridictions où Cenergy Holdings et ses sociétés exercent leurs activités. Ces contrôles pourraient entraîner des impôts supplémentaires. Cenergy Holdings prévoit un impôt supplémentaire par rapport au résultat de ces contrôles fiscaux pour le montant prévu à régler (ou à recouvrer).

Cenergy Holdings estime que ses provisions pour passifs d'impôts sont adéquates pour toutes les années d'imposition ouvertes sur base de son évaluation des facteurs sous-jacents, notamment des interprétations du droit fiscal et de leur expérience antérieure.

### 35. Parties liées

#### A. Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes ont été conclues avec Viohalco et ses filiales, avec des entités mises en équivalence et d'autres parties liées :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Ventes de biens</b>		
Entités mises en équivalence	118.139	1
Autres parties liées	40.420	135.479
	<b>158.559</b>	<b>135.480</b>
<b>Ventes de services</b>		
Entités mises en équivalence	273	525
Autres parties liées	1.801	1.385
	<b>2.074</b>	<b>1.909</b>
<b>Ventes d'immobilisations corporelles</b>		
Autres parties liées	65	1.019
	<b>65</b>	<b>1.019</b>
<b>Achats de biens</b>		
Entités mises en équivalence	17	
Autres parties liées	13.973	19.606
	<b>13.990</b>	<b>19.606</b>
<b>Achats de services</b>		
Viohalco	82	259
Entités mises en équivalence	7.929	7.337
Autres parties liées	10.452	12.325
	<b>18.463</b>	<b>19.922</b>
<b>Achats d'immobilisations corporelles</b>		
Entités mises en équivalence	96	323
Autres parties liées	3.638	4.382
	<b>3.733</b>	<b>4.704</b>

Les autres parties liées sont des filiales, des entreprises associées et des coentreprises du Groupe Viohalco.

En 2020, les ventes de biens à des parties liées ont augmenté en raison des ventes réalisées par les entreprises commerciales de Viohalco sur les principaux marchés européens. International Trade S.A. est comptabilisé comme une entité mise en équivalence depuis le 27 décembre 2019. Par conséquent, toutes les transactions avec International Trade et ses filiales sont présentées comme des transactions avec des entités mises en équivalence pour 2020, alors que ces transactions sont présentées comme des transactions avec d'autres parties liées pour 2019, dans le tableau ci-dessus.

Les soldes de clôture qui découlent des achats/ventes de biens, de services, d'immobilisés, etc. se présentent comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Créances à long terme sur parties liées</b>		
Autres parties liées	208	115
	<b>208</b>	<b>115</b>
<b>Créances à court terme sur parties liées</b>		
Entités mises en équivalence	14.457	15.497
Autres parties liées	14.485	18.345
	<b>28.942</b>	<b>33.842</b>

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Dettes à court terme envers des parties liées</b>		
Société mère	82	82
Entités mises en équivalence	1.214	3.584
Autres parties liées	7.730	6.279
	<b>9.026</b>	<b>9.945</b>

Les soldes dus par les parties liées ne sont pas garantis et le règlement de ces soldes courants devrait être effectué en espèces au cours de l'année suivante, puisque les soldes ne concernent que les créances à court terme et les créditeurs, à l'exception des soldes classés comme créances non courantes des parties liées, qui concernent les garanties à long terme accordées aux parties liées fournissant des services énergétiques aux filiales du Groupe.

### **B. Rémunération des principaux dirigeants**

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des transactions avec les membres du Conseil d'administration et la Direction exécutive :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Rémunération des membres du Conseil d'administration et exécutifs)	1.146	991

La rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction indiquée dans le tableau ci-dessus est fixe. Il n'y a pas eu de rémunérations variables, d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages octroyés sous forme d'actions qui ont été payés.

### **36. Honoraires du commissaire**

Le commissaire de la Société (PwC Réviseurs d'Entreprises SRL) et un certain nombre d'autres cabinets membres du réseau du commissaire ont reçu des honoraires pour les services suivants :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>PwC Réviseurs d'Entreprises SRL</b>		
Missions d'attestations	105	100
Services relatifs à l'audit		-
	<b>105</b>	<b>100</b>
<b>Réseau PwC</b>		
Missions d'attestations	283	319
Missions de conseils fiscaux	77	75
Autres missions	7	58
	<b>366</b>	<b>452</b>
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>552</b>

### **37. Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement postérieur important pour lequel des informations sont requises dans les états financiers consolidés n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2020.



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE CENERGY HOLDINGS SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Cenergy Holdings SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant 2 exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes consolidés**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat consolidé, le compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à EUR 1.012.024 milliers et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un résultat attribuable aux propriétaires de la Société de l'exercice de EUR 24.772 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Points clés de l'audit***

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Point clé de l'audit 1: Disponibilité des sources de financement et conformité aux covenants

##### *Description du point clé de l'audit*

Les filiales du Groupe ont des emprunts et dettes financières, courants et non courants, significatifs. Les termes et conditions des contrats de financement y-relatifs incluent souvent des covenants financiers qui doivent être respectés à chaque date de clôture. Tout manquement à de tels covenants financiers pourrait résulter en la capacité pour les prêteurs d'exercer leur droit de réclamer un remboursement anticipé de certains des emprunts et dettes financières courants et/ou non courants. Pour ces raisons, nous avons considéré la disponibilité des sources de financement et l'incapacité à se conformer aux covenants comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5 : Principales méthodes comptables – Instruments financiers et à la Note 26 : Dette.

##### *Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit*

Nos procédures ont intégré, entre autres, une compréhension des contrats de financement ainsi que des procédures et contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer sa conformité aux covenants financiers et de comprendre les sources financières utilisées et celles qui ne le sont pas. Nous avons testé le calcul, préparé par le management, des covenants financiers relatifs aux contrats de financement les plus significatifs et évalué la présentation des emprunts et dettes financières dans l'Etat consolidé de la situation financière et son adéquation avec les déclarations pertinentes dans les Notes aux états financiers consolidés.

Nous avons conclu que les covenants financiers testés ont été respectés et les notes des dettes financières étaient appropriées.

#### Point clé de l'audit 2: Actifs sur contrat (Note 7)

##### *Description du point clé de l'audit*

Nous avons apporté une attention particulière à la reconnaissance du revenu relative aux contrats de construction et les actifs sur contrat y-relatifs car le Groupe génère de manière substantielle des revenus provenant de projets qualifiés en contrat de construction sous IFRS. La reconnaissance du revenu et l'estimation des résultats relatifs à des contrats de construction à prix fixe sont complexes et requièrent un haut niveau de jugement de la part du management, en particulier en ce qui concerne l'estimation des coûts encourus et les coûts pour compléter les contrats. Pour ces raisons, nous avons identifié les actifs sur contrat liés à ces contrats de construction comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5 : Principales méthodes comptables – Chiffre d'affaires et à la Note 7 : Chiffres d'affaires. Au 31 décembre 2020, les Actifs sur contrats s'élèvent à EUR 65 millions.



#### *Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit*

Nos tests sur les actifs sur contrat ont inclus des procédures relatives à la compréhension des processus et des contrôles relatifs à ces derniers ainsi que des procédures substantives relatives à la comptabilisation de ces actifs sur contrat, aux revenus y-relatifs et à la détermination de l'étape d'avancement des contrats. Nos procédures d'audit incluaient la considération de la pertinence des règles comptables du Groupe relatives à la reconnaissance du revenu. Nous avons également inclus une évaluation des jugements significatifs réalisés par le management en se basant sur l'examen de la documentation afférente aux projets et des discussions autour du statut des projets avec des responsables de la finance et avec des membres du personnel technique du Groupe concernant des projets ou transactions spécifiques. De plus, afin d'évaluer la fiabilité des estimations du management, nous avons réalisé un suivi des coûts subséquents encourus pour les projets terminés. Nous avons également effectué des tests sur les entrées manuelles comptabilisées en revenu afin d'identifier tout élément inhabituel ou irrégulier qui influencerait les contrats et les profits acquis y-relatifs inclus dans cette section.

Nous avons conclu que les conclusions du management, eu égard aux actifs sur contrat, étaient cohérentes et en lignes avec nos prévisions.

#### ***Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés***

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.





Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communications, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités du conseil d'administration***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section 'Information non financière' du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur le « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework ». Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework » mentionné dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.



### ***Mentions relatives à l'indépendance***

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

### ***Autres mentions***

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, le 8 avril 2021

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représenté par

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Daelman', enclosed within a blue oval scribble.

Marc Daelman  
Réviseur d'Entreprises

## Déclaration des personnes responsables

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction Exécutive (à savoir Dimitrios Kyriakopoulos, Alexios Alexiou et Alexandros Benos) déclarent au nom et pour le compte de la Société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne, offrent une image fidèle des capitaux propres, de la situation financière et des performances financières de la Société et des entités du périmètre de consolidation dans son ensemble ;
- b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la situation de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

## Etats financiers statutaires simplifiés

Conformément au CSA (articles 3:17 et 3:36), les comptes annuels de la Société sont présentés ci-après dans une version abrégée, qui ne comprend pas toutes les notes requises par la loi ni le rapport du Commissaire. La version complète des comptes annuels de la Société qui sera déposée à la Banque Nationale de Belgique, est disponible sur le site internet de la Société et peut être obtenue gratuitement sur demande.

Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels est sans réserve.

Tableau 18: Bilan statutaire simplifié

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Actifs non courants</b>	<b>175.940</b>	<b>176.120</b>
Frais d'établissement	189	365
Immobilisations corporelles	1	1
Immobilisations financières	175.750	175.754
<b>Actifs courants</b>	<b>5.127</b>	<b>6.967</b>
Créances à un an au plus	4.403	5.523
Valeurs disponibles	652	1.374
Comptes de régularisation	71	70
<b>Total des actifs</b>	<b>181.067</b>	<b>183.086</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>177.646</b>	<b>178.869</b>
Capital	117.892	117.892
Primes d'émission	59.591	59.591
Réserves	8.575	8.575
Bénéfice (Perte) reporté(e)	-8.412	-7.189
<b>Passifs</b>	<b>3.420</b>	<b>4.217</b>
Dettes à un an au plus	3.175	3.966
Comptes de régularisation	245	251
<b>Total des passifs</b>	<b>181.067</b>	<b>183.086</b>

Tableau 19: Compte de résultat statutaire simplifié

Pour l'exercice clos au 31 décembre

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Ventes et prestations	20	21
Coût des ventes et prestations	-2.074	-1.903
Services et biens divers	-1.299	-1.181
Rémunérations, charges sociales et pensions	-436	-260
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-176	-177
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes encours d'exécution et sur créances commerciales	0	-67
Autres charges d'exploitation	-64	-54
Charges d'exploitation non récurrentes	-100	-164
<b>Perte opérationnelle</b>	<b>-2.054</b>	<b>-1.881</b>
Produits financiers	836	518
Produits des immobilisations financières	826	493
Produits financiers non récurrents	10	25
Charges financières	-4	-100
Autres charges financières	-1	0
Dépréciation d'actifs financiers	-4	-100
<b>Perte de l'exercice avant impôt</b>	<b>-1.223</b>	<b>-1.464</b>
Impôt sur le résultat	0	0
<b>Perte de l'exercice</b>	<b>-1.223</b>	<b>-1.464</b>

## Autres mesures de la performance

Outre les résultats déclarés conformément aux normes internationales d'information financière (les « Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne, ce rapport annuel présente des informations concernant certaines autres mesures de la performance qui ne sont pas préparées conformément aux normes IFRS (les « Autres mesures de la performance » ou « AMP »). Les AMP utilisées dans le présent rapport annuel sont : **le résultat avant intérêts et impôt (EBIT), l'EBIT ajusté, les bénéfices avant intérêts, impôt, amortissement (EBITDA), l'EBITDA ajusté et la dette nette**. Les rapprochements les plus directement comparables aux mesures de la performance IFRS sont présentés ci-dessous.

Nous estimons que ces AMP sont des mesures supplémentaires importantes pour l'analyse de la performance opérationnelle et financière. Ces AMP sont fréquemment utilisées par les analystes financiers, les investisseurs et d'autres parties intéressées lorsqu'ils évaluent des sociétés du secteur de la production, de la distribution et du commerce de tubes d'acier et de câbles. En fournissant ces indicateurs, accompagnés des rapprochements inclus dans cette annexe, nous estimons que les investisseurs comprendront mieux nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Cependant, ces AMP ne remplacent pas les indicateurs de mesure IFRS.

Ces AMP sont également des mesures clés de la performance sur la base desquelles Cenergy Holdings prépare, suit et évalue ses budgets annuels et ses plans à long terme (5 ans). Il convient toutefois de noter que les chiffres ajustés ne devraient pas être considérés comme non opérants ou non récurrents.

L'EBIT, l'EBIT ajusté, l'EBITDA et l'EBITDA ajusté sont limités, en tant qu'outils d'analyse, et les investisseurs ne devraient pas les examiner de manière isolée ou en tant que substituts à l'analyse des résultats opérationnels présentés selon les normes IFRS. En outre, ces AMP peuvent ne pas être comparables à des indicateurs présentés sous le même intitulé par d'autres sociétés.

Les définitions des AMP n'ont pas été modifiées par rapport à celles appliquées au 31 décembre 2019. Les définitions des AMP sont les suivantes :

L'**EBIT** est défini comme le résultat de la période (bénéfice après impôt) avant :

- impôt sur le résultat ;
- résultat financier net.

L'**EBITDA** est défini comme le résultat de la période (bénéfice après impôt) avant :

- impôt sur le résultat ;
- résultat financier net ;
- amortissements.

L'**EBIT ajusté** et l'**EBITDA ajusté** sont définis comme étant l'EBIT et l'EBITDA, respectivement ajustés de façon à exclure :

- le décalage des prix des métaux ;
- la dépréciation / les reprises de dépréciation sur les immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placements ;
- la dépréciation / les reprises de dépréciation de valeur sur les investissements ;
- les bénéfices/pertes des ventes d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, d'immeubles de placements et d'investissements ;
- les amendes et frais de contentieux exceptionnels ; et
- les autres éléments exceptionnels ou inhabituels.

La **dette nette** est définie comme étant la somme des :

- emprunts et dettes financières et obligations locatives à long terme ;
  - emprunts et dettes financières et obligations locatives à court terme ;
- déduction faite de la :
- trésorerie et équivalents de trésorerie.

### Tableaux de rapprochement:

Tableau 20: EBIT et EBITDA

Montants en milliers d'euros	Câbles		Tubes d'acier		Autres activités		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Résultat avant impôt (comme reporté dans le compte de résultat consolidé)	35.082	26.107	1.321	3.988	(993)	(1.603)	35.410	28.492
<i>Ajustements pour:</i>								
Résultat financier net	21.034	22.273	10.603	12.336	3	17	31.640	34.626
EBIT	56.116	48.380	11.924	16.324	(991)	(1.586)	67.049	63.117
<i>Rajout:</i>								
Amortissements	15.225	16.526	8.844	10.420	2	210	24.071	27.156
EBITDA	71.341	64.905	20.767	26.744	(988)	(1.376)	91.121	90.273

Tableau 21: EBIT et EBITDA ajusté

Montants en milliers d'euros	Câbles		Tubes d'acier		Autres activités		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
EBIT	56.116	48.380	11.924	16.324	(991)	(1.586)	67.049	63.117
<i>Ajustements pour :</i>								
Décalage des prix des métaux <sup>(1)</sup>	8.086	3.088	-	-	-	-	8.086	3.088
Coûts de réorganisation	-	-	447	-	-	-	447	-
Frais juridiques exceptionnels	-	-	-	-	315	-	315	-
Gain sur la vente de filiales	-	(3.538)	-	-	-	(92)	-	(3.630)
Coûts marginaux liés au Coronavirus <sup>(2)</sup>	1.370	-	467	-	-	-	1.837	-
Dépréciation/ (Reprise de dépréciation) sur les immeubles de placements	-	79	-	-	-	(89)	-	(10)
(Gains)/Pertes sur les ventes d'actifs immobilisés	(6)	366	-	16	-	(5)	(6)	377
<b>EBIT ajusté</b>	<b>65.566</b>	<b>48.374</b>	<b>12.838</b>	<b>16.340</b>	<b>(675)</b>	<b>(1.772)</b>	<b>77.729</b>	<b>62.942</b>
<i>Ajouter à nouveau :</i>								
Amortissements	15.225	16.526	8.844	10.420	2	210	24.071	27.156
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>80.791</b>	<b>64.900</b>	<b>21.681</b>	<b>26.760</b>	<b>(673)</b>	<b>(1.562)</b>	<b>101.800</b>	<b>90.098</b>

**Notes:**

(1) L'impact du décalage des prix des métaux désigne l'effet sur le compte de résultats des fluctuations des prix de marché des métaux sous-jacents (ferreux et non ferreux) employés par les filiales de Cenergy Holdings en tant que matières premières dans leurs processus de fabrication des produits finis.

Le décalage des prix des métaux existe en raison des facteurs suivants :

(i) le délai entre l'établissement des prix d'achat des métaux, le stockage et la transformation des métaux et l'établissement des prix de vente aux clients des stocks de produits finis ;

(ii) l'effet du solde d'ouverture des stocks (qui, à son tour, est affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant rapporté en tant que Coût des ventes, en raison de la méthode d'établissement du coût utilisée (p.ex., moyenne pondérée) ;

(iii) à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu.

Les filiales du segment des câbles utilisent l'appariement des achats et des ventes ou bien des instruments dérivés afin d'atténuer l'effet de l'écart de prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, l'impact (positif ou négatif) sur le compte de résultats ne peut être entièrement évité, car, dans le segment câbles, une partie du stock est traitée en immobilisations, sans couverture, tandis que dans le segment Tubes d'acier, la couverture des matières premières n'est pas possible.

(2) Les coûts marginaux liés au coronavirus concernent tous les coûts marginaux engendrés par l'épidémie de coronavirus. Ces coûts sont directement imputables à l'épidémie de coronavirus et sont incrémentaux aux coûts encourus avant l'épidémie et ne devraient pas se reproduire une fois que la crise est passée et que les opérations reviennent à la normale, et ils sont clairement distincts des opérations normales.



Tableau 22: Dette nette

Montants en milliers d'euros	Câbles		Tubes d'acier		Autres activités		Total	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Emprunts et dettes financières (incl. obligations locatives) - long terme	133.295	132.628	44.989	49.091	21	-	178.306	181.719
Emprunts et dettes financières (incl. obligations locatives) - court terme	168.428	192.232	64.911	130.363	6	-	233.344	322.595
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(59.694)	(69.229)	(20.689)	(19.805)	(652)	(1.374)	(81.035)	(90.408)
<b>Dette nette</b>	<b>242.029</b>	<b>255.630</b>	<b>89.211</b>	<b>159.649</b>	<b>(625)</b>	<b>(1.374)</b>	<b>330.615</b>	<b>413.905</b>

## Informations à l'attention des actionnaires

Cenergy Holdings est une filiale belge cotée de Viohalco S.A. (81,93 % des droits de vote).

Le 14 décembre 2016, Cenergy Holdings S.A. a annoncé la finalisation de la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme par Cenergy Holdings S.A.

Le 21 décembre 2016, la négociation des actions de Cenergy Holdings a commencé sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (Athex).

En 2019, Hellenic Cables a cédé sa filiale à 100 % Cable Wires, qui avait absorbé son secteur des fils émaillés au cours de l'année.

Au cours du dernier trimestre 2019, Hellenic Cables a créé Hellenic Cables America Inc., sa filiale à 100 %, afin de fournir aux clients américains une assistance et une expertise directes tout au long de la durée de vie des projets de l'énergie.

Aucune modification de la structure du Groupe n'est intervenue en 2020 (voir également la note 31 des états financiers consolidés).

### Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Cenergy Holdings sur Euronext Brussels et à la Bourse d'Athènes (Athex).

#### **Marché Euronext Brussels et Bourse d'Athènes**

Symbole CENER  
Code ISIN BE 0974303357

<b>Cours de l'action sur EURONEXT BRUXELLES en euros</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
À la fin de l'exercice	1,62	1,32
Maximum	2,25	1,53
Minimum	0,61	1,05
Dividende	0,00	0,00
Rendement annuel brut en %	22,88	8,20

<b>Cours de l'action sur ATHENS EXCHANGE en euros</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
À la fin de l'exercice	1,73	1,36
Maximum	1,94	1,60
Minimum	0,61	1,20
Dividende	0,00	0,00
Rendement annuel brut en %	27,39	7,10

*Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs*

**Sofia Zairi**

**Directrice des relations avec les investisseurs**

E-mail : [ir@cenergyholdings.com](mailto:ir@cenergyholdings.com), [szairi@cenergyholdings.com](mailto:szairi@cenergyholdings.com)

<b>Cenergy Holdings S.A.</b>	<b>Cenergy Holdings S.A. – Greek Branch</b>
30 Avenue Marnix	33 Amaroussiou-Halandriou Str.
1000 Bruxelles	151 25 Maroussi
Belgique	Grèce
☎ (+32) 2 224 09 60	☎ (+30) 210 6861 111, (+30) 210 6787 773

*Calendrier financier*

<b>Date</b>	<b>Publication / Événement</b>
<b>12 mai 2021</b>	Résultats du premier trimestre 2021
<b>25 mai 2021</b>	Assemblée générale ordinaire 2021
<b>22 septembre 2021</b>	Résultats semestriels 2021

## Glossaire

Les explications suivantes visent à aider le public en général à comprendre certains termes utilisés dans le présent rapport annuel. Les définitions exposées ci-dessous sont valables pour l'ensemble du rapport annuel à moins que le contexte n'en impose autrement.

ABB	ABB est un leader mondial dans les technologies de l'énergie et de l'automatisation.
Aramco	Saudi Aramco est la compagnie nationale saoudienne d'hydrocarbures. C'est le premier exportateur mondial de pétrole brut et de gaz naturel liquéfié.
BE GAAP	Le référentiel comptable applicable en Belgique
BG	BG Group est une société internationale de prospection et de production de GNL.
BP	British Petroleum (BP) est l'une des premières compagnies intégrées des secteurs pétrolier et gazier.
CSA	Code belge des sociétés et associations.
Conseil d'administration ou Conseil	Le Conseil d'administration de la Société tel qu'il peut, à l'occasion, être nommé conformément aux Statuts
Cheniere Energy	Société du secteur de l'énergie basée à Houston dont l'activité principale est liée au GNL.
Chevron	Chevron est l'une des premières compagnies intégrées du secteur de l'énergie.
DCP Midstream	Société du secteur de l'énergie positionnée à distances égales entre la croissance de sa base de ressources et son développement sur les marchés de l'énergie et de la pétrochimie.
Denbury	Denbury Resources Inc. est une compagnie pétrolière et gazière indépendante.
DEPA	DEPA est la société grecque publique de distribution de gaz naturel.
EBIT	Résultat opérationnel tel que déclaré au compte de résultat consolidé, plus la quote-part du résultat des entités mises en équivalence
EBITDA	EBIT plus amortissements
EDF	EDF Energy est le premier producteur d'électricité à faible émission de carbone au Royaume-Uni.
Enbridge	Enbridge, Inc. est une société canadienne du secteur de l'énergie basée à Calgary qui exploite le plus long pipeline de pétrole brut et d'hydrocarbures liquides au monde. Elle possède et exploite, au Canada, le plus grand réseau de distribution de gaz naturel.

Energy Transfer	Energy Transfer est une société basée au Texas. Créée en 1995, en tant qu'exploitant d'un petit gazoduc local, la société compte aujourd'hui l'une des sociétés en commandite simple, de catégorie investissement, les plus importantes et les plus diversifiées des États-Unis. Après être passé d'environ 200 miles (323 km) de gazoducs en 2002 à quelque 71.000 miles (114.263 km) de conduites de gaz naturel, de GNL, de produits raffinés et de pétrole brut, aujourd'hui, le groupe de sociétés Energy Transfer continue de fournir des services exceptionnels à ses clients et des rendements intéressants à ses investisseurs.
EPCO	Energy Planners Company (EPCO) est une société de gestion de l'énergie et de conseil. EPCO travaille avec une clientèle issue des secteurs commerciaux, industriels et à but non lucratif qu'elle aide à mieux comprendre où et comment l'énergie est consommée dans ses installations.
FSMA	Autorité des services et marchés financiers qui a succédé à la Commission bancaire, financière et des assurances belge en qualité d'autorité de réglementation financière pour la Belgique le 1 <sup>er</sup> avril 2011.
Fusion trans-frontalière	Fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (deux sociétés auparavant cotées en Grèce) par la Société, conformément aux articles 772/1 et suivants du CSA et à la loi grecque 3777/2009, conjointement avec les articles 68 §2 et 69 à 77a de la loi codifiée grecque 2190/1920.
GRI	Global Reporting Initiative.
IAS	Normes comptables internationales
IFRS	Normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne
IPTO S.A.	Gestionnaire de réseau électrique en Grèce.
Loi Transparence	Loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.
LSAW	Longitudinal Submerged Arc Welded Mill - tubes d'acier soudés à l'arc immergé pour la production de tubes pour le transport d'énergie onshore et offshore.
National Grida	Entreprise de services publics basée au Royaume-Uni.
OGC	Organisme leader du secteur du pétrole et du gaz du Sultanat et qui gère le plus important réseau de distribution de gaz naturel d'Oman.
OMV	OMV, l'une des plus grandes entreprises industrielles cotées en Autriche, produit et commercialise du pétrole et du gaz, ainsi que des solutions chimiques de manière responsable et développe des solutions innovantes pour une économie circulaire.
PDO	Petroleum Development Oman est la première compagnie d'exploration et de production de pétrole du Sultanat d'Oman.
Pioneer Pipe Inc	Pioneer est une des plus grandes sociétés de services complets (construction, maintenance et fabrication) du Midwest.

Plains All American	Figure parmi les sociétés énergétiques du secteur intermédiaire les plus grandes et les plus admirées en Amérique du Nord. Plains All American Pipeline (Plains) est une société en commandite simple cotée en Bourse qui possède et explore des infrastructures énergétiques du secteur intermédiaire et fournit des services logistiques pour pétrole brut, GNL, gaz naturel et produits raffinés.
Rendement annuel brut	Le rendement annuel brut est calculé en fonction du cours de l'action auquel il équivaut (variation du cours du 1er janvier au 31 décembre / cours de l'action en janvier).
Shell	Shell Global est un groupe mondial de sociétés du secteur de l'énergie et de la pétrochimie.
Snamis	Société italienne d'infrastructures de gaz naturel. Elle opère principalement en Italie et figure parmi les premières sociétés européennes de gaz réglementées.
Socar	La State Oil Company of the Azerbaijan Republic (SOCAR) compte parmi ses activités l'exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel, la production, le traitement et le transport de pétrole, de gaz et de condensat de gaz, la commercialisation de produits pétroliers et pétrochimiques sur les marchés national et international, et la fourniture de gaz naturel à l'industrie et à la population d'Azerbaïdjan.
Spartan	Spartan Energy Corp. est une compagnie pétrolière et gazière basée à Calgary, Alberta.
Spectra Energy	Spectra Energy Corp est une société de l'indice S&P500 dont le siège est à Houston, au Texas, et qui exerce ses activités dans les domaines de la transmission et du stockage, de la distribution, de la collecte et du traitement du gaz naturel.
STEG	La compagnie tunisienne de l'électricité et du gaz, ou STEG, est une société tunisienne de service public à caractère non administratif. Créée en 1962, elle a pour mission la production et la distribution de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire tunisien.
Subsea	Subsea7 figure parmi les plus grands fournisseurs au monde dans le domaine des services, de la construction et de l'ingénierie des liaisons fond-surface pour le secteur de l'énergie offshore.
Tideway	Tideway est une filiale du groupe belge de dragage, d'ingénierie environnementale et marine DEME, leader du marché international des travaux complexes de génie maritime.
TIGF	Transport et Infrastructures Gaz France propose et développe des solutions de transport et de stockage de gaz naturel pour le marché européen.
Van Oord	Van Oord est une entreprise familiale néerlandaise qui possède 150 ans d'expérience en tant qu'entrepreneur maritime international.

Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que les rapports d'audit concernant lesdits comptes annuels sont disponibles sur le site internet ([www.cenergyholdings.com](http://www.cenergyholdings.com)).